

# LE PACTE DES SOLIDARITÉS EN OCCITANIE



Une politique publique ciblée  
Une mobilisation systémique

# BILAN 2024

# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

## SOMMAIRE

1. LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE .....	05
2. PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE .....	13
3. AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI.....	33
4. L'ACCÈS AUX DROITS POUR PRÉVENIR LA BASCULE DANS LA GRANDE PAUVRETÉ .....	47
5. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE .....	65
6. LE FONCTIONNEMENT DU PACTE DES SOLIDARITÉS EN OCCITANIE .....	75





**Pierre-André Durand,**  
Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne

## AVANT-PROPOS DU PRÉFET DE RÉGION

La région Occitanie présente une situation paradoxale. En effet, elle est dynamique par son activité économique et culturelle et est, en même temps, l'une des régions les plus pauvres de France, du point de vue du chômage, des minimas sociaux, du mal-logement ou encore du surendettement. Notre défi est d'accroître le développement économique tout en luttant efficacement contre la pauvreté.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Pacte des Solidarités 2024-2027 a pris la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2017-2022 prorogée d'une année durant le temps de la concertation sur le Pacte. Plus de 250 M€ de crédits spécifiques de l'Etat ont été mobilisés en Occitanie entre 2019 et 2023, dynamisant les crédits de droit commun, afin d'aider les publics vulnérables face aux multiples problématiques qu'ils rencontrent : santé, logement, insertion, mobilité... Cette stratégie au caractère interministériel, croisant une politique publique ciblée et une approche systémique, a su rassembler l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile autour d'un projet partagé dont le commissaire a été l'assembler sous mon autorité.

Le Pacte des Solidarités prolonge et enrichit l'élan de la Stratégie nationale 2019-2023. Les dispositifs initiés au cours de cette période se poursuivent et la structuration de la dynamique régionale demeure la même, avec une conférence régionale annuelle, des groupes de travail auprès du Commissaire, un référent dans chaque administration et des journées d'études pour décloisonner les territoires, les institutions, les métiers.

Les contrats locaux des solidarités 2024-2027 conclus avec les départements et les métropoles de la région ont été signés au cours de l'année 2024 sur la base des diagnostics préalables réalisés en 2023. Les conventions insertion-emploi et les contrats départementaux de prévention et de protection de l'enfance ont été annuels, dans l'attente d'un cadre pluriannuel jusqu'à 2027 devant se mettre en place en 2025. Avec les cantines à tarification sociale en milieu rural et les pactes territoriaux proposés en priorité aux EPCI, l'essentiel du soutien de l'Etat va désormais aux collectivités pour les aider dans la mise en œuvre de leurs compétences sociales, une grande part des ressources ainsi affectées étant ensuite redistribuée au secteur associatif.

Au total, lutter contre la pauvreté suppose une action à la fois interministérielle et partenariale à toutes les échelles de l'action publique, mobilisant de multiples acteurs afin d'agir sur tous les leviers pertinents, dans une approche systémique.

Je tiens à remercier les acteurs mobilisés. Avec l'entrée en vigueur du Pacte des Solidarités, la mission se poursuit et l'Occitanie a besoin de l'engagement de tous.





## LE MOT DU COMMISSAIRE

Déjà 4 ans en poste dans notre région me permettent de vous partager un retour d'expérience du rôle du commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de région Occitanie. Ce bilan annuel plus long que d'ordinaire clôt la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) mise en œuvre en région au cours des années 2019-2023 et ouvre le Pacte des Solidarités (PdS) 2024-2027. Il cherche à souligner l'équilibre entre une politique ciblée sur des dispositifs propres, financés par le programme 304 de l'Etat "Lutte contre la pauvreté" et la mobilisation des politiques publiques associées, dans une approche systémique.

### **Eric Pélisson**

*commissaire à la Lutte contre la Pauvreté  
auprès du préfet de Région Occitanie*

L'enjeu principal du commissaire est de mettre en mouvement le système, caractérisé par sa verticalité en tuyaux d'orgue et l'absence d'horizontalité entre les territoires, les institutions, les acteurs. C'est la logique des groupes de travail multi-acteurs et des journées d'études thématiques. Il est essentiel, pour s'attaquer aux dysfonctionnements, de recréer des espaces d'intelligence collective.

Trop souvent, les personnes en situation de pauvreté ont perdu confiance dans le système et dans les institutions. La lutte contre la pauvreté doit sans doute tout autant se porter sur le front monétaire que sur les conditions de vie, c'est-à-dire prendre en compte concrètement le vécu des personnes, en les écoutant, ce qui en retour contribuera à leur redonner confiance en elles et dans les institutions.

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) 2018-2023 est allée dans ce sens. Le Pacte des Solidarités 2024-2027 qui lui succède poursuit ses actions et propose un nouveau cadre d'actions avec un nouvel axe sur la transition écologique solidaire. Déjà les populations en situation de pauvreté subissent plus fortement le changement climatique, mais l'enjeu est aussi d'accompagner les politiques publiques pour que ces publics vulnérables soient pris en compte, comme c'est le cas dans le cadre de la COP Occitanie.

L'année 2024 s'est traduite par la conclusion de la nouvelle contractualisation avec les départements et les métropoles. Par ailleurs, plus de cent nouvelles communes rurales ont adhéré à la tarification sociale des cantines. Le Pacte est donc bel et bien lancé, avec de nouvelles actions dont rend compte ce rapport, qui viennent conforter une dynamique confirmée mobilisant de nombreux acteurs locaux.

Au total, la lutte contre la pauvreté est une méthode de travail, tournée vers l'innovation, la coopération, la participation des personnes concernées, l'interrogation permanente sur notre action et ses effets. J'aime ce métier qui est encore en construction et je remercie les acteurs impliqués qui m'aident chaque jour à le définir, à l'interroger, à le rendre utile pour nos concitoyens les plus modestes.



# 1. LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE

L'Occitanie est la 2<sup>ème</sup> région la plus étendue en métropole  
et la 4<sup>ème</sup> la plus peuplée de France avec

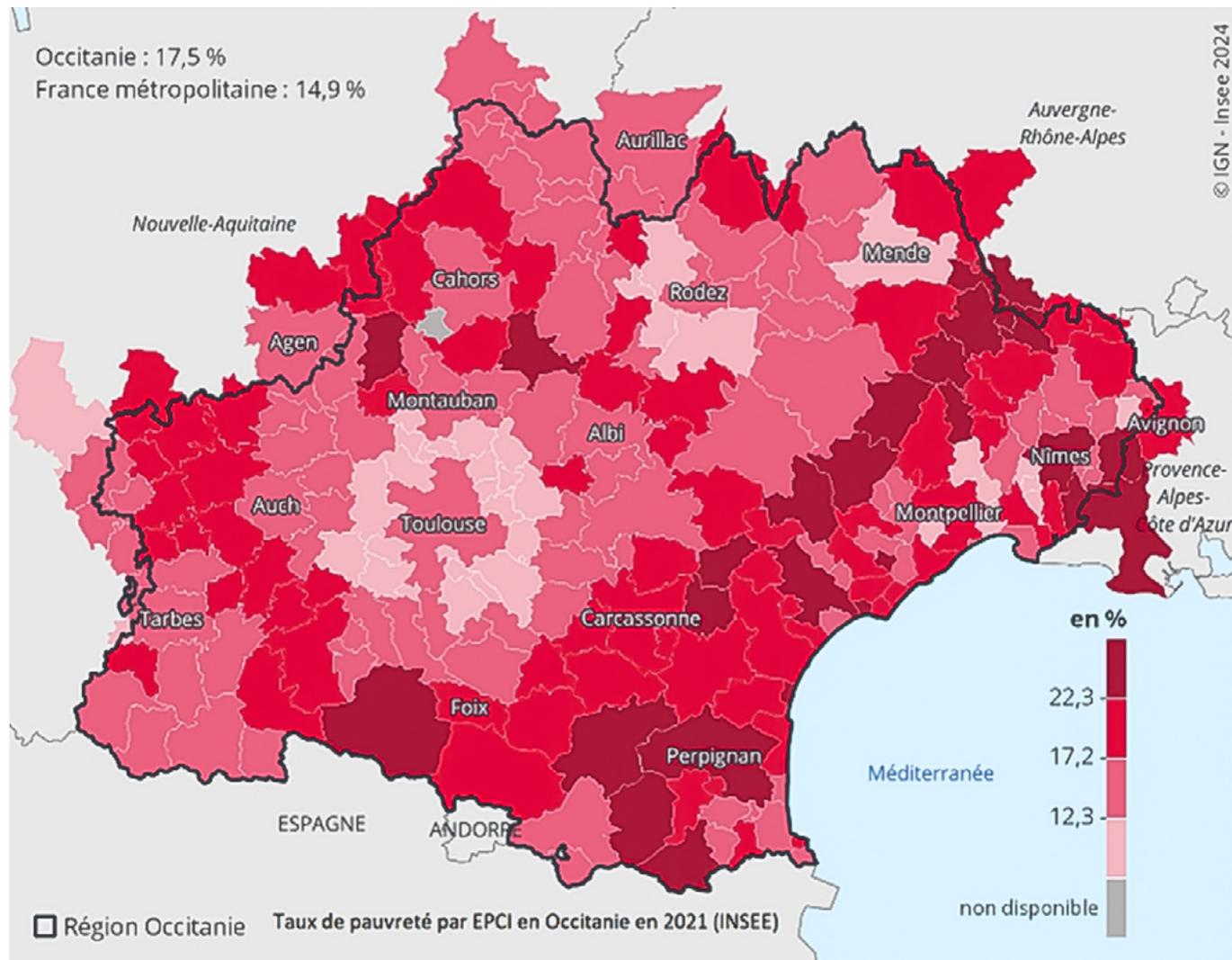
**6 100 000**  
habitants en 2024.

Plus précisément, un habitant sur deux réside dans l'une des quatre plus grandes aires urbaines de la région : Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan.



## 1.1 La mesure de la pauvreté monétaire

**L'essentiel :** Le niveau de vie médian des habitants de la région s'élève à 22 010 euros annuels en 2021, soit 1 010 euros de moins que le niveau de vie médian national. L'Occitanie se place au deuxième rang des régions de France hexagonale au titre de la faiblesse du revenu, derrière les Hauts-de-France. La pauvreté est diverse au sein de la région: le niveau de vie médian varie entre les départements : il atteint 24 230 euros en Haute-Garonne, soit près de 4 000 euros de plus que dans l'Aude.



En Occitanie,  
**17,5%**  
de la population vit  
sous le seuil de pauvreté (2021),

ce qui place la région 3 points au-dessus de la moyenne nationale (14,5%). Les chômeurs, les familles monoparentales ainsi que les familles nombreuses sont les premiers publics en situation de pauvreté. La pauvreté concerne toutes les catégories d'âge, mais elle touche essentiellement les moins de 30 ans avec un taux de 27,8%, contre 13,8% chez les personnes âgées de 75 ans et plus.

**Un enfant sur quatre de moins de 11 ans grandit dans une famille pauvre**, un chiffre qui atteint un sur trois dans les grands centres urbains.

Les  
**13**  
départements de la région  
Occitanie présentent  
de fortes disparités  
territoriales:

la pauvreté est plus fortement présente dans les départements littoraux (de 19,4% dans l'Hérault à 21,2% dans les Pyrénées-Orientales) et plus modérée à l'intérieur des terres (de 14,3% à 19%).



L'intensité de la pauvreté<sup>1</sup> est plus marquée dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. L'écart inter décile de niveau de vie<sup>2</sup> est légèrement inférieur à la moyenne nationale, avec un gradient de 3,3<sup>3</sup>. Il est plus marqué dans l'Hérault (3,6) et la Haute-Garonne (3,5) et moins élevé dans l'Aveyron, la Lozère et les Hautes-Pyrénées (2,9).

► **A l'échelle des intercommunalités, l'arrière-pays méditerranéen se distingue sur la carte, cumulant taux de pauvreté important et fragilité selon l'INSEE sur les 21 critères mesurés.** D'autres territoires isolés sont également concernés, comme le Quercy (Tarn-et-Garonne, 23% de pauvreté), le Couserans (Ariège, 22,3%) ou encore le Cordais et Causse (Tarn, 22,3%). Il faut

aussi être attentif à des évolutions défavorables comme l'ouest du Gers et une partie du Lot.

► **La pauvreté est présente dans toutes les strates de communes et en milieu rural :** elle se présente sous la forme d'une courbe en cloche inversée dont les pics sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales les plus isolées (taux de pauvreté de 17,9% dans les zones rurales non périurbaines). Les 108 QPV d'Occitanie présentent un taux de pauvreté de 51%<sup>4</sup>. Mais ils ne représentent qu'un tiers des pauvres d'Occitanie, la pauvreté étant présente dans tous les espaces.

La région gagne environ 43 000 nouveaux habitants chaque année, soit une croissance de 0,7%. Ces nouveaux habitants se répartissent principalement sur la côte et de Narbonne à Montauban. Une part notable est à son arrivée en situation de pauvreté, car, outre les cadres et étudiants réputés mobiles (mais une part significative des étudiants est pauvre), les nouveaux arrivants sont souvent des seniors à petites retraites ou des chômeurs (un tiers des actifs arrivant dans la région). Cette précarité est particulièrement marquée dans des territoires comme le Grand Narbonne, les Cévennes, les Pyrénées Méditerranée ou encore la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

La redistribution et la protection sociale font chuter de 8 points de pourcentage la pauvreté, en particulier les prestations sociales versées par les CAF de la région aux **plus de 1,3 millions de foyers bénéficiaires, soit plus de 2,8 millions de personnes couvertes (données 2023).**

**1 321 901**  
**foyers bénéficiaires,**  
**soit 2 863 896 personnes couvertes**



1 L'intensité de la pauvreté est mesurée comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie des plus pauvres est inférieur au seuil de pauvreté (INSEE).

2 L'écart interdécile mesure la proportion de revenus entre le 1er décile et le 9<sup>e</sup>, c'est-à-dire les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches

3 Les 10% les plus riches ont 3,3 fois le revenu des 10% les plus pauvres

4 Il convient aussi de préciser que la moitié des habitants des QPV sont au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui contribue à la mixité sociale.



## 1.2 Quelques indicateurs non monétaires de la pauvreté

L'approche monétaire de la pauvreté n'en donne qu'un aspect. D'autres approches sont requises pour bien en comprendre les effets. L'enquête de l'INSEE intitulée Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) mesure trois approches distinctes de la pauvreté, qui recouvrent des réalités différentes et ne se recoupent que partiellement :

- ▶ la population dite en situation de pauvreté institutionnelle, c'est-à-dire percevant un minimum social ;
- ▶ la population en situation de pauvreté monétaire ;
- ▶ la population en situation de privations matérielles et sociales importantes (voir infra).

En France métropolitaine, **24%** de la population est concernée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté.

### LA PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE

Un ménage est dit « pauvre en termes de conditions de vie » lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement. Le taux de pauvreté en conditions de vie mesure une pauvreté « absolue », au sens où l'indicateur ne dépend pas de la distribution des revenus dans la population. Elle correspond à l'image de la pauvreté communément admise, à savoir l'exclusion de pratiques et de consommations de base. Cela permet de caractériser plus finement les situations de pauvreté, en rendant compte des types de difficultés concrètes que rencontrent les personnes en situation de pauvreté. Il s'agit aussi d'un indicateur plus subjectif puisque les données sont déclaratives.

Le taux de privation a atteint 13,1% en 2023, contre 12,6% en 2018. En particulier, les difficultés s'accroissent en 2023 pour honorer le paiement des factures d'électricité, de gaz ou d'eau. Sur la longue période, la part des ménages déclarant une insuffisance de ressources est proche de son niveau de 2004. À l'inverse, les restrictions de consommation augmentent.

### Le halo autour de la pauvreté

L'INSEE mesure comme halo autour de la pauvreté les personnes dont le revenu se situe entre 60 et 70% du revenu médian, donc au-dessus du seuil de pauvreté mais relativement proches de celui-ci. Elles sont au nombre de 490 000. Il s'agit principalement des travailleurs pauvres (en emploi au SMIC à temps partiel ou alternant des périodes de chômage ou des contrats courts) et des retraités très modestes.

### Les difficultés financières du quotidien

Près d'un tiers des Français déclare ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1 000 euros, ce qui souligne **les fortes contraintes budgétaires des ménages** et traduit une gestion du budget "sur le fil". Les dépenses liées aux loisirs apparaissent comme les plus inaccessibles : près d'un quart des ménages ne peuvent pas se payer une semaine de vacances dans l'année et 15,9% ne peuvent pas avoir une activité de loisirs payante régulière.

Par ailleurs, **les difficultés pour se chauffer** augmentent, avec 10,2% des personnes interrogées. Le paiement des factures d'électricité est difficile depuis la période d'inflation en 2022. Si la part des Français en incapacité de payer leur loyer à temps a baissé (9,4%, -2,2 points entre début 2022 et début 2023), les difficultés s'accroissent pour honorer d'autres types d'engagement tels que le paiement des **factures d'électricité, de gaz ou d'eau**. Ces problématiques concernent 7% des Français.

### Le mal-logement

La fondation pour le logement des défavorisés, anciennement Fondation abbé Pierre, publie chaque année un rapport excellemment documenté sur la pauvreté dans le logement. Le manque de logements sociaux et très sociaux est constaté partout sur le territoire, alors que 70 % des habitants peuvent prétendre à un logement social, tous départements confondus. « *Les ménages s'éloignent toujours plus des centres urbains pour vivre dans des conditions de moins en moins bonnes, avec le développement de l'habitat indigne pour les locataires comme les propriétaires. Quant aux ménages les plus pauvres, ils n'ont plus de solution de logement* », selon la Fondation.

### La précarité énergétique

La précarité énergétique peut se définir comme la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût



acceptable. Pour information, 13% des ménages sont concernés par la précarité énergétique dans le logement au sein de la région Occitanie en 2018. Elle constitue une forme de « double peine » : les 20% de ménages **les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20% les plus riches**. 11,9% des Français les plus modestes ont dépensé plus de 8% de leurs revenus pour payer des factures énergétiques de leur logement en 2021.

### Le surendettement et ses conséquences

En Occitanie, **10 980 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France en 2024**, soit une baisse d'environ 9% par rapport à 2019, année de référence avant la pandémie, où l'on comptait 12 051 dossiers.

Sur la période 2019-2023, l'endettement global moyen des ménages surendettés a baissé de 13%, passant de 45 000 euros en 2019 à 39 000 euros en 2023, soit au-dessous de la moyenne nationale. Le surendettement ne concerne pas seulement les ménages pauvres (ils représentent 58,7% des dossiers en Occitanie)<sup>1</sup>.

### Des inégalités sociales de santé

« Les inégalités sociales de santé sont des différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » entre (les) groupes sociaux » (Santé publique France). Elles sont principalement dues aux déterminants sociaux de santé, facteurs qui influencent l'état de santé d'une population classés en 3 catégories : les facteurs socio-économiques (genre, pays de naissance, emploi et conditions de travail ou encore niveau de revenus), les comportements de santé (alimentation, tabagisme, alcool), les politiques sociales (accès à l'éducation, système de soins, prévention accès aux soins).

### Illettrisme et illettronisme

En Occitanie, on estime qu'environ

**240 000 personnes âgées de 18 à 65 ans sont en situation préoccupante** par rapport aux savoirs de base. On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base de la langue écrite pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Les résultats de l'enquête « *Illettrisme et illettronisme au regard de la pauvreté* » pilotée par

1 . Seuls 1,4% des ménages pauvres sont concernés par le surendettement.

le Carif-Oref Occitanie sur crédits de la Lutte contre la pauvreté ont été rendus publics le 5 avril 2024. Conduite en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ANLCI, cette enquête inédite vient mesurer de façon concrète les taux d'illettrisme et d'illectronisme par typologie de public. Elle établit également un lien tangible entre illettrisme et pauvreté, fournissant ainsi des repères précieux pour l'action. Le baromètre 2024 du numérique (mars 2025).

Difficultés rencontrées pour réaliser une démarche administrative en ligne  
Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus en %, n = 4066



### La précarité relationnelle

Dans le cadre de l'enquête « *Solitudes 2023 : (re)liés par les lieux* » présentée par la Fondation de France, la précarité relationnelle est définie comme un phénomène intergénérationnel touchant toutes les couches de la société, et en particulier les classes sociales défavorisées. Selon l'enquête, **les campagnes sont des zones de vulnérabilité sociale pour les personnes âgées et les jeunes, tout comme les quartiers prioritaires. Pour le commissaire, la précarité relationnelle aggrave la pauvreté et doit donc être considérée comme un facteur de pauvreté.**

### Les difficultés d'accès aux droits

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale, élaboré par le conseil national des politiques de la lutte contre la pauvreté (CNLE) pour l'hiver 2022-2023, révèle des difficultés à contacter les administrations, des obstacles liés à la numérisation des démarches, et des délais de traitement des dossiers. Ces difficultés sont particulièrement ressenties par les personnes âgées, les personnes d'origine étrangère, les personnes en situation de handicap ou les résidents des zones rurales.

► Selon la DREES, le non-recours aux prestations



sociales est d'abord lié à la méconnaissance et au manque d'information sur les droits existants, à un défaut d'orientation ou de proposition de la part des agents, ou encore faute d'un accompagnement facilitateur. Dans ce contexte, l'illectronisme aggrave les effets de la dématérialisation des procédures.

- En outre, 18% des personnes renoncent à demander les prestations, par crainte de conséquences négatives, dont le risque de perte ou de diminution d'autres droits, qui conduiraient à une baisse de leur reste à vivre ou de facilités accordées. Enfin, 16% des personnes sondées refusent de demander par dignité.

## LES PUBLICS TYPES DE LA PAUVRETÉ

### Les femmes, la moitié du monde

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté.

En Occitanie,

**36%** des femmes vivent sous le seuil de pauvreté, contre 25% des hommes.

Dans les départements du littoral, elles sont même 40%. Cette situation se vérifie également dans les départements urbains : Pyrénées-Orientales, Gard, Hérault et Haute-Garonne.

Pourtant, les femmes sont davantage scolarisées à 18 ans et obtiennent plus de diplômes du supérieur que les hommes. Cependant, en Occitanie, leur taux d'activité est plus faible et leur taux de chômage plus élevé. De plus, elles sont plus exposées au temps partiel (25% contre 7% chez les hommes).

Avec 46,3%, le taux d'emploi des femmes non diplômées est inférieur de 6,2 points par rapport à la moyenne nationale. **L'écart salarial net annuel moyen entre hommes et femmes s'élève à 17%.**

### Les familles monoparentales

Les familles monoparentales constituaient 25% des familles en 2020. Elles vivent plus fréquemment que les autres dans un logement social (37%), et notamment dans un logement surpeuplé (24%). Elles vivent souvent dans des grandes villes ou leurs banlieues, où les logements sont plus petits. Dans un tiers des familles monoparentales, le parent seul n'a pas d'emploi. La pauvreté touche plus particulièrement les mamans solo (huit familles monoparentales sur dix sont portées par une femme).

### Les enfants

Un enfant de moins de 11 ans sur quatre vit dans un ménage en situation de pauvreté monétaire en Occitanie. Les enfants sont plus souvent pauvres dans les communes les plus denses de la région, à Béziers, Nîmes, Perpignan, Montpellier et Toulouse. 14% des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé.



**1 enfant sur 4**

de moins de 11 ans,

soit 160 000 enfants,

vit dans un ménage en situation de pauvreté monétaire en 2020 en Occitanie.



## Les jeunes

A l'échelle nationale, 42% des jeunes actifs peu ou pas diplômés sont au chômage. Ils sont également beaucoup plus souvent inactifs. Lorsqu'ils travaillent, les jeunes les moins diplômés occupent plus souvent des emplois à durée limitée (CDD, intérim, alternance ou stage) dans 47% des cas, et travaillent à temps partiel dans 30% des cas.

## Le taux de pauvreté en Occitanie atteint 27,2% pour la population des ménages

dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans. Ils souffrent davantage que les personnes plus âgées de la pauvreté en conditions de vie. En 2024, l'IGAS a rendu un rapport sur **la pauvreté des jeunes en milieu rural** et s'est rendue dans ce cadre en visite de terrain en Occitanie.

## Les personnes immigrées

Les personnes immigrées sont davantage exposées à la pauvreté : leur taux de pauvreté atteint 30,6%, et même 35,9% chez les immigrés originaires d'Afrique, contre 12,7% chez les personnes non immigrées. Si les immigrés constituent 10% de la population française, ils représentent 21% des personnes pauvres. Avec 536 705 personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère, l'Occitanie est la 4<sup>e</sup> région française accueillant des immigrés. Selon une étude de l'Insee de novembre 2024, en France, **les immigrés disposaient en 2021 d'un niveau de vie annuel moyen inférieur de 26% à celui de la population native, et de 21% après transferts sociaux**. En moyenne plus jeunes, moins diplômés et occupant des emplois moins qualifiés, les immigrés ont des revenus du travail plus faibles : 16 160 euros, contre 20 600 euros pour les personnes non immigrées. Les revenus du travail représentent 71% du niveau de vie des immigrés, contre 11% pour les prestations sociales (6% pour les non-immigrés) et 18% des pensions et retraites (24% pour les non-immigrés).

## Les demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont le public le plus fortement touché par la pauvreté.

En Occitanie,

**58%**  
des demandeurs d'emploi sont en situation de pauvreté.

► Au troisième trimestre 2024, le taux de chômage s'établit à 8,9% de la population active (+0,1 point sur un an), soit 1,7 point de plus qu'en moyenne en France hexagonale. La région présente de forts contrastes : le département des Pyrénées-Orientales a le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, alors que la Lozère a l'un des plus faibles.

► 564 840 personnes sont au chômage en décembre 2024 (+2,4% sur un an), dont 75 340 jeunes de moins de 25 ans, 157 010 personnes de plus de 50 ans, et dont 248 420 au chômage de plus d'un an. Le chômage se situe cependant toujours au-dessous du niveau d'avant-crise sanitaire (9,6% fin 2019).

## Les travailleurs pauvres

Le travail ne protège pas nécessairement contre la pauvreté. Selon les données 2022 de l'INSEE, 1,1 million de personnes en France exercent un emploi mais disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

La part des travailleurs pauvres parmi les publics accueillis par les associations de lutte contre la pauvreté est en progression: 16% des adultes accompagnés par le Secours Catholique ont un emploi, dont 29% en CDI à temps plein. Il s'agit pour l'essentiel d'indépendants peu qualifiés dont les ventes sont faibles, de salariés en temps partiel au smic horaires, ou de saisonniers ou salariés alternant des périodes de chômage. Les 2/3 des travailleurs pauvres sont des femmes, et 32% sont des salariés non-diplômés.

## Focus grande pauvreté

Selon l'INSEE, la grande pauvreté se définit par un **cumul de très faibles revenus et de privations matérielles et sociales sévères**. Les personnes en situation de grande pauvreté peuvent résider en logement ordinaire, mais la majeure partie d'entre elles sont sans domicile, habitent en bidonville ou en squat. En 2018, environ 1,9 million de personnes sont en situation de grande pauvreté. La grande pauvreté est souvent durable: sur 100 personnes ayant connu la grande pauvreté, seules 13 en moyenne en sont sorties après trois ans.

L'INSEE accompagné par ATD Quart Monde prépare une enquête spécifique sur les publics notamment à la rue, qui échappent au recensement.





## 2. PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE.

La pauvreté se transmet trop souvent de génération en génération. Ainsi, dès le plus jeune âge, les inégalités de conditions de vie, d'accès aux services publics, à l'éducation ou à la culture influencent les trajectoires individuelles et peuvent restreindre les perspectives d'avenir. C'est pourquoi la prévention de la pauvreté dès l'enfance constitue un levier essentiel pour briser ce cycle et garantir à chaque enfant les mêmes chances de développement et d'émancipation.

Cet engagement se traduit par des actions dès les premières années de vie en soutenant les familles, en réduisant les inégalités scolaires et en favorisant l'inclusion sociale. L'objectif est de créer un environnement protecteur et stimulant, où chaque enfant, quel que soit son milieu d'origine, puisse s'épanouir.

Une mesure du  
**PACTE** DES  
**SOLIDARITÉS**  
ENFANCE

## 2.1 Prévenir la pauvreté dès la petite enfance

L'ensemble des partenaires se mobilise pour lutter contre la pénurie des professionnels de la petite enfance et de l'animation. En effet, à l'échelle nationale, le secteur de la petite enfance (et plus généralement du travail social) traverse une **crise d'attractivité**, marquée par une pénurie de professionnels, avec près de 10 000 postes vacants dans l'accueil collectif. Cette situation conduit à la fermeture temporaire ou définitive de crèches. Du côté de l'accueil individuel, le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de baisser et des départs à la retraite massifs sont attendus d'ici 5 ans. Pour contrer cet état de fait, le gouvernement s'engage dans le cadre du service public de la petite enfance à développer 200 000 places d'accueil supplémentaires d'ici 2030.

Une mesure du  
**PACTE DES  
SOLIDARITÉS**  
ENFANCE

A cet égard, le Pacte des Solidarités vise à la création d'un institut national du travail social : rattaché à un IRTS, cet institut aurait pour but d'établir une doctrine partagée et actualisée pour nourrir des connaissances communes à l'ensemble des travailleurs sociaux.



### LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

La garantie d'accueil de la petite enfance est qualifiée de **grand chantier du quinquennat**.

La socialisation précoce du jeune enfant est un facteur majeur de réduction des inégalités. L'offre disponible en Occitanie est d'environ 60 places théoriques pour 100 enfants de moins de trois ans, majoritairement chez les assistantes maternelles (54%) puis dans des crèches (36%) avec des disparités importantes d'accessibilité financière et territoriale de l'offre d'accueil : 33% des allocataires avec des enfants de plus de 6 mois bénéficient d'un mode d'accueil alors que 71% des familles vivant sous le seuil de pauvreté n'en recourent pas.

Les communes se voient confier, en 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, avec la mise en place du **SPPE**. Trois axes directeurs sont mis en place dans ce cadre : lever l'ensemble des freins au développement de l'offre d'accueil, améliorer la qualité de l'accueil et la prévention de toute forme de maltraitance en remettant au cœur les enjeux de développement, et réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à une offre d'accueil adaptée.

**FOCUS :** Le contrat local des solidarités de Toulouse métropole crée un poste de chargé de mission " facilitateur / développeur petite enfance et parcours ascendant vers l'emploi ", dont l'objectif est de renforcer le lien entre l'offre d'accueil de la petite enfance et les parcours d'accompagnement vers l'emploi des personnes en très grande précarité.



## LE BONUS TERRITOIRE



Depuis 2018, la Caf et les collectivités locales partenaires des Contrats Enfance Jeunesse, bénéficient du « Bonus Territoire », qui s'ajoute aux prestations classiques de la Caf. Ce dispositif, inscrit à la COG 2023-2027 signée entre l'Etat et la CNAF, est un levier financier important pour le développement de services aux familles sur les territoires. Par ailleurs, le bonus "mixité sociale" et le bonus "inclusion handicap" bénéficient à tous les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) percevant la PSU. Calculés par place et par an, ces bonus sont attribués automatiquement.

## MESURE N°1 LE FONDS D'INNOVATION POUR LA PETITE ENFANCE



Fin 2023, le fonds dédié à l'innovation pour la petite enfance (FIPE) a été créé autour de 4 priorités: le renforcement de la qualité des modes d'accueil, la diversification des solutions d'accueil, l'information et l'accompagnement des familles pour favoriser le recours aux modes d'accueil et le soutien à l'accueil individuel. Financé à parts égales par l'Etat et les CAF, le fonds est doté en Occitanie de 2,7M€ sur 3 ans (2023-2025), dont 320 K€ de l'Etat en 2024 et soutient 18 projets dans 10 départements.

**FOCUS :** La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières, et Minervois (CCRLCM), dans l'Aude, a requalifié une ancienne gare rurale en micro-crèche associée à un espace intergénérationnel comprenant une "beaugeothèque".

## MESURE N°2 LE PLAN D'URGENCE « ENFANTS SANS DOMICILE »



Pour garantir des conditions d'accueil et de développement dignes aux enfants sans domicile, l'Etat a pour objectif d'assurer 100% de scolarisation grâce aux 80 médiateurs scolaires supplémentaires sur 4 ans, d'accompagner les enfants hébergés à l'hôtel, de créer des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) mères-enfants & de ville pour mieux les soigner, et de développer des hébergements adaptés aux familles avec la pérennisation des cuisines partagées / tiers-lieux alimentaires.

Voir plus bas sur la médiation scolaire.

## L'accès aux soins de santé

**FOCUS :** L'ARS soutient la **PASS mère-enfant portée par le CHU de Montpellier**. Ainsi, une équipe spécifique de professionnels de l'obstétrique et de la puériculture vient renforcer l'offre de soins adaptée aux spécificités des personnes en situation de précarité et plus particulièrement des mères et de leur enfant. Cette équipe dédiée vient renforcer les partenariats existants avec la PMI, la maison des femmes et l'Unité d'Accueil Pédiatrique de l'Enfance en Danger (UAPED).

**FOCUS :** Pour renforcer la prise en charge des enfants sans domicile atteints de pathologie et afin de protéger les mères, **11 places de Lits Halte Soins Santé (LHSS) périnatalité** ont été autorisées fin 2024 à Toulouse. Les LHSS périnatalité, expérimentés depuis 3 ans à l'échelle nationale, ont vocation à prendre en charge, pour une période de 2 mois renouvelable, des enfants de moins de 3 ans ayant une pathologie aiguë et leur mère en pré et post partum.

## Les tiers-lieux alimentaires

Une action pérennisée : dans le cadre du plan de relance de 2021, plus de 1,7M€ ont été mobilisés chaque année de manière à soutenir les tiers-lieux alimentaires des personnes hébergées en hôtel social (départements du Gard, de la Haute-Garonne et l'Hérault) afin de faciliter l'accès à la cuisine et restauration. Cette action a été pérennisée en 2024.

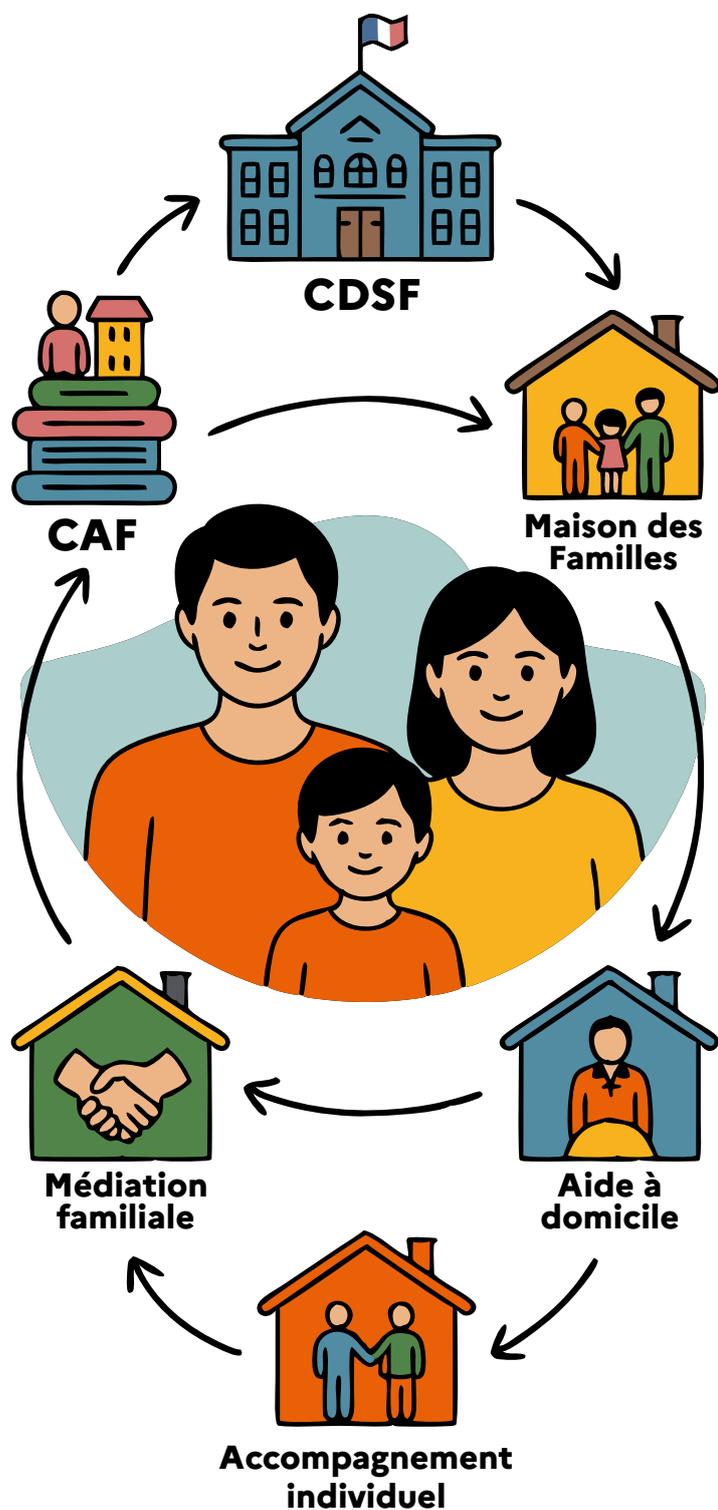
## LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE



**La formation des professionnels de la petite enfance est un enjeu majeur.** En 2024 la vingtaine de formations financées sur appel à



projets en 2023 s'est poursuivie en Occitanie. Ainsi, la ville de Montrabé (photo) a mis en place sur financement de l'Etat des ateliers parents-professionnels, ouverts à toutes les familles tout au long de l'année, afin de favoriser les échanges entre les familles et les professionnels mais aussi pour permettre aux parents de participer à des activités avec leur enfant.



**FOCUS : Le Carif-Oref Occitanie** a proposé un programme de professionnalisation comprenant plus de 120 sessions, structurées autour de cinq axes thématiques, dont l'environnement emploi, formation et orientation, ainsi que les pratiques et innovations pédagogiques.

## 2.2 **Mesure n°3** Le comité départemental de services aux familles (CDSF)

### LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

Une mesure du  
**PACTE DES SOLIDARITÉS ENFANCE**

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2023-2027 réunit l'État, le Conseil départemental et la CAF dans un pilotage commun. Il regroupe et coordonne les actions menées en matière d'accueil du jeune enfant, du développement et du bien-être des enfants et des jeunes, du soutien des parentalités, de l'animation de la vie sociale.

► **Le décret du 14 décembre 2021 est venu préciser la création, le rôle et la composition du CDSF.** Il s'agit d'une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi, présidée par le préfet, chargée d'établir le SDSF, lequel a pour missions d'évaluer l'offre et les besoins en matière de services aux familles et de définir des actions départementales.

### ASSURER UN MAILLAGE DU TERRITOIRE EN STRUCTURES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

**LE GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité  
Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique

Sous différentes appellations, **les maisons des familles** permettent aux parents de disposer d'informations et d'être accompagnés dans leur relation avec leurs enfants. Elles viennent compléter un maillage déjà en place (aide à domicile, médiation familiale, accompagnement individuel). Par exemple, le projet de maison des parents de la communauté de communes Armagnac-Adour a été cofinancé par l'État dans le cadre d'un pacte local des solidarités, visant à fédérer l'existant sous un label lisible pour les familles.

► **Perspectives** : le Pacte des Solidarités prévoit de mieux valoriser auprès des personnes en situation de précarité la possibilité de bénéficier des dispositifs d'accompagnement individuel de la Branche Famille (aide à domicile, médiation familiale, séances d'accompagnement individuel des dispositifs de «points écoute parents» ou «points écoute familles») et d'expérimenter une nouvelle offre d'accompagnement individuel.

**Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)** concernent les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et ont pour visée de les aider à répondre aux questions qu'ils se posent, notamment aux périodes charnières, et de prévenir les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés.

## LE PROGRAMME DES 1000 PREMIERS JOURS



Le rapport de Boris Cyrulnik a montré l'importance de la grossesse et des trois premières années de l'enfance. Depuis 2021,

la dynamique autour des « 1 000 premiers jours » se poursuit à travers diverses actions, allant du soutien aux parents à l'éveil de l'enfant. À l'échelle nationale, un site internet (<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>) répond aux questions fréquemment posées par les jeunes parents. Un « livret des 1 000 jours » a également été édité, mettant à disposition des informations adaptées aux familles précaires, rédigées par des professionnels.

En Occitanie, l'Etat soutient les associations et acteurs culturels impliqués dans le dispositif. La DRAC intervient en vue de favoriser l'accès à la culture pour les très jeunes enfants en accompagnant les projets artistiques et culturels destinés à ce public. Pour cela, elle collabore étroitement avec les responsables des lieux d'accueil, les familles, les collectivités territoriales et les partenaires de la communauté éducative. De même, l'ARS poursuit le financement des actions soutenues en 2023 en Ariège, dans le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault, le Lot, les Pyrénées-Orientales et le Tarn.

**FOCUS : le Réseau de Périnatalité Occitanie (RPO)**, association interprofessionnelle, financée par l'ARS, il regroupe 54 établissements de la région, incluant maternités, centres

périnataux de proximité et maisons de naissance. Le RPO coordonne les professionnels de la périnatalité issus du public, privé, libéral et PMI, autour d'actions d'organisation et de santé publique, assurant ainsi la cohérence et la qualité des prises en charge spécifiques.

## L'INDIVIDUALISATION DU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Une grande partie des couples ne met pas ses ressources financières en commun. La loi de finances pour 2024 a instauré **des règles d'imposition plus**

**équitable aux couples**. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, chaque membre d'un couple marié ou pacsé (soumis à imposition commune), bénéficiera automatiquement et par défaut d'un taux individualisé, en fonction de ses revenus. **Il s'agit de corriger l'injustice fiscale** créée par l'imposition commune des contribuables mariés ou pacsés, qui conduit à surtaxer le conjoint le moins fortuné (la femme dans la plupart des couples) et à sous-taxer le plus fortuné (l'homme dans la plupart des couples).

## UN ENGAGEMENT FORT DANS LE CADRE DES CONTRATS LOCAUX DES SOLIDARITÉS

Pas moins de 29 actions des contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat d'une part, les départements ou les métropoles d'autre part, portent sur le soutien à la parentalité.

► Par exemple, **l'Aude renouvelle son bus PMI** pour un accompagnement parental précoce. **Le Gard renforce l'offre d'aide à domicile** pour garantir des interventions précoces et éviter une majoration de la mise en danger des enfants et des placements. **L'Aveyron construit une stratégie de prévention et d'accompagnement des femmes avec enfants en situation de rupture**, dans le but de mobiliser les ressources existantes, produire une connaissance du public et de ses besoins et mettre en œuvre un plan d'action partenarial.

► Des actions ciblées en réponse à des problématiques spécifiques. L'Hérault s'engage dans un accompagnement renforcé des femmes enceintes et/ou des familles monoparentales avec enfants de moins de trois ans, hébergées en hôtel. Le Lot renforce les actions à destination des familles monoparentales en situation de précarité, notamment les femmes seules et isolées. Toulouse métropole développe



l'accompagnement et le soutien des familles précaires qui assurent la prise en charge à domicile de leur enfant en situation de handicap.

## La médiation familiale



Il s'agit d'une démarche spécifique, soutenue par un professionnel, qui permet aux membres d'une famille traversant une situation difficile de se rencontrer et d'aborder ensemble leurs préoccupations afin de prendre des décisions qui les concernent. Plus de 51 000 familles ont bénéficié de médiations familiales en 2023 à l'échelle nationale. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ont effectué plus de 30 000 interventions pour motifs de grossesse ou de maternité. L'Occitanie représente environ 10% de ce total.

Le contrat local des solidarités de Toulouse métropole cofinance **les espaces rencontre** pour l'exercice du droit de visite des parents en conflit.

## Les maraudes mixtes



Les maraudes mixtes sont une mesure de protection de l'enfance visant à s'assurer des conditions éducatives des enfants de la rue.

Elles identifient et accompagnent les familles en mobilisant tous les leviers disponibles. Elles permettent surtout de mettre fin aux situations attentatoires aux droits des enfants.

Après l'arrêt de celle de Toulouse en 2022, il en reste deux en région, à **Montpellier et Perpignan**. A Montpellier, elle est portée par l'association languedocienne pour la jeunesse (ALPJ) : l'« aller-vers » se construit sur les orientations des divers partenaires (hôpital, maternité, éducation nationale, associations, police) mais aussi par des maraudes ou des permanences dans les distributions alimentaires. L'association est devenue un partenaire privilégié de la solidarité départementale pour ce public spécifique.

**La maraude mixte de l'ALPJ** a rencontré plus de 700 familles depuis 2020 et accompagne 164 familles à fin novembre 2024 dont 75 enfants de moins de 3 ans et 253 enfants de plus de 3 ans.

## Les actions de lutte contre les violences intra-familiales



Dans son avis de février 2025 pour lequel le commissaire avait été auditionné en 2024, le Conseil économique, social et environnemental d'Occitanie (CESER) pointe **le risque**

**d'augmentation de la violence sociale** consécutive à la pauvreté. Les premières victimes de cette violence sont les femmes, les enfants et, plus largement, les personnes vulnérables.

En coopération avec la direction régionale des droits des femmes et pour l'égalité, plusieurs actions sont financées dans le cadre du programme 304 "Lutte contre la pauvreté", au bénéfice des femmes ou des enfants, victimes co-latérales des violences familiales comme dans le Lot, ou au bénéfice des femmes enrôlées dans la prostitution comme dans l'Hérault. Des dispositifs sont financés dans tous les départements pour l'hébergement d'urgence et inconditionnel des femmes à la rue avec enfants, dont une part significative est victime de violence (**création de 100 places en 2021, pérennisées**).

**FOCUS :** Dans le Lot, un dispositif de prise en charge psychotraumatique des enfants victimes de violences conjugales et de leur parent, a pour vocation de soulager la symptomatologie des enfants tout en prévenant les répercussions sur leur vie d'adulte, et notamment la reproduction des rôles d'agresseur ou de victime. Le dispositif a été créé en étroite collaboration avec les partenaires à l'origine des orientations (commissariat, gendarmerie, associations de victimes, services sociaux).

## Une approche globale de la séparation conjugale en tant que risque de basculement dans la pauvreté



Après une séparation, les femmes font face à davantage de difficultés que les hommes, en termes de **revenus** (le niveau de vie médian des ex-conjointes diminue de 17 % l'année de la rupture, soit environ 300 €), de garde d'enfant, de logement, d'emploi et de niveau de vie. On sait que les femmes sont en général moins bien payées que leur partenaire et rencontrent des difficultés d'accès à la propriété.

En Occitanie,

**17%** des femmes deviennent pauvres après une séparation, contre 10 % des hommes. La séparation conjugale fait l'objet d'un "parcours attentionné" des Caf. Outre l'accueil de la petite enfance, ce public est accompagné au titre de l'emploi et de l'accès aux droits. En particulier, l'acquisition



d'un second logement après une séparation se traduit par une contrainte forte avec le risque de choisir un logement moins cher mais très mal isolé (voir axe 4). Enfin, outre l'accès éventuel à l'aide alimentaire, l'État finance le déploiement des épiceries sociales qui accueillent les personnes en situation de pauvreté à des tarifs très préférentiels.

## SOUTENIR LA MONOPARENTALITÉ



À l'échelle nationale, 80% des séparations concernent des familles avec enfants.

**41%** des enfants de familles monoparentales vivent en situation de pauvreté.

On l'a vu plus haut, après une séparation, les femmes se retrouvent souvent confrontées à davantage de difficultés que les hommes. Par ailleurs, elles assument fréquemment le rôle de « parent par défaut », ce qui se reflète aussi dans un monde du travail qui reste plus favorable aux pères qu'aux mères. Il est utile de noter qu'un enfant sur 4 ne voit jamais son père.



La Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 a prévu la mise en œuvre de deux engagements : la revalorisation de 50 % du montant de l'allocation de soutien familial, versée aux familles monoparentales ou victimes d'impayés de pension, ainsi qu'une aide publique à la garde des enfants âgés de 6 à 12 ans, versée aux familles monoparentales.

Le Pacte des solidarités 2024-2027 prévoit en outre la levée des freins à l'emploi, notamment en facilitant l'accès aux modes de garde des enfants. L'Etat soutient également la tarification sociale des cantines en milieu rural (voir infra) et propose aux départements de la cofinancer pour les collégiens.

## LE SERVICE PUBLIC DES PENSIONS ALIMENTAIRES



L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA), a été créée en 2017 et automatisée début 2023.

En deux ans, elle a drastiquement réduit le nombre de pensions impayées. Le service peut aider les parents à fixer le montant de la pension à l'aide d'un barème et donner force exécutoire à cette décision de pension alimentaire. Il peut retenir la pension sur le compte du débiteur, en passant, par



exemple, par des saisies sur salaire. L'ARIPA vise aussi à des personnes qui ne se parlaient plus de reprendre le dialogue. Elle intervient dès le premier mois d'impayé et peut permettre de recouvrer des arriérés jusqu'à 12 mois en arrière.

**26 103 pensions alimentaires** sont versées par l'intermédiaire de l'ARIPA au 1<sup>er</sup> octobre 2024 en Occitanie.

**FOCUS :** Afin d'affiner la compréhension des phénomènes à l'œuvre et leur diversité, plusieurs journées régionales d'études ont été organisées par le commissaire et ses partenaires institutionnels et associatifs. Parmi elles, « femmes et pauvreté » à Rodez en novembre 2024 (en partenariat avec la DRDFE et le CIDFF), « familles monoparentales et pauvreté » en 2023 à Montbeton ou encore « la place des pères » en 2024 à Montauban, ces deux dernières ayant été organisées par l'UDAF-82. Une autre journée, coorganisée en 2024 avec la MDPH du département de l'Aude, a porté sur les conséquences du handicap de l'enfant pour la famille, qui se traduit assez souvent par la séparation des parents et quasiment systématiquement par l'arrêt de l'emploi de la mère.



## 2.3 Mesure n°4 Relever le défi de la malnutrition infantile

**Scorbut et malnutrition sévère sont en hausse chez les enfants** en France<sup>1</sup>. Si les formes sévères ont augmenté de 20%, la malnutrition modérée a diminué de 11%. Parmi les enfants hospitalisés pour ces motifs, on observe une hausse de la proportion de ceux dont les parents bénéficient de la CMU (+33% pour le scorbut, +16% pour la malnutrition). Par ailleurs, l'incidence du scorbut, de la malnutrition sévère et de la carence en fer est significativement et positivement corrélée avec l'inflation du prix des produits alimentaires. Il est aussi à rappeler que l'éducation à la nutrition est un facteur essentiel pour lutter contre la progression de ces maladies.

### LES PETITS DÉJEUNERS GRATUITS À L'ÉCOLE

Une mesure du  
**PACTE DES SOLIDARITÉS**  
ENFANCE

Depuis la rentrée scolaire 2019, les petits déjeuners à l'école sont organisés dans les **écoles d'éducation prioritaire et celles des zones rurales fragiles**, via une subvention de l'Etat aux collectivités territoriales partenaires. Soutenu par la SNLP puis le Pacte des Solidarités, ce dispositif permet aux enfants de suivre l'école de manière favorable, car le manque de petits déjeuners handicape fortement les résultats scolaires. Depuis 2023, le dispositif est orienté prioritairement vers les Outre-mer, ce qui contribue à expliquer la modicité du montant de dépenses en Occitanie. 2420 élèves ont bénéficié de la mesure dans l'académie de Montpellier.

### LE PROGRAMME MALIN

Une mesure du  
**PACTE DES SOLIDARITÉS**  
ENFANCE

Pour les petits budgets, les produits pour bébé peuvent coûter cher. **Le programme permet d'économiser entre 15 € et 20 € chaque mois entre les 6 et 24 mois de l'enfant.** En Occitanie, 10% des 140 000 enfants de 0 à 3 ans issus de familles sous contraintes budgétaires bénéficient du programme Malin, dont le financement a été pérennisé par la DIPLP. Le programme Je M'ALImeNte (MALIN) bien pour bien grandir, est proposé aux familles qui souhaitent être accompagnées sur l'alimentation de bébé et de toute la famille. **Dès la grossesse, des recettes, conseils et astuces sont envoyés tous les mois aux parents**, complétés par un site Internet et des pages Facebook et Instagram.

Pour en savoir plus :

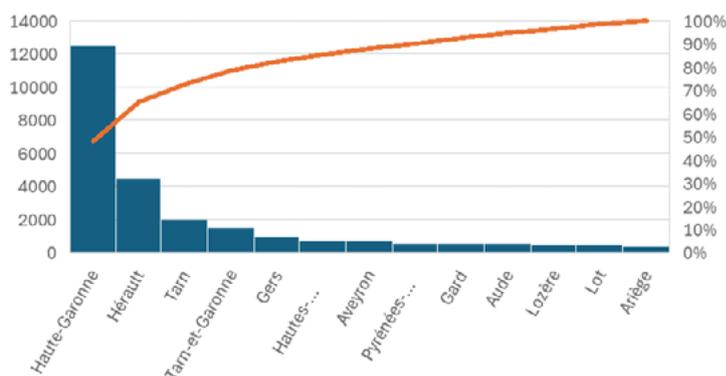
<https://www.programme-malin.com>

### LES CANTINES À TARIFICATION SOCIALE

Une mesure du  
**PACTE DES SOLIDARITÉS**  
ENFANCE

La restauration scolaire contribue à l'accès à une alimentation équilibrée. En répondant à leurs apports nutritifs essentiels, elle apporte aux élèves la capacité à mieux apprendre et à se concentrer. C'est un rempart pour lutter contre la pauvreté des enfants et les inégalités sociales.

Nombre d'élèves bénéficiaires (2024)



Le dispositif des cantines à tarification sociale vise à permettre aux enfants des familles les plus modestes de déjeuner dans les **cantines scolaires au tarif d'1 euro ou moins par repas**, afin d'alléger le budget de ces familles. Il s'applique dans les écoles des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité rurale (DSR) et des EPCI ayant la compétence de la restauration scolaire, lorsque deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible.

► 354 collectivités d'Occitanie adhèrent au dispositif en novembre 2024, soit **827 communes** sur les 1 216 éligibles à la mesure cantines. 22 communes parmi elles ont par ailleurs rejoint spécifiquement le bonus EGALIM en 2024.

► Le nombre d'enfants bénéficiaires de la mesure a été multiplié par plus de 11 en 4 ans, les données 2024 n'étant pas encore complètes. **La Haute-**

1 Source : Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), qui permet de mesurer l'activité des établissements hospitaliers de France (décembre 2024). Les chercheurs ont utilisé comme « indicateur de faible statut socio-économique » l'éligibilité à la Couverture maladie universelle (CMU), basée notamment sur des seuils de revenus. Leurs recherches ont été menées sur deux périodes : de début 2015 à mars 2020, début de la pandémie de Covid-19 (soit 63 mois), puis d'avril 2020 à novembre 2023 (soit 44 mois).



**Garonne représente globalement la moitié du nombre d'enfants bénéficiaires.** On note aussi que la mesure cantine a un effet sur l'inscription à la cantine des enfants d'origine sociale modeste, avec jusqu'à 99,63% des enfants scolarisés déjeunant à la cantine (Pyrénées-Orientales).

► Le montant total des subventions cumulées, versées par l'Etat aux communes françaises, s'élève à 141 865 102 depuis 2019, dont 49 656 882 en 2023 (le montant définitif pour 2024 ne sera connu qu'en mai 2025).

Pour en savoir plus:

<https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro>

## 2.4 L'égalité des chances à l'école

### LE DROIT À L'ÉDUCATION

#### La mobilisation de l'Education nationale dans la lutte contre la pauvreté



**Dans l'académie de Montpellier, le pôle académique d'égalité des chances créé en 2022** regroupe

l'ensemble des dispositifs qui y concourent. Sont ainsi spécifiquement concernés, par exemple, les dispositifs de territoire (cités éducatives, éducation prioritaire, internats d'excellence, territoires éducatifs ruraux...) et les dispositifs concourant à l'amélioration de l'égalité des chances tels que devoirs faits, vacances apprenantes, cordées de la réussite... Plusieurs missions contribuent étroitement aux travaux du pôle, en premier lieu le CASNAV mais aussi la Mission de lutte contre le décrochage scolaire et la Mission de Lutte contre l'illettrisme. La lutte contre la pauvreté s'inscrit dans ce pôle académique.

**Dans l'académie de Toulouse, un comité académique de lutte contre la précarité** a été créé. Face aux défis posés par la paupérisation croissante, notamment en milieu rural, des actions ont été mises en place pour renforcer la cohérence des dispositifs éducatifs et soutenir les élèves vulnérables. En 2023/2024, plusieurs initiatives ont été reconduites : accompagnement des élèves en grande précarité, **expérimentation du Micro-collège**. Un séminaire commun à tous les acteurs a élaboré une feuille de route commune des politiques éducatives prioritaires. Pour 2024/2025, un état des lieux est prévu afin d'étendre **le recensement des enfants non scolarisés ou non assidus** réalisé en Haute-Garonne aux départements du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, via une enquête et une coordination renforcée avec les partenaires institutionnels.

#### La médiation scolaire



La médiation scolaire est un processus de rapprochement de l'école au bénéfice des familles qui en sont éloignées. Elle implique l'intervention

de tiers neutres et formés, appelés médiateurs, qui aident les élèves, les enseignants, les familles et les autres acteurs de la communauté éducative à dialoguer et à trouver des solutions constructives aux difficultés rencontrées.

Elle est un outil essentiel pour favoriser l'inclusion et la réussite éducative des élèves. Des publics comme les élèves issus de familles itinérantes ou allophones présentent des spécificités liées à leur mobilité, à leur maîtrise variable de la langue d'enseignement et à leurs cultures souvent différentes de celles du système scolaire. La médiation scolaire contribue à créer un environnement inclusif et bienveillant pour tous.

► **En Occitanie, l'Etat finance 10 postes de médiateurs scolaires** (8 sur crédits DIHAL avec cofinancement de l'Agence du service civique, un sur crédits FSE, un sur contrat local des solidarités). Sur Montpellier, il s'agit de 4 postes, portés par l'AREA, le GIP formavie (médiatrices scolaires inclusives, voir infra) et La Cimade. Sur Toulouse, 4 postes également, dont: 3 postes portés par Espoir Amitié Tsiganes et 1 poste par Rencont'Roms nous.

**FOCUS TOULOUSE :** les médiateurs ont contribué à la scolarisation de 614 enfants. Une journée annuelle réunit l'ensemble des acteurs publics et associatifs impliqués. Le 24 Mai 2024, 60 personnes ont travaillé à l'espace Diversité à la coanimation de la journée " Ecole et Précarité " sous la coanimation du CASNAV et de Rencont'Roms Nous.

**FOCUS :** Les facilitatrices pédagogiques. Spécificité de l'académie de Montpellier soutenue par la DIHAL et le commissaire, les facilitatrices pédagogiques inclusives soutiennent les élèves issus de milieux précaires ou marginalisés en



facilitant leur inclusion scolaire. Elles collaborent avec les enseignants pour adapter les pratiques pédagogiques. Leur rôle inclut le renforcement des apprentissages, la médiation avec les familles et la réduction du décrochage scolaire. Elles aident les élèves à gagner en confiance et en autonomie, tout en contribuant à une meilleure intégration dans les classes ordinaires. Leurs actions ont déjà démontré des résultats positifs, avec une progression scolaire et une motivation accrue des élèves.

## AMÉLIORER LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES

### Le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1



Le dédoublement des classes de Grande Section (GS) en éducation prioritaire demeure une priorité majeure pour réduire les inégalités

dès le plus jeune âge et améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en créant des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves. **Depuis septembre 2024, ce sont désormais 86% des classes de GS en éducation prioritaire qui sont dédoublées.** L'Education nationale poursuit son action pour atteindre un objectif de 100% des classes de GS en éducation prioritaire dédoublées à la fin de l'année 2024.

► **Le dédoublement des classes de Grande section, CP et CE1 atteint 89,9% des classes visées** et cette mesure bénéficie à plus de 16 520 élèves en Occitanie.

### Les compétences psychosociales

L'instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale de **développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes** est plus que jamais une priorité. Diverses actions sont conduites par l'Education nationale, la DREETS, l'ARS. L'action Fortiche, conduite en 2023 par Promotion santé Occitanie, n'a pas pu être financée en 2024 par les crédits Commissaire, mais bonne nouvelle, elle se poursuit sur financements de droit commun.

### La coéducation: des parents davantage associés à la scolarité de leurs enfants



Instaurer et faire vivre la coéducation, c'est mettre en place des échanges et un dialogue réguliers et confiants entre les équipes éducatives et les parents d'élèves afin que ces

derniers n'hésitent pas à franchir les portes de l'école. La co-éducation se concrétise par une participation accrue des parents à l'action éducative et favorise la réussite de tous les enfants. La loi pour la refondation de l'École de la République de 2013 avait prévu la création, dans tous les établissements d'enseignement, d'un espace à l'usage des parents et de leurs délégués, avec un guide méthodologique et une plaquette.

## DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

### Les Réseaux d'éducation prioritaire (REP-REP+)



Les réseaux d'éducation prioritaire (REP ou REP+) sont au nombre de **18 dans l'académie de Toulouse et de 16 dans celle de Montpellier.** Il s'agit

d'un système regroupant les écoles et les collèges où les difficultés sociales sont plus marquées. Les élèves y bénéficient d'un meilleur accompagnement dans leur apprentissage afin de **réduire ces inégalités et d'améliorer les résultats scolaires.** Les classes sont moins nombreuses (25 élèves maximum), avec un soutien spécifique en cas de difficultés, notamment en sixième, et des financements pour effectuer des projets et des sorties.

### Les cités éducatives



Les Cités éducatives sont un dispositif national lancé en 2019 visant à renforcer l'éducation dans les QPV.

En Occitanie, ce programme est déployé dans plusieurs villes pour améliorer la réussite scolaire et l'insertion sociale des jeunes, en fédérant tous les acteurs éducatifs (écoles, collèges, associations, collectivités, parents, etc.). Elles visent à lutter contre les inégalités sociales, favoriser la coéducation entre familles, acteurs institutionnels et locaux dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et à améliorer le climat scolaire, en augmentant le bien-être et la citoyenneté dans les établissements.

► On dénombre **3 cités éducatives à Toulouse**, dont 2 ont été renouvelées avec un périmètre d'action élargi, englobant les collèges et la mixité (voir infra). **L'académie de Montpellier compte 7 cités éducatives** dont les collèges sont pour la plupart situés en éducation prioritaire, à l'exception de la cité éducative de Lézignan Corbières dans l'Aude: dans le Gard à Nîmes, avec un projet de cité éducative sur l'agglomération d'Alès été déposé en décembre 2024, dans l'Hérault, à Montpellier, Béziers, à Sète, Lunel, enfin dans les Pyrénées-Orientales, à Perpignan.



## Les territoires éducatifs ruraux (TER)



Les territoires éducatifs ruraux (TER) constituent un réseau de coopérations, autour de l'école comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles. Les TER en Occitanie **visent à renforcer l'égalité des chances en milieu rural** en offrant un accompagnement éducatif renforcé aux élèves, de la maternelle au lycée. En mobilisant les acteurs locaux – établissements scolaires, collectivités, associations et parents – les TER contribuent à réduire les inégalités territoriales et à dynamiser l'offre éducative en milieu rural, à partir d'un diagnostic territorial et d'une feuille de route.

► Chaque territoire éducatif rural repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement. Le périmètre géographique des territoires éducatifs ruraux est à l'échelle d'un bassin de vie. On en compte 15 dans la région.

## LA MIXITÉ SOCIALE AU COLLÈGE

**Il y a une corrélation entre indice de position sociale (IPS) et réussite aux examens scolaire :** l'IPS permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements. Un rapport du CESE sur le sujet montre tous les **bienfaits de la mixité sociale scolaire** pour la réussite de tous les élèves. Plusieurs départements d'Occitanie sont aujourd'hui impliqués sous diverses formes dans une politique de mixité sociale à l'école.



Au même titre que d'autres départements dans la région, **le département de la Haute-Garonne est engagé dans la mixité sociale au collège**, avec depuis 2014 le bussing des élèves des quartiers défavorisés vers les collèges de centre-ville. L'Etat a accompagné financièrement cette politique publique, d'une part avec des moyens renforcés de l'Education nationale, d'autre part un soutien significatif dans le cadre de la contractualisation de lutte contre la pauvreté (CALPAE). Chaque année, le recteur de Toulouse réunit **un observatoire de la mixité sociale**, qui permet de dresser un état des lieux de la mixité sociale dans l'académie, mettant en lumière les enjeux et les résultats. Un suivi de cohorte est réalisé en Haute-Garonne avec des jeunes qui sont entrés en septembre 2024 en classe de Terminale (qui ont suivi les 4 années de collège dans le cadre

de la mixité sociale), ce qui permet de souligner la réussite du programme.

## PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Deux mois de consultations nationales et régionales sont organisés en décembre 2024 et janvier 2025 sur **la question de l'orientation**. Cette concertation doit permettre de formuler des propositions concrètes en associant tous les acteurs de l'orientation.

## Les cordées de la réussite



Le dispositif des Cordées de la réussite accompagne les collégiens et lycéens, notamment issus des quartiers prioritaires et des zones rurales. Les établissements « encordés » (collèges, lycées) et les « têtes de cordée » (établissements d'enseignement supérieur) mettent en place des actions concrètes pour donner à chaque élève les moyens de construire son projet d'orientation et de réussir. Ce programme vise à éviter l'autocensure des jeunes en manque de confiance en eux et dans les institutions scolaires, favorisant ainsi une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.

► En 2024, **44 cordées sont déployées dans la région Occitanie**. Plus de 10 000 élèves ont bénéficié du dispositif grâce à la mobilisation de près de 2 000 étudiants tuteurs. Il convient de mentionner tout particulièrement les cordées **Dispo de sciences-po Toulouse et Ose de l'Isae-Supéaro**.

## Devoirs faits au collège



Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide au sein du collège afin de rentrer chez eux « Devoirs faits ». Devoirs faits s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires. **Tous les élèves de 6e bénéficient de Devoirs faits depuis la rentrée 2023**. Les élèves de 5e, 4e et 3e qui le souhaitent bénéficient de Devoirs faits : le dispositif a été renforcé dès l'année scolaire 2023-2024 grâce aux opportunités offertes par le Pacte enseignant.



## La réforme du lycée professionnel



Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique

La réforme des lycées professionnels se déploie progressivement depuis la rentrée scolaire 2023. Elle vise à assurer l'avenir de tous les élèves, au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations, et à répondre à la promesse républicaine d'égalité des chances. L'objectif poursuivi par cette réforme est de **faire du lycée professionnel une voie de réussite**, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises.

- ▶ Dans ce cadre, douze grandes mesures visent à lutter contre le décrochage scolaire, améliorer la réussite dans les poursuites d'études, améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.

## DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À L'OBLIGATION DE FORMATION

### Lutter contre le décrochage scolaire



Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique

La lutte contre le décrochage scolaire vise à repérer, prendre en charge et accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire. Cette action se déploie de l'amont à l'aval du processus de décrochage : l'accrochage scolaire, la détection des premiers signes, la prévention, le repérage et la remédiation.

- ▶ La lutte contre le décrochage scolaire mobilise le Rectorat de région académique, le Conseil régional et le Commissaire, au bénéfice d'une

approche globale englobant la prévention du décrochage, la remédiation scolaire et l'obligation de formation des 16-18 ans. **Le comité de pilotage annuel, tenu le 7 février 2024**, a abordé l'organisation et le bilan des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), l'activité des missions locales, l'état du décrochage scolaire dans la région académique, ainsi qu'un focus sur la réforme de la voie professionnelle.

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) constituent un mode de coordination partenarial des acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi. Les 20 PSAD occitanes mobilisent les centres d'information et d'orientation (CIO), les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS, Education nationale), les Missions Locales, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le Réseau FOQUALE (réseau formation, qualification et emploi, Education nationale). Dans le cadre du conventionnement régional 2024 avec les missions locales, la Région a confié aux missions locales l'organisation administrative des réunions des PSAD.



**FOCUS :** le Réseau des écoles ETRE : Financées par la Région, les écoles ETRE offrent des formations gratuites, pratiques et manuelles, spécialement conçues pour les jeunes de 16 à 25 ans, autour des métiers verts et verdissants. Ces formations, d'une durée allant d'une semaine à un an, permettent aux participants de se préparer aux professions de demain tout en répondant aux besoins de la transition écologique.

Il existe 11 écoles ETRE en Région Occitanie. En 2024, plus de 1 000 jeunes ont bénéficié des formations proposées par les écoles ETRE. Leurs résultats sont prometteurs : 76 % des jeunes formés retrouvent un emploi, accèdent à une formation, un stage ou s'engagent dans un volontariat.



**114**  
Réunions animées  
entre septembre 2022  
et décembre 2023



**1 583**  
situations individuelles  
analysées en PSAD



**44%**  
de filles

39% de jeunes âgés de 16ans  
14% de jeunes âgés de 18 ans



**56%**  
de garçons

38% de jeunes âgés de 17ans  
8% de jeunes âgés de 18 ans



**1 227**  
Solutions préconisées  
en PSAD



## Tous droits ouverts (TDO)



Le nombre de sortants précoces du système scolaire est en baisse significative. Pour aller plus loin, une nouvelle démarche de **prévention**

**coordonnée du décrochage scolaire**, intitulée « Tous droits ouverts » (TDO), est mise en place depuis la rentrée scolaire 2023 pour soutenir l'action des équipes éducatives et pédagogiques auprès des élèves les plus fragiles, en priorité ceux issus de lycée professionnel. La démarche s'appuie sur la **mobilisation de tous les acteurs locaux de l'accompagnement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi des jeunes**. Elle vise pour chacun l'accès à la diplomation et à la qualification professionnelle. Il s'agit d'un parcours individualisé conçu comme une étape dans un parcours de formation et d'insertion en cohérence avec l'obligation de formation pour les 16-18 ans.

## L'obligation de formation des 16-18 ans

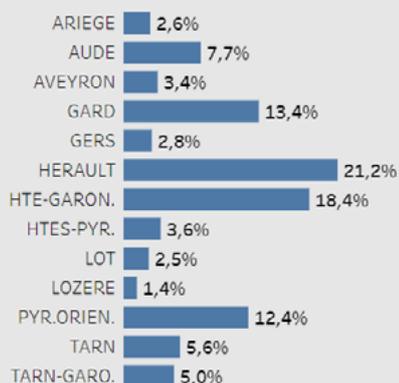


Depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de formation s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire et ce jusqu'à 18 ans. L'objectif est de proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à une qualification ou à l'emploi.

L'obligation de formation permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

En 2024, les missions locales, qui sont l'un des partenaires essentiels de la mise en œuvre de l'OF, ont été financées sur enveloppe du Commissaire pour développer une vingtaine d'actions (budget total de 400 000 euros). Les référents de ces actions ont été réunis au dernier trimestre de l'année par l'association régionale des missions locales (ARML) pour une journée de restitution et d'échanges.

Répartition des jeunes repérés par département



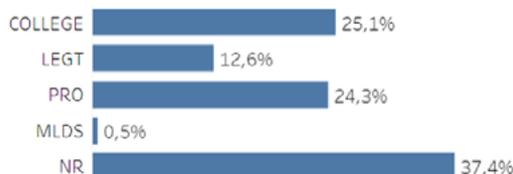
# 13 370 jeunes relevaient de l'obligation de formation en 2024.

11% d'entre eux étaient identifiés comme décrocheurs scolaires. 71% d'entre eux ont respecté l'obligation et ont pu stabiliser leur situation grâce à l'aide des missions locales.

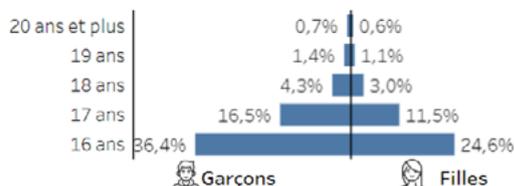
**FOCUS :** le système interministériel d'échange d'informations (SIEI). Le SIEI permet de **repérer les décrocheurs scolaires et les jeunes relevant de l'obligation de formation des 16-18 ans** et de suivre les actions mises en œuvre pour les accompagner vers une qualification ou une insertion. Il s'appuie sur une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs Etat-Région. Cet outil de pilotage permet le repérage "au fil de l'eau" et un suivi dématérialisé et "sans couture" du jeune en situation de décrochage scolaire et/ou relevant de l'obligation de formation.

**FOCUS :** la Promo 16-18 de l'AFPA : Dans le cadre du Plan #1 jeune, 1 solution, l'Afpa a lancé en 2020 « La Promo 16.18 », qui propose aux jeunes un programme original de 13 semaines ayant vocation à les accompagner dans la construction d'un parcours progressif et personnalisé dans le but d'aboutir à un projet réaliste et accessible. En Occitanie, 567 jeunes ont intégré la Promo 16-18 en 2024 dans 11 centres Afpa de la région. Depuis début 2020, ce sont plus de 2700 jeunes qui ont bénéficié des ateliers proposés par ce dispositif, qui s'est enrichi en 2024 d'une convention avec le pass Culture. Plus de 75% des jeunes ont trouvé une solution à l'issue de leur parcours (formation, apprentissage, accompagnement renforcé, service civique, emploi).

Répartition des jeunes par origine de formation



Répartition des jeunes par âge et par sexe



## 2.5 Favoriser l'accès de tous les enfants à des loisirs de qualité

### Mesure n°5 : Favoriser l'accès de tous les enfants à des loisirs de qualité

#### L'action des Caf en matière d'accès aux loisirs



Les Caf luttent contre les inégalités territoriales en soutenant les efforts des communes moins bien dotées en places, et aussi contre les inégalités sociales à l'accès aux centres de loisirs. Elles lèvent les freins financiers, qui sont l'un des motifs majeurs de renonciation aux départs en vacances pour les familles les plus modestes. Les Caf financent des heures d'accueil en centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et aident à l'investissement des structures, notamment dans les territoires défavorisés. En 2024, les aides financières des Caf ont été renforcées, et des actions visant à favoriser l'accessibilité financière, telles que la tarification sociale des familles, sont soutenues.

#### Le Pass Culture



Créé en 2019 pour les jeunes de 15 à 18 ans et valable jusqu'à 20 ans, le Pass Culture est un dispositif du ministère de la Culture à disposition des jeunes via une application numérique, qui permet et facilite l'accès à la culture et l'appropriation des richesses culturelles des départements de la région Occitanie. Le Pass Culture individuel contribue à favoriser l'accès à des pratiques culturelles, artistiques, de découverte du patrimoine. Le Pass Culture collectif bénéficie aux écoles et collèges.

► **81,43% des jeunes bénéficient du Pass Culture en Occitanie.** Concernant le Pass collectif, 57% des écoles et 96% des collèges et lycées offrent au moins une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) aux élèves.

**FOCUS :** La communauté de communes Cèze Cévennes est soutenue par l'Etat au titre des pactes territoriaux des solidarités pour conforter une ludothèque itinérante dans un territoire rural pauvre. Cette action œuvre pour l'éveil culturel des plus petits, le soutien aux familles monoparentales et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Entre juillet 2023 et juin 2024, la ludothèque a été fréquentée par 800 personnes différentes et 50 jeux sont empruntés en moyenne par mois.

#### Deux heures d'activité physique supplémentaire par semaine



Lancé en septembre 2022, le dispositif 2HSC permet à des

collégiens volontaires de faire **deux heures de sport supplémentaires par semaine** en complément de l'éducation physique et sportive (EPS) obligatoire, et ce afin de lutter contre un «décrochage significatif de la pratique sportive» chez les enfants entre onze ans. Ce sont 61% d'entre eux qui en bénéficient.

**Les vacances apprenantes** ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels. Elles ont accueilli 80 enfants de l'académie de Toulouse en 2024.

#### Le Pass'Colo



Mis en place au printemps 2024, le pass colo permet de **rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants de familles modestes**, l'année de leurs 11 ans, année d'entrée au collège. L'aide financière s'élève de 200 à 350 euros. Les frais de gestion de cette aide opérée par VACAF. Deux campagnes de communication "cette année, je pars en colo" et "un pass pour se dépasser" ont fait connaître le dispositif.

► A l'échelle nationale **plus de 15 000 enfants ont bénéficié du dispositif**, dont plus de 9 700 n'étaient jamais partis auparavant.

#### Apprendre en s'amusant: école ouverte et colos apprenantes



D'autres dispositifs existent qui permettent un accès à des loisirs de qualité aux jeunes, tout en favorisant leur réussite scolaire.

Le dispositif **École ouverte** permet de proposer aux élèves un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles, pendant les vacances scolaires, dans leur école ou leur établissement de scolarisation habituel ou dans un établissement proche.

Les **«Colos apprenantes»** proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée scolaire.

**En Ariège ce sont ainsi plus de 800 enfants qui ont pu partir en vacances grâce au dispositif en 2024.**



## 2.6 Informer les jeunes sur leurs droits et promouvoir leur engagement

### L'INFORMATION DES JEUNES



**Le non-recours aux droits des jeunes concerne**

**1/4 des jeunes Occitans,**

selon l'Institut national de la jeunesse

(source : baromètre régional 2022).

### La Boussole des Jeunes

La boussole des jeunes est une plateforme numérique nationale pour les 15-30 ans, qui vise à apporter des informations concrètes aux jeunes sur leurs droits.

- Portée par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour le compte de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et coordonnée en Occitanie par Info Jeunes Occitanie (CRIJ), **elle est déployée dans 8 des 13 départements de la région** sur les thématiques d'accès à l'emploi et la formation, du logement et de la santé, mais aussi des loisirs et de l'engagement.
- Le département des Hautes-Pyrénées a inauguré le lancement du nouveau service en 2024 et la dernière boussole des jeunes retenue dans l'appel à projets national est déployée dans l'Aude sur la thématique du logement. Par ailleurs, une boussole régionale est en cours de déploiement afin d'assurer un premier niveau d'information sur la région par le CRIJ.

### L'information des jeunes sur leur droit à la santé



La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Haute Garonne mène de nombreuses actions pour informer les jeunes de 16 à 25 ans sur l'accès aux

droits et à la santé, en particulier ceux les plus éloignés du système de soins, via notamment des « aller vers » sur les principaux sites universitaires et dans les missions locales. Au total, en 2024, ce sont près de 2 700 jeunes qui ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique par l'Assurance Maladie.

Lors de ces rencontres « aller vers », les jeunes volontaires ont notamment la possibilité de s'inscrire pour bénéficier d'un examen de prévention en santé réalisé par le Centre d'Examens de Santé de la CPAM 31.

### L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Incarnation numérique de la réserve civique, le site internet [jeuxaider.gouv.fr](http://jeuxaider.gouv.fr) met en lien des bonnes volontés avec des structures d'intérêt général, telles que des organisations publiques, associations et collectivités, qui ont besoin de bénévoles. En 2024, ce sont 7 691 mises en relations qui ont été réalisées entre un bénévole et une organisation en vue d'une mission d'engagement.

- A la suite de l'étude confiée en 2022 et 2023 au CRAJEP Occitanie sur l'engagement des jeunes, le Commissaire accompagne et soutient toute forme d'engagement, convaincu que l'engagement facilite l'insertion sociale des jeunes. A ce titre, la **coopération avec le CRIJ** est renouvelée chaque année. Par ailleurs, depuis 2022, le Commissaire est régulièrement assisté de volontaires en service civique qui l'appuient dans sa mission.

### Le service civique



Le service civique est un engagement volontaire qui permet à tout jeune âgé de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap), de réaliser une mission d'intérêt général. La mission peut être effectuée auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou de personnes morales de droit public (collectivités territoriales, ministères) ; en France ou à l'étranger.

- On dénombrait **13 739 volontaires en Service Civique**, fin 2023, en Occitanie. En 2024, le label « Génération 2024 » est attribué aux missions permettant aux volontaires de faire partie de la communauté Paris 2024 et de véhiculer les valeurs de l'olympisme (1 400 volontaires en Occitanie).
- Le **service civique combiné** permet d'accompagner des jeunes en situation de décrochage, à l'engagement dans une mission en formule Combinée (3 jours en missions, 2 jours en reprise de scolarité/travail sur le projet d'avenir du jeune). La dynamique induite par la mission de service civique permet aux jeunes de développer de nouvelles compétences, d'élaborer un projet d'orientation, de reprendre confiance, de redonner du sens à la scolarité ou au parcours de formation.



## Plusieurs autres dispositifs sont aussi mis en place afin d'accompagner les jeunes en plus du service civique



Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique

Le FDVA (Fonds de développement de la vie associative) qui est un fonds de soutien aux associations géré par le ministère chargé de la vie associative. Il finance depuis de nombreuses

années la formation des bénévoles.

Le service national universel (SNU), s'adressant aux jeunes de 15 à 17 ans souhaitant se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement. C'est un projet éducatif d'émancipation et de responsabilisation des jeunes visant à les impliquer dans la vie de la nation et à nourrir le creuset républicain.

## 2.7 Le soutien aux dispositifs de prévention

### LA PROTECTION DE L'ENFANCE

#### Les conventions départementales de prévention et protection de l'enfance (CDPPE)



Dans le cadre de la stratégie de prévention et protection de l'enfance, une démarche de contractualisation a été mise en place depuis 2022 entre départements, préfet et agence régionale de santé (ARS). Chaque contrat départemental définit ses priorités au choix parmi 26 priorités proposées.

- Une instruction du 14 août 2024 rappelle que les objectifs de la contractualisation ainsi que **les modalités de mise en œuvre posées pour l'exercice 2023 sont reconduits pour 2024**. Les objectifs généraux poursuivis visent à renforcer la prévention en favorisant le recours aux dispositifs d'aide à domicile et de droit commun, accroître le recours aux mesures de protection de l'enfance à domicile, développer le soutien aux tiers dignes de confiance et aux tiers bénévoles, enfin accompagner la scolarité des enfants pris en charge.
- Le financement des CDPPE provient à la fois du ministère des solidarités (11,8 M€ en 2024) et de l'ARS (crédits de l'ONDAM et du FIR), et venant abonder les crédits du conseil départemental.
- Au total, en 2024, l'Etat a consacré près de 11,9 M€ aux CDPPE.

#### Les mineurs non accompagnés (MNA)



Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique

Un mineur non accompagné (MNA) désigne un enfant étranger présent sur le territoire français sans être accompagné d'un parent titulaire de l'autorité parentale ou d'un représentant légal. La prise en charge de ces enfants repose sur **le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation** par les services départementaux de



l'aide sociale à l'enfance (ASE). Une fois les critères relatifs à leur minorité et leur isolement vérifiés, **les mineurs reconnus comme non accompagnés font l'objet de mesures de protection**. Ils bénéficient des droits prévus par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Pour cela, l'autorité judiciaire prend une décision de placement et les mineurs sont ensuite pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

- L'État a mis en place un financement exceptionnel pour soutenir les départements dans la prise en charge des MNA, qui vise à couvrir les coûts liés à l'accueil et à l'accompagnement de ces jeunes. Plusieurs projets d'accueil et d'accompagnement des MNA ont été lancés en Occitanie en 2024. Par exemple, dans le Gard, un appel à projets a été publié en septembre 2024 pour la création de 550 places d'accueil et d'accompagnement.

#### La lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance



Mesure phare de la SNLP, **la lutte contre les sorties sèches de l'ASE a été cofinancée par l'Etat dans le cadre des CALPAE jusqu'en 2022**.

Avec la loi Taquet du 7 février 2022, la règle est désormais que les jeunes majeurs de 18 à 21 ans



confiés à l'ASE avant leur majorité continuent, de droit, à être pris en charge via un contrat jeune majeur, dès lors qu'ils ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants. La mesure est donc sortie des CALPAE et reprise par les départements volontaires dans le cadre de la première génération des CDPPE. Comme la mesure est désormais obligatoire, elle n'est pas proposée dans le cadre de la seconde génération des CDPPE.

► **L'accompagnement proposé aux jeunes majeurs s'appuie sur le « projet d'accès à l'autonomie » élaboré dans le cadre de l'entretien de leurs 17 ans.** L'enjeu de ce projet est la construction d'une « réponse globale adaptée » aux besoins du jeune en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources. Face à l'appréciation diverse de cette obligation par les départements, le Conseil d'Etat a rappelé en référé que, dès lors que les trois conditions légales sont réunies (âge, passage par l'ASE pendant la minorité, et absence de ressources et de soutien familial suffisants), la prise en charge du jeune majeur doit se poursuivre.

## Le renforcement des équipes de prévention spécialisée en QPV.

La prévention spécialisée est une action sociale et éducative visant à accompagner les jeunes en difficulté, il s'agit souvent de jeunes en situation de risque de marginalisation. Elle s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance et intervient principalement dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Les éducateurs de rue, acteurs clés de cette démarche, vont à la rencontre des jeunes dans leur environnement quotidien, sans mandat nominatif, pour établir une relation de confiance et les aider à surmonter leurs difficultés. L'objectif est de favoriser leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

► **Initialement soutenue par la SNLP** pour encourager les départements ayant renoncé à exercer cette compétence ou en ayant réduit l'engagement, **le soutien à la prévention spécialisée est une mesure du Pacte des Solidarités.** Par exemple, dans le cadre du contrat local des solidarités conclu entre l'Etat et le département du Tarn, il a été convenu la mise en place d'équipes de prévention spécialisée dans les 11 quartiers prioritaires de la ville, cofinancées par le Conseil départemental.

## Accompagner les jeunes présentant des problématiques de santé mentale (MDA, PAEJ)

L'objectif des maisons départementales des adolescents (MDA) et des points d'accueil écoute jeune (PAEJ) est d'écouter la parole des jeunes.



**Les PAEJ contribuent à l'accompagnement et à l'autonomisation des jeunes de 12 à 25 ans grâce** à leur fonction

d'accueil, d'écoute, d'accompagnement pour prévenir les difficultés et les risques de ruptures familiale et sociale. **Financés jusqu'en 2020 par l'Etat, les PAEJ voient leur financement repris par les Caf.** Un nouveau référentiel d'intervention et des modalités de financement nationales et pluriannuelles permettent de mieux projeter le développement de ces structures. La question posée aujourd'hui en Occitanie est celle du cofinancement par les autres partenaires historiques.



**Les MDA accueillent les jeunes** ainsi

que leurs familles pour apporter une réponse aux souffrances liées à l'adolescence. Ces dispositifs ont pour missions l'accueil, l'information, la prévention et la promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire (généralement de courte durée) des adolescents (de 11 à 21 ans voire 25 ans selon les dispositifs) et de leurs familles.



**FOCUS :** La Maison des adolescents de l'Aude est portée par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Aude. La file active (jeunes et adultes) est passée de 200 personnes en 2020 à 700 en 2023 et le nombre de jeunes reçus est en hausse de 16 % entre 2021 et 2023 (de 479 à 558). Parmi eux, 71 % de filles ou jeunes femmes.

Dans le cadre des contrats locaux des solidarités, un certain nombre de projets sont contractualisés. Par exemple dans le Gers le projet vise à renforcer l'action de la MDA pour mieux accompagner les jeunes et leur famille sur le volet prévention des problèmes de santé mentale, en lien étroit avec le PAEJ. Les deux structures sont portées par la même association (association départementale des pupilles de l'enseignement public du Gers)



## 2.8 Lutter contre la pauvreté des étudiants.



### Trois étudiants sur dix estiment ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels

et 26% éprouvent des fins de mois difficiles ou très difficiles, selon une enquête menée par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) en 2022-2023. Par ailleurs, 32 % des étudiants ont été au moins une fois en situation de découvert bancaire et 12 % ont connu soit des retards soit des impayés de factures en 2024.

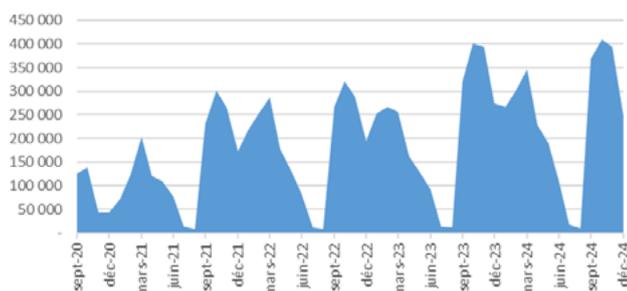
Bien connu et souvent essentiel pour les étudiants, le **CROUS a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants**. Il est présent pour aider financièrement les étudiants dans le besoin (bourse sur critères sociaux, bourse au mérite, aides sociales), ou les accompagner tout au long de leur cursus (logement étudiant, restauration universitaire). Les boursiers sont nombreux dans la région (46.9 % sur l'académie de Montpellier et 38.6 % sur l'académie de Toulouse), dans l'académie de Montpellier on dénombre près de 80 000 boursiers pour une dépense de plus de 255 M d'euros en 2023.

Depuis 2015, la convention dite **Grande école du numérique** ouvre une aide financière qui permet aux jeunes éloignés du monde du travail et ne disposant d'aucune ressource d'acquérir des compétences numériques au moyen de nombreuses formations. Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que celles pour obtenir une bourse étudiante sur critères sociaux.

Outre les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, les étudiants peuvent bénéficier d'une **aide financière ponctuelle**. Au total en 2023, le montant des aides financières spécifiques annuelles ou ponctuelles s'est élevé à 4 M d'euros.

### L'AIDE ALIMENTAIRE AUX ÉTUDIANTS

Nombre de repas à un euro vendus aux étudiants boursiers (par mois) en Occitanie



En 2023-2024, l'Occitanie est la 3ème région en nombre d'étudiants avec 270 214 étudiants, soit une évolution annuelle de + 0,9 %.

### Le Resto U à 1 euro

Le premier dispositif de lutte contre la précarité alimentaire étudiante est le **Resto U, dont le tarif s'élève à 3,30 euros**, l'Etat prenant à sa charge le coût résiduel de 50 %. Selon une enquête de l'OVE réalisée en 2020, **20% des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté et 39% ont des difficultés à se nourrir correctement**. La mesure exceptionnelle du **repas à 1 euro pour les étudiants, boursiers et non boursiers précaires**, a été reconduite. En 2024, les deux CROUS de Montpellier et Toulouse ont servi **3 186 560 repas à un euro aux étudiants boursiers** et 20 510 repas aux étudiants non boursiers.

► Suite à l'annonce du ministre de l'Enseignement supérieur fin 2024, les étudiants ne disposant pas d'un restaurant Crous, ou conventionné, de proximité peuvent bénéficier **à partir de février 2025 d'une carte prépayée** (40 € par mois pour les boursiers et 20 € pour les non-boursiers), qui peut être utilisée dans des commerces d'alimentation.

### Mesure nouvelle : L'aide du Pacte des solidarités aux étudiants



Dans le contexte de la précarité étudiante, les financements spécifiques (595 K€) alloués à la DREETS Occitanie pour la 2ème année ont été répartis en tenant compte du nombre d'étudiants par site et de la part des étudiants boursiers. Les financements ont ainsi permis de soutenir les 5 épicerie sociale étudiantes installées au cœur des universités (Université de Toulouse 1, Toulouse 2, Toulouse 3 ; Université Paul Valéry, Campus d'Albi) et d'assurer une couverture des 18 villes d'équilibre dans lesquelles l'offre de restauration est moins présente et où les difficultés d'approvisionnement des étudiants sont les plus sensibles.

► En 2023, deux nouvelles associations ont été habilitées au niveau national pour 5 ans, sont désormais installées à Toulouse et Montpellier : **COP 1 et Linkee**. Elles ont bénéficié de crédits nationaux pour leur installation dans les grandes villes universitaires.



## L'action des collectivités territoriales

Pour leur part, les collectivités sont engagées dans l'aide alimentaire aux étudiants. Par exemple, la Région Occitanie consacre une enveloppe de 5 millions d'euros à diverses initiatives visant à améliorer leur quotidien, notamment à travers le programme «Étudiants Occitanie Solidaires» : 100 étudiants relais rémunérés, chargés d'informer et d'accompagner leurs pairs sur les aides et services disponibles.

## L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX ET DE SANTÉ DES ÉTUDIANTS



Le service social du Crous intervient au profit de tous les étudiants, en articulation avec la médecine préventive, le centre de soins universitaires, et tous les établissements d'enseignement supérieur. Chaque université dispose d'un service de santé étudiante universitaire (**Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé - SUMPPS**). C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information santé. Des partenariats sont noués avec les CPAM ou des associations comme la Croix-Rouge, pour faire connaître aux étudiants les dispositifs de la complémentaire santé solidaire (C2S), qui permet aux assurés modestes de bénéficier d'une couverture santé complémentaire gratuite ou à faible coût. Depuis le 1er juillet 2024, le dispositif Santé Psy Étudiant leur permet de bénéficier de 12 séances gratuites. En outre existent des lignes d'écoute pour les problèmes liés à la santé mentale. Pour sa part, l'ARS Occitanie poursuit l'accompagnement des actions de santé et la prise en charge de la santé mentale des étudiants au sein des universités de Toulouse et de Montpellier, en lien avec les SUMPPS.

- Une enquête santé est en cours sur la vie étudiante sur un échantillon de 20 000 étudiants, incluant des questions sur la santé (alimentation, addictions, santé mentale, santé sexuelle, santé environnement) et dont la publication est prévue début 2025.

## LE LOGEMENT DES JEUNES ET DES ÉTUDIANTS



Les résidences du Crous se composent de logements individuels à prix modérés, éligibles aux allocations logement. **Le Crous de Montpellier dispose de 10 392 logements et celui de Toulouse de 11 020 places.** Ces logements sont attribués en priorité aux étudiants issus de familles disposant de

faibles ressources, selon des critères similaires à ceux des bourses (revenus des parents et de l'étudiant, composition familiale, éloignement du domicile familial).

D'autres dispositifs de logement existent pour les jeunes (voir axe 3). Ces derniers bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche de logement notamment via les **Comités Locaux Pour le Logement Autonome des Jeunes et les Services Logement Jeunes, ainsi que le réseau infos jeunes et les missions locales**. Ces structures les aident à connaître leurs droits et devoirs, à constituer des dossiers de demande d'aides au logement, et à gérer leur budget. Elles jouent également un rôle d'intermédiaire entre les jeunes et les propriétaires, facilitant l'accès à des logements adaptés.

- Différents bailleurs sociaux proposent des logements aux jeunes, y compris aux étudiants. Parmi eux, on retrouve le réseau SOLIHA, l'Unafu, l'union régionale Habitat jeunes, Habitat et Humanisme ou encore Adoma. Par exemple, **l'URHAJ dispose de 50 résidences habitat jeunes pour 7 333 jeunes logés.**

**FOCUS :** Le réseau Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) a développé des programmes de colocation intergénérationnelle, comme le dispositif "Fais comme chez TOIT", qui met en relation des jeunes travailleurs, saisonniers ou étudiants avec des seniors disposant de chambres vacantes. Ce système permet aux jeunes de trouver un hébergement à moindre coût tout en créant du lien social et en rompant l'isolement des personnes âgées. SOLIHA assure la médiation, la gestion des baux et le suivi des cohabitations, garantissant un cadre sécurisé pour les deux parties.

## LES CONTRATS LOCAUX DES SOLIDARITÉS

Ce descriptif des diverses actions soutenues au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse ne prend qu'à la marge les actions des Contrats locaux des Solidarités (CLS), conclus par l'Etat avec les métropoles et les départements, pour 3,1 M€, dont quelques exemples ont été donnés dans les pages qui précèdent. En effet, les CLS sont engagés dans la quasi-totalité des parties de ce chapitre, c'est pourquoi il convient de se référer à la dernière partie du présent bilan pour en avoir une vision complète.





# 3.

## AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI.

**La région Occitanie est dynamique au plan économique. Avec un produit intérieur brut (PIB) de 193,1 milliards d'euros en 2022, elle est la cinquième région de France métropolitaine qui crée le plus de richesse.** Pourtant, en Occitanie, le PIB par habitant et par emploi est inférieur à la moyenne de la France de province.

L'Occitanie connaît ainsi un chômage important lié notamment à une faible qualification d'une partie significative de la main d'œuvre. Elle lutte donc pour renforcer l'inclusion professionnelle et lutter contre les inégalités sur le marché du travail. L'axe 2 du Pacte des Solidarités met en avant une série de mesures et d'initiatives destinées à faciliter l'accès à l'emploi pour tous, en particulier pour les publics les plus vulnérables ou éloignés du monde professionnel. L'objectif est de créer des passerelles entre les demandeurs d'emploi et les opportunités économiques de la région, tout en tenant compte des spécificités territoriales et des besoins des différents secteurs d'activités.

- Pour un salaire moyen de référence de 2 120 € par mois, les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'Assurance chômage en Occitanie, perçoivent en moyenne, 1 220 € par mois. Après épuisement de leur droit à l'Assurance chômage, les demandeurs d'emploi bénéficient d'une indemnisation mensuelle moyenne de 550€. La durée moyenne d'indemnisation atteint 15 mois en Occitanie (10 mois en moyenne pour l'Assurance chômage et jusqu'à 61 mois dans le cadre d'une indemnisation au titre d'une allocation de solidarité d'Etat).

**PACTE** DES  
**SOLIDARITÉS**  
**EMPLOI**

## 3.1 Cadrage : la réforme plein emploi

La réforme plein emploi - France Travail est qualifiée de **grand chantier du quinquennat**.

### LE RÉSEAU POUR L'EMPLOI (RPE)

La loi plein emploi du 18 décembre 2023 a pour objectif d'améliorer la coordination entre les différents acteurs du Réseau pour l'Emploi pour intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi et renforcer la réponse aux besoins de recrutement des employeurs. L'année 2024 a permis la mise en œuvre par étapes des dispositions de la loi, avec notamment **la création d'un nouvel opérateur "France Travail"** en remplacement de Pôle Emploi dès le 1er janvier 2024, ainsi que la **création du réseau pour l'emploi**. Le décret du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi a permis à l'été l'installation des Comités régionaux, départementaux et locaux constituant avec le Comité national un réseau qui réunit les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Au niveau local, les comités territoriaux sont chargés de mettre en œuvre les orientations stratégiques du Comité national et de coordonner les actions territoriales en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et d'accompagnement des entreprises. Ces comités sont co-présidés par l'Etat et les collectivités territoriales : le Conseil régional pour le Comité régional, le Conseil départemental pour le Comité départemental, des représentants des collectivités territoriales désignés par le préfet de département pour les Comités locaux. En Occitanie, le conseil régional a été systématiquement associé à la coprésidence des Comités locaux.

► **37 comités locaux ont été créés en Occitanie**, majoritairement à l'échelle des arrondissements, mais aussi des bassins d'emploi ou des EPCI.

### LE NOUVEAU PARCOURS DU DEMANDEUR D'EMPLOI

A compter du 1er janvier 2025, **les allocataires du RSA sont automatiquement inscrits à France Travail**. Cette inscription sur la liste des demandeurs d'emploi concerne également les jeunes demandeurs d'emploi qui sollicitent un accompagnement par les missions locales ou en CEJ/PACEA, ainsi que les personnes sollicitant un accompagnement par les Cap Emploi.

Cette inscription donne droit à un accompagnement et un suivi par un organisme référent, dans un parcours adapté aux besoins du demandeur d'emploi. Ce parcours comporte une étape de bilan personnalisé, de diagnostic partagé, adossé à un référentiel commun à l'ensemble des acteurs en charge de l'accompagnement. Il donne lieu à la signature d'un contrat d'engagement, qui définit les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.



## MESURE N°6 PRIME "REPRISE D'ACTIVITÉ"

Prévue initialement pour 2025, cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre.

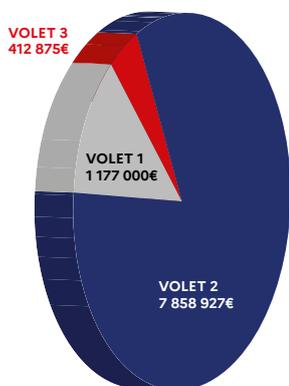
### LA MOBILISATION DES ENTREPRISES

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI** Le second axe de la stratégie régionale du réseau pour l'emploi vise à accompagner les entreprises. Le Pacte des solidarités vise à les mobiliser soit au titre de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, soit au bénéfice de leurs salariés quand ils sont en situation de pauvreté (voir infra). Le Commissaire incite les entreprises à **s'engager dans un club d'entreprises** et notamment les entreprises s'engagent ou FACE. De même, il promeut le mécénat d'entreprise, qui consiste à mettre à disposition, à temps plein ou partiel, un salarié de l'entreprise à disposition d'une association, comme le fait la BNP Paribas au bénéfice de l'ADIE, leader du micro-crédit.

► Pour sa part, le **Pacte des Solidarités vise à mobiliser les entreprises pour soutenir les projets de lutte contre la pauvreté** (plateforme web avec «les entreprises s'engagent» et dotation d'action territoriale via la fondation Break Poverty).

► **Au titre des contrats locaux des solidarités, la métropole de Montpellier conduit une action qui favorise la mobilisation des entreprises en faveur de l'emploi des plus précaires. Trois principaux outils de mobilisation sont en cours de déploiement :** Hérault une chance, 100 entreprises inclusives (mobilisation en faveur de l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi et en faveur de l'achat responsable) ; la Charte Entreprises et Quartiers puis le PAQTE (mobilisation en faveur des habitants des quartiers) ; enfin un Portail d'engagement sociétal des entreprises, « Montpellier Impact », dans le cadre de la « Cité de L'emploi » (faciliter les actions de recrutement / bénévolat d'entreprises / mécénat, etc.).

### LES CONVENTIONS DÉPARTEMENTALES 2024 POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (CIE)



**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI** Les conventions pour l'insertion et l'emploi conclues entre l'État et les Conseils Départementaux soutiennent les départements autour de trois objectifs : préparer la mise en œuvre de la réforme France Travail (volet 1), intensifier les accompagnements et enrichir l'offre de solutions

locales (volet 2), déployer un accompagnement renoué pour les bénéficiaires du RSA (volet 3) : voir ci-contre.

Une première contractualisation n'a concerné que l'année 2024, en préparation d'un cadre pluriannuel 2025-2027. Cette première phase devait assurer la continuité des actions antérieures, conclues notamment dans le cadre des CALPAE, tout en amorçant la transformation prévue par la loi pour le plein emploi. **Au total, l'État a engagé dans ce cadre au bénéfice des départements d'Occitanie, un montant de plus de 9,4 M€ en 2024.** Au total, avec les 659 K€ de l'axe insertion

des Contrats locaux des Solidarités conclus avec les métropoles, **l'État aura engagé plus de 10 M€ en 2024 de crédits au bénéfice des collectivités sur l'insertion et l'accès à l'emploi.**

Concernant spécifiquement le volet 2, pour 7 858 927 € :

- **67%** de ce montant a été consacré à des **actions d'intensification de l'accompagnement** (50 actions) articulant accompagnement social et professionnel des allocataires du RSA. Cette intensification est une première étape de la rénovation de l'accompagnement des BRSA visant une programmation hebdomadaire d'au moins 15 heures d'action de formation, d'accompagnement et d'appui à horizon 2025.
- **20,6%** a été consacré à des **actions visant la levée des freins qui contraignent les parcours d'insertion socio-professionnelle** (levée des freins liés à la santé, à la mobilité, à la garde d'enfant ou à l'apprentissage de la langue).
- **10,9%** a été consacré à des **actions de (re) mobilisation des publics et de lutte contre le décrochage** dans les parcours (16 actions).
- le solde (**1,5%**) a été consacré à des **actions de référencement de l'offre en matière d'insertion professionnelle sur le territoire** (5 actions) en vue d'une meilleure connaissance partagée de l'ensemble des solutions mobilisables.





## 3.2 L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Les 26 missions locales d'Occitanie accompagnent en 2024 un total de

**111 641** jeunes,

dont 47,2% de femmes et 52,8% d'hommes.

Au 31 décembre, 24 423 jeunes étaient en contrat PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et 14 199 jeunes en CEJ (contrat engagement jeune) suivis par les missions locales. En tout, les missions locales ont accompagné 101 183 jeunes en emploi ou alternance en 2024 et 14 864 en formation. Enfin, les diverses offres de service des missions locales (loisirs, sport, culture, citoyenneté, mobilité, dimension sociale...) ont mobilisé 65 382 jeunes.

### LA REMOBILISATION DES NEET

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI**

En Occitanie près de 132 000 jeunes de 16 à 29 ans ne sont ni en étude, ni en formation, ni en emploi (NEET). Ils

rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer sur le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Afin de répondre aux enjeux de remobilisation des NEETS et dans la suite des travaux menés depuis 2018 au travers du Plan d'investissement dans les compétences visant à offrir une solution d'emploi ou de formation pour tous, l'article 7 de la loi pour le Plein Emploi a prévu la création d'un nouveau réseau, dit **Offre de repérage et de remobilisation (O2R)** appelé à intervenir en complémentarité des acteurs du Réseau pour l'emploi. Sur une durée de 6 à 9 mois, prolongeable jusqu'à 12 mois en cas de situations complexes, le parcours vise le retour à l'emploi, l'accès à une formation ou l'intégration dans un dispositif de droit commun. Ce réseau O2R se déploie à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt régional dédié lancé au second semestre 2024 : **27 structures ont été retenues à ce titre** en Occitanie, pour 3 147 parcours par an avec une enveloppe budgétaire prévisionnelle pour 2025 de 7,4 M€.

A Toulouse, les chantiers éducatifs de pré-insertion, co-financés dans le cadre du contrat local des solidarités, accompagnent les jeunes dans un processus de lutte contre l'exclusion et la réduction des risques de radicalités en amont d'un parcours d'insertion dans une stratégie d'accompagnement à la « désistance ».

### PARRAINAGE ET MENTORAT



Le parrainage vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes, jeunes à partir de 16 ans et adultes quel que soit leur âge, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, quel que soit leur niveau de diplôme, en les faisant accompagner par des bénévoles, professionnels en activité ou retraités, qui partagent leur expérience et leurs réseaux. Le parrainage renforce l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle et lutte contre toutes formes de discrimination. **En 2022, 61 réseaux de parrainage (dont 23 Missions Locales) ont été conventionnés pour former 2 863 binômes de parrains / marraines et filleuls.**

Le Collectif Mentorat pilote et anime la plateforme 1 jeune, 1 mentor qui permet d'orienter vers les associations de mentorat les jeunes qui souhaitent être mentorés et les bénévoles qui proposent de devenir mentors. Ce collectif mentorat a son homologue en région Occitanie, qui accompagne les actions du Commissaire. Il a notamment participé à 3 ateliers de la conférence régionale sur la précarité des jeunes le 16 octobre 2024 à Montpellier et organisé une journée régionale à Saint-Gaudens.

**84%**  
des jeunes mentorés ont plus confiance dans la suite de leurs parcours

### LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE PACEA



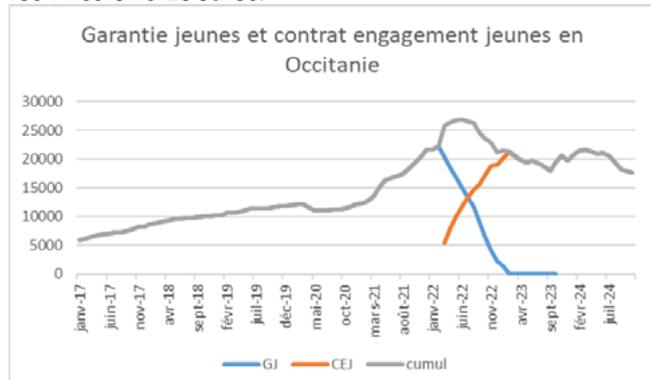
Le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, unique et adaptable aux besoins du jeune. Il a un objectif de lisibilité et de simplification en mettant fin à l'empilement des dispositifs. Sa mise en œuvre centre l'action des missions locales sur la construction des parcours des jeunes selon leurs besoins.

### LE CONTRAT ENGAGEMENT JEUNES

Prenant la suite de la Garantie jeunes, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes



de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Il est mis en œuvre par France Travail et les Missions Locales.



## Mesure n°11 Pérenniser et poursuivre le déploiement du Contrat d'Engagement Jeunes - en rupture (CEJ-JR).

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI** Le contrat d'engagement jeune pour les jeunes en rupture (CEJ - JR) est la principale mesure du Pacte des solidarités visant à l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'insertion. Cette mesure spécifique à l'intérieur du CEJ répond de manière complète aux besoins des jeunes les plus précaires avec un volet santé, un volet logement, un volet accompagnement et un volet insertion. Au 31 décembre 2023, 1 163 jeunes avaient été "repérés" et 421 avaient signé un CEJ Jeunes en rupture. Le Pacte des Solidarités prévoit de pérenniser et poursuivre le déploiement du CEJ - JR.

Une cartographie présente tous les projets occitans : <https://view.genially.com/6645f1f4571d7100146cd31b>

► A titre d'exemple, située à Castelnaudary (Aude), la Plateforme Sociale du Lauragais, portée par le groupe SOS, est un établissement multi-services proposant un accompagnement global « de la rue au logement ». Ses trois piliers d'accompagnement sont l'accueil de jour, l'hébergement d'urgence et l'intermédiation locale.

## L'APPRENTISSAGE



Comprenant deux types de contrats, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, l'alternance permet de concilier travail en entreprise et formation théorique. Il est à noter, en lien avec la mobilité solidaire (voir axes 2 et 4) que depuis 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire.

► Selon la DARES, l'apprentissage a progressé de 3,2% en 2024 avec 878 871 nouveaux contrats au plan national (après + 2 % en 2023), **dont plus de 77 000 jeunes ayant débuté un contrat d'apprentissage en Occitanie entre octobre 2023 et septembre 2024** (soit +3,5 %).

## L'EPIDE



L'Epide est un établissement public d'insertion au service de la jeunesse créé en 2005, relevant des ministères de l'emploi, de la politique de la ville, et des armées. Il se dédie à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 17 à 25 ans en difficulté. Proposant un internat, un parcours citoyen et pédagogique individualisé, il assure un accompagnement sanitaire et social avec une allocation mensuelle de plus de 500 euros pour les volontaires. Un contrat de soutien est également prévu pour les trois premiers mois suivant l'entrée dans l'emploi, consolidant ainsi son engagement envers leur intégration durable.

► **Il existe deux Epide en Occitanie** : à Toulouse et Alès, dotés chacun de 150 places. En plus de la formation, l'Epide propose une offre d'auto-école intégrée pour passer son permis de conduire et le code de la route, des certifications informatiques et aussi les premiers secours (le PSC1). **En juin 2024, 264 jeunes sont engagés en Occitanie dans le contrat de volontariat pour l'insertion (CVI), support d'engagement des jeunes au sein de l'Epide.**





### 3.3 Actions en faveur des travailleurs pauvres

#### LA PRIME D'ACTIVITÉ



La prime d'activité a pour vocation d'inciter les travailleurs (salariés ou non-salariés) de plus de 18 ans ayant des revenus modestes à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Elle est financée sur le programme 304 "Lutte contre la pauvreté".

- En septembre 2024, **492 260** personnes bénéficient en Occitanie de la prime d'activité (PPA), contre 485 310 en septembre 2022. Voir infra axe 3, sous-partie relative aux prestations sociales.

#### LE LIVRET DES PRATIQUES INSPIRANTES DE LA DIPLP



La délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté a édité à l'été 2024 un livret de pratiques inspirantes "Travailleurs pauvres : détecter et agir". Ce guide comprend trois parties: des leviers pour détecter, favoriser l'accès aux droits et informer les salariés, accompagner les

salariés en difficulté. Le guide recommande de créer des alliances. Il est téléchargeable sous le lien suivant :

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7314639144083742720/>

#### UNE ENQUÊTE EN COURS CONDUITE PAR L'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE EN OCCITANIE



Les associations signalent un nombre croissant de travailleurs pauvres accédant à l'aide alimentaire ou dormant dans leur voiture. Une étude a donc été confiée à Aix-Marseille Université, commune avec la commissaire en PACA, pour analyser les actions financées sur le programme 304 "Lutte contre la pauvreté" depuis 2019 en Occitanie, accompagnées d'un sondage lancé en septembre 2024 auprès de l'ensemble des associations et collectivités financées. Le travail est en cours et devrait donner lieu à un livrable courant 2025.



## 3.4 Lever les freins d'accès à l'emploi

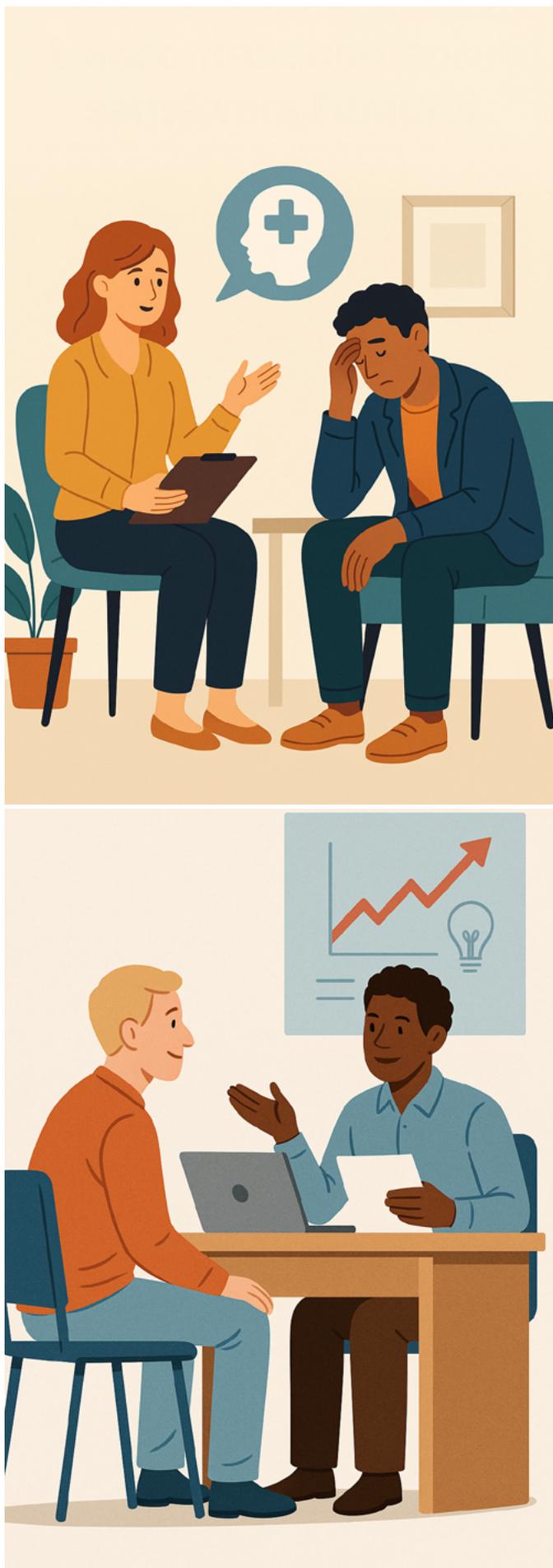
### MESURE N°7 ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN INSERTION VERS LA SANTÉ

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI**

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les personnes en insertion vers la santé grâce au repérage et un 1er suivi du "Parcours Emploi Santé" de France Travail et les accompagner jusqu'au soin grâce aux "Missions d'Accompagnement Santé" des CPAM et aux référents «Santé Insertion» dans les départements.

- Des travaux ont été engagés au niveau national par le ministère de la Santé avec l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) afin de décliner les politiques de prévention auprès des 1,1 millions de jeunes suivis par les missions locales. L'objectif de ce partenariat vise à réaffirmer leur rôle comme actrices de prévention et de promotion de la santé dans le cadre de leurs missions d'accompagnement et de garantir ainsi une approche « santé » systématique dans l'accueil et le suivi des jeunes.
- En 2024, l'ARS a renouvelé son soutien auprès des missions locales sur des actions de santé. **L'ARS finance des ateliers de lutte contre la souffrance psycho-sociale**, animés par un psychologue sous forme de groupes d'échanges sur la thématique de la santé mentale. L'objectif de ce dispositif est de lever le frein de la santé mentale à l'accès à l'emploi. Une action de ce type a été conduite en lien avec la maison des chômeurs et des citoyens et la Fabrique Solidaire des Minimes (FASOLMI) en Haute-Garonne.

**FOCUS :** au titre des conventions insertion-emploi cofinancées par l'Etat et les départements, pas moins de 18 actions de levée des freins à l'emploi liés à la santé ont été validées dans 8 départements différents pour 1,3 M€. A titre d'exemples, la formation des premiers secours en santé mentale pour les professionnels du département de l'Aveyron ou une augmentation du nombre de permanences de psychologues dans l'Aude.



## LEVER LES FREINS À L'INSERTION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI** En 2022 et 2023, le Commissaire a soutenu la création d'au moins **une plateforme de mobilité solidaire par département** (voir infra - axe 4). Ces plateformes et plus généralement la majorité des associations de mobilité solidaire d'Occitanie adhèrent au réseau Mob'in, qui organise des webinaires d'information destinés aux professionnels et des **journées d'information comme la journée du programme TIMS à Bram** le 30 janvier 2025. De même, les acteurs de la mobilité solidaire et du microcrédit ont organisé deux **journées de présentation** de leurs actions aux acteurs sociaux et de service aux personnes concernées en **septembre 2024 à Blagnac et Montpellier**.

- En 2024, au titre de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, France Travail a financé 7 184 aides à la mobilité, dont 1 150 permis de conduire. En lien avec le Conseil régional, France Travail a proposé une prestation mobilité pour 2 460 demandeurs d'emploi, permettant d'établir un diagnostic personnalisé des freins à la mobilité et de proposer un parcours d'accompagnement adapté aux besoins des bénéficiaires et leur permettant la mobilisation de dispositifs complémentaires auprès de partenaires du champ de l'insertion.
- 18 actions visent à lever les freins relatifs à la mobilité au sein des conventions départementales insertion-emploi pour un budget total de près de 1 M€, fruit du travail de conviction poussé par le commissaire depuis quatre ans.

## MESURE N°8 DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT SIMULTANÉ EMPLOI-LOGEMENT

Ainsi que le note la Fondation pour le logement des défavorisés, *"trois sources de précarisation attachées à l'emploi paraissent avoir des effets directs sur le logement : les formes précaires d'emploi, l'insuffisance et l'instabilité des revenus qui leur sont souvent liées, et la perte d'emploi avec les incidences que cela entraîne en matière de ressources"*. Diverses aides au logement existent pour contribuer à lever les freins à l'emploi (voir axe 3).

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI** Le Commissaire pousse au développement en Occitanie des programmes **ACSEL, COACH et EMILE** visent à développer une offre d'ACcompagnement Simultané Emploi-Logement (ACSEL), renforcer les

programmes Co-construire un Accompagnement Complet pour les personnes Hébergées vers l'emploi et le logement (COACH) pour les personnes hébergées en CHRS et EMILE pour les personnes sans domicile vers une mobilité résidentielle pour leur permettre d'accéder à un emploi et à un logement.

- Plusieurs actions des contrats locaux des solidarités visent à lever le frein à l'emploi lié au logement. Dans le Gard, une offre de levée des freins dédiée au logement a été réalisée, soutenue par la création d'un poste au SIAO de référent des acteurs du service public de l'emploi sur les sujets d'accès et maintien dans le logement ou l'hébergement et une étude de faisabilité de la création d'une agence immobilière à vocation sociale gérée par l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement.

**FOCUS :** France Travail et Action Logement ont signé une convention le 25 septembre 2024 pour l'accès au logement et la mobilité des chercheurs d'emploi dont les travailleurs saisonniers en Occitanie.

Des actions au bénéfice des saisonniers ont été conduites à Narbonne, Leucate et Perpignan. 2 741 offres de logement temporaires meublés et des résidences étaient disponibles fin d'année.

## MESURE N°9 LEVER LES FREINS À L'INSERTION EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANT

### Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

Une mesure de la  
**STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**  
2017 - 2023

En Occitanie, les Caf accompagnent les familles en situation de précarité en finançant des solutions de garde adaptées à leurs besoins. Les places en crèche adaptées pour les parents en recherche d'emploi ou engagés dans un parcours de formation sont développées, avec l'objectif d'atteindre 1 000 accueils labellisés à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) supplémentaires et d'assurer un maillage de l'ensemble des territoires d'ici 2027. En juin 2021, 262 crèches labellisées AVIP étaient recensées en France ; elles sont désormais 700. La Haute-Garonne en comptait 60 fin 2023.

**FOCUS :** Dans le cadre du contrat local des solidarités, le département de l'Hérault développe un réseau de crèches permettant d'accueillir en priorité



des enfants vivant dans un contexte de précarité économique et/ou social. Le dispositif des « places prévention » a pour vocation de permettre à des familles, accompagnées par les professionnels de la PMI, d'accéder à un accueil en crèche, ce qui était jusque-là difficile et de bénéficier d'un accompagnement spécifique. Progressivement, l'accueil de l'enfant en EAJE sur une « place prévention » doit pouvoir se transformer en un accueil dans des conditions de droit commun, et laisser ainsi un autre enfant bénéficier du dispositif.

## Accompagner vers la solution d'accueil adaptée

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI** Les acteurs engagés dans l'insertion informent les référents des services locaux petite enfance des besoins d'un parent inscrit comme demandeur d'emploi afin que des solutions d'accueil adaptées de son ou ses enfants puissent lui être proposées.

- Pour les parents qui reprennent une activité ou qui entrent en formation, l'AGEPI (Aide à la Garde d'enfant pour parent isolé) peut être attribuée. En 2024, 1 188 aides ont été versées dans ce cadre par France Travail pour un montant global de 2,9 M d'euros.
- Dans l'Aude, une action de la convention insertion-emploi vise à renforcer les modes d'accueil de la petite enfance pour les publics en insertion, en intégrant la dimension parentalité dans la construction des parcours d'insertion.

## LEVER LES FREINS À L'INSERTION EN MATIÈRE D'ILLETTRISME / ILLECTRONISME

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI** En avril 2024 ont été présentés les résultats de l'étude sur l'illettrisme et l'illectronisme commandée par le préfet de la région Occitanie et financée par les crédits du Pacte des solidarités. Cette étude a été réalisée par le Carif-Oref Occitanie, en partenariat avec l'**Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)**. Elle révèle que 240 000 personnes (7% de la population âgée de 18 à 65 ans) et 15% des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme en région Occitanie.

- L'ANLCI sensibilise les travailleurs sociaux et les conseillers emploi et insertion aux situations d'illettrisme via diverses actions dans les territoires. Son outil **EVA est utilisé par un nombre croissant d'acteurs locaux**, pour mesurer l'illettrisme du public. Il est par exemple expérimenté dans le Gard.

- S'agissant des conventions insertion-emploi, on peut relever dans le Tarn une action prenant en compte la lutte contre l'illettrisme en matière d'initiation aux métiers d'employé familial polyvalent en restauration et recyclerie.
- En matière de lutte contre l'illectronisme, le **hub Rhin'Occ** est mandaté par l'Etat pour soutenir le déploiement de la stratégie numérique et soutient notamment la **lutte contre la fracture numérique** (voir axe 3). Pour sa part, France Travail déploie une offre de service pour accompagner les demandeurs d'emploi en matière numérique en proposant plusieurs dispositifs : bornes numériques à disposition dans les agences, aide dans les démarches par des jeunes en service civique et des conseillers France Travail, ateliers numériques, test Pix emploi (permet aux bénéficiaires de mesurer et d'améliorer leur niveau de maîtrise des compétences numériques).

## LEVER LES FREINS RELATIFS À LA QUALIFICATION



L'accès à la formation professionnelle représente un enjeu de taille pour l'adaptation aux évolutions ou à la mobilité professionnelles et notamment en lien avec la transition écologique. On estime en effet que 35% des métiers vont être affectés par des enjeux de formations liés à la transition écologique d'ici à 2030.

- Le nombre d'entrées en formation des publics en recherche d'emploi a fortement augmenté depuis 2018, sous les effets conjugués du **Plan d'investissement dans les compétences (PIC)** et de la possibilité, depuis fin 2019, d'utiliser le compte personnel de formation sans intermédiaire. Le PIC s'est notamment traduit par une hausse marquée des entrées en formation. On dénombre ainsi en 2024 un total de **49 440 entrées en formation des personnes en recherche d'emploi** au titre des formations de France Travail (26 630 personnes) et du Conseil régional Occitanie (22 810 personnes). La formation a davantage bénéficié aux femmes (51,2%) qu'aux hommes. Elle a concerné 11,3% des habitants des QPV et 22,3% des ZRR, ainsi que 22,6% d'allocataires du RSA.

## LEVER LES FREINS À LA CRÉATION D'ENTREPRISE



Un certain nombre de dispositifs de droit commun existent pour soutenir la création d'entreprise au bénéfice des publics précaires, comme l'aide à



la création ou à la reprise d'une entreprise (**ACRE**) avec une exonération temporaire de cotisations sociales en début d'activité, ou l'aide à la reprise et à la création d'entreprise (**ARCE**), aide financière destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise qui choisissent de recevoir une somme au lieu du maintien partiel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (**ARE**). Il existe aussi le **maintien des allocations** chômage, du RSA ou de l'ASS pendant la phase de démarrage de l'activité, le **prêt d'honneur solidaire**, les **aides de l'Agefiph** pour les personnes handicapées, les garanties bancaires proposées par France Active, le congé ou temps

partiel pour création ou reprise d'entreprise...

- Le **microcrédit est le crédit des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire**. Il est délivré par des organismes habilités (banques et associations) pour la création d'entreprise ou l'acquisition d'un véhicule (voir axes 3 et 4).
- Plusieurs actions soutenues par les **conventions insertion-emploi** visent à accompagner les créateurs d'entreprise allocataires du RSA ou demandeurs d'emploi, comme dans l'Aude ou le Tarn.

## 3.5 L'insertion des publics éloignés de l'emploi

### ORIENTER PLUS RAPIDEMENT ET RENFORCER L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



L'orientation en moins d'un mois des allocataires du RSA était la mesure phare des CALPAE de 2019 à 2023. En 2023, 18 342 nouveaux allocataires avaient été orientés vers Pôle emploi (orientation professionnelle), vers les conseillers en insertion des départements (orientation sociale) ou vers des acteurs spécialisés (orientation socioprofessionnelle pour la levée des freins). Les autres sont suivis par les départements au titre de l'accompagnement social. Les données 2024 ne sont plus remontées par les départements au Commissaire puisque la mesure ne fait pas partie des obligations contractuelles.

Les statistiques de la DREES (ci-contre) indiquent qu'au 31 décembre 2023, 200 041 personnes sont allocataires du RSA, dont 95 % soumises aux « droits et devoirs du bénéficiaire du RSA », soit 189 691 personnes.

- Si 84,5% d'entre elles sont orientées au 31 décembre, la primo-orientation est effectuée dans un délai moyen de 84 jours, ce qui correspond à une réduction du délai très limitée depuis 2019 et sous le délai d'un mois uniquement au bénéfice des nouveaux allocataires. Toujours selon les statistiques des départements collectées par la DREES, il faut ajouter 62 jours pour la signature du contrat d'engagements réciproques, soit un cumul de 146 jours ou 5 mois.
- Avant la réforme plein-emploi entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en Occitanie 66 227 allocataires du RSA étaient orientés au 31 décembre 2023 vers l'accompagnement professionnel, soit 41%, 29

841 vers l'accompagnement socio-professionnel, soit 19%, les autres vers l'accompagnement social, soit 40%.

La **collaboration France travail - Conseils départementaux se poursuit autour de l'accompagnement global**, conduit par un binôme de conseillers en insertion : le cumul annuel des entrées en accompagnement global 2024 en Occitanie est de 8 265 demandeurs d'emploi dont 57% d'ARSA, soit une augmentation de 4,2% par rapport à 2023. En 2024, le taux de retour à l'emploi constaté est de 38%. La satisfaction exprimée par lors des enquêtes auprès des personnes accompagnées est de 91,5%. Classiquement, l'accompagnement global de France Travail et du Conseil départemental a été une des actions phares soutenues par les CALPAE de 2019 à 2023.

- Plusieurs conventions insertion-emploi poursuivent le cofinancement de cette action, il en va ainsi dans le Gard et les Hautes-Pyrénées, par exemple. De même, la garantie d'activité, qui a précédé les 15 heures promues par la loi Plein-emploi, a vu le jour sous l'empire des CALPAE et est poursuivie en Ariège, dans l'Aude ou dans l'Aveyron.
- Par ailleurs, les conventions insertion emploi comportent un certain nombre d'actions destinées à ce public, par exemple l'accompagnement et le suivi socioprofessionnel des femmes cheffes de familles monoparentales allocataires du RSA dans le Gers.
- Pour les personnes en situation de handicap, dans le cadre des "Teams TH" liant des conseillers France travail et Cap emploi au sein des agences France travail, en 2024, plus de 22 800 demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi. 85 % des personnes interrogées se déclarent



satisfaites de l'accompagnement proposé par leur Team TH.

- Des initiatives d'accompagnement des seniors à l'emploi ont été menées dans le département du Tarn et Garonne. La mise en place de clubs demandeurs d'emploi senior proposant des actions collectives de 6 semaines pour 15 personnes permettant un travail sur les représentations, l'accès à des ateliers compétences (CV, numérique etc.), une prestation théâtre " parler en pro", des rencontres employeurs et des prospections d'entreprises. En 2024, 60 seniors ont bénéficié de cet accompagnement. Les résultats sur les 1ères sessions indiquent un taux de retour à l'emploi proche de 50 %.

**FOCUS :** DORA est une plateforme publique de service public numérique permettant aux structures d'insertion de référencer et de diffuser facilement leur offre de service et offrant aux professionnels de l'insertion un accès facilité aux services adaptés aux besoins de leurs bénéficiaires.  
*Line :* <https://dora.inclusion.beta.gouv.fr/>

## ACCOMPAGNER LES PERSONNES TRÈS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI



Certains publics sont très éloignés de l'emploi, la levée des freins n'est pas suffisante pour leur permettre le retour à l'emploi. 64 291 allocataires du RSA (soit 40 %) sont ainsi suivis en accompagnement social en 2023.

- Les conventions insertion emploi conclues en 2024 avec les départements comportent un certain nombre d'actions destinées à ce public très éloigné de l'emploi, par exemple le projet Nina d'accompagnement vers et dans l'emploi des femmes très éloignées de l'emploi dans le Tarn ou la sécurisation des parcours des personnes en grande précarité en Haute-Garonne.

- D'autres actions conduites par les acteurs du réseau pour l'emploi visent également de manière spécifique des catégories de publics très éloignés de l'emploi. Ainsi, l'action de parrainage Parrain'Oc mise en œuvre par France Travail est un dispositif de parrainage de 285 demandeurs d'emplois par 242 employeurs en 2024, avec un taux de retour à l'emploi à 6 mois de 59 % (2024).

## DÉPLOYER LE DISPOSITIF DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)



L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail. L'objectif de l'IAE est de préparer les personnes à l'emploi classique.

La région Occitanie compte **213 ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, **55 associations intermédiaires (AI)**, **119 entreprises d'insertion (EI)**, **27 entreprises de travail temporaire d'insertion (EITT)**, accueillant **8 816 personnes** en novembre 2024.

- 6 785 prescripteurs du réseau pour l'emploi de la région Occitanie ont orienté 48 456 candidatures vers les 405 Structures de l'IAE en 2024, qui ont débouché sur **22 224 entrées en parcours IAE** dont 42,4% de BRSA, 30,1% de jeunes de moins de 30 ans, 28% de demandeurs d'emploi de très longue durée, 20,8% personnes issues de QPV et 35,9% de femmes.

- Plusieurs actions des **conventions insertion emploi** soutiennent des actions relevant de l'IAE, par exemple en Haute-Garonne un Fonds d'Intervention et d'Accompagnement de l'IAE à la Transition écologique. De même, plusieurs **contrats locaux des solidarités** visent à conforter ou développer l'IAE, comme le CLS de Montpellier métropole.

## LES CONTRATS AIDÉS



Un contrat aidé permet à l'employeur de bénéficier d'aides pour **diminuer le coût de l'embauche et/ou de la formation**. Ce type de contrat en général réservé à des personnes qui ont des difficultés pour accéder à l'emploi. 9 types de contrat entrent dans cette catégorie : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (Pacte), contrat adulte-relais, contrat à durée déterminée seniors (CDD seniors), contrat d'engagement jeune (CEJ) et emploi franc.

- Le Parcours emploi compétences (PEC)** est un contrat aidé dans le secteur non marchand, qui s'adresse à toute personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles d'accès à l'emploi. C'est un contrat de travail de neuf mois minimum et d'une



durée hebdomadaire de 20 heures au moins. On dénombre 2 915 entrées en PEC en 2024.

- ▶ **815 contrats initiative emploi (CIE)** jeunes ont par ailleurs été conclus en Occitanie en 2024, pour l'essentiel dans le cadre du plan "1 jeune 1 solution".
- ▶ On compte par ailleurs, en 2024, 68 133 apprentissages hors secteur public (soit +1,6% sur un an) et 9 541 contrats de professionnalisation (+8% sur un an), 5 395 contrats de professionnalisation jeunes, sans oublier les CEJ et PACEA.

## AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SORTIE DE LA PAUVRETÉ PAR L'EMPLOI

France Travail a mis en place divers partenariats, comme les **maraudes numériques** pour capter des jeunes NEET avec Olécio, des rencontres trimestrielles avec la Banque de France pour lutter contre le surendettement (Pyrénées-Orientales), ou encore en matière d'accès aux droits en lien avec les Caf,

comme dans le Lot, à destination des personnes les plus fragiles. Enfin, **l'outil "mes aides"** à disposition des usagers et du réseau pour l'emploi permet de trouver en 3 clics toutes les aides humaines, matérielles et financières pour accompagner la recherche et le maintien dans l'emploi en Occitanie : <https://mes-aides.francetravail.fr/regions/occitanie>.



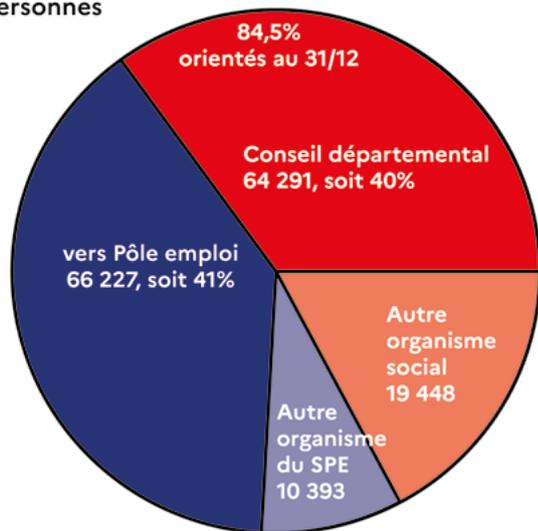
En 2024, les **12 clubs "des entreprises d'Occitanie s'engagent"** ont participé à des actions d'inclusion des

demandeurs d'emploi : jobs datings, places de l'emploi, parrainage, stages vers l'emploi... Des prestations innovantes mobilisent l'art et la culture pour remobiliser les demandeurs d'emploi et valoriser leurs compétences et savoir-être auprès des entreprises. Dans l'Aude, l'Ariège, le Gard, des demandeurs d'emploi ont pu suivre des stages de valorisation et d'estime de soi, confiance en soi, communication, gestion du stress, et ont pu rencontrer des chefs d'entreprises.

## 3.6 Expérimentations et innovations

Allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

**189 691**  
personnes



Au 31/12/2023 | Sources : DREES, OARSA

en outre des expérimentations innovantes locales, comme le SAS emploi à Toulouse ou l'action Uni'vers à Montpellier portée par le CCAS. Uni'vers assure sur une durée de trois mois un accompagnement personnalisé des publics les plus éloignés de l'emploi, visité et salué par le Commissaire pour sa qualité, notamment les ateliers collectifs.

### SEVE



Depuis 2016, le dispositif "SIAE et entreprises vers l'emploi" (SEVE emploi) est un programme de formation-terrain à destination des professionnels de l'insertion par l'activité économique (IAE), qui prône un changement de regard et de pratique. Cette action a pour objectif de permettre aux SIAE de construire une offre de services RH à destination des TPE et PME de leur territoire, afin d'apporter une réponse à leurs besoins en recrutement et, ainsi, de favoriser l'accès à l'emploi durable des publics IAE. De 2019 à 2023, 10 SIAE ont été accompagnées et 87 % des salariés du premier appel à manifestation d'intérêt ont débouché vers l'emploi durable.

**PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI** Les contrats locaux des solidarités de Toulouse métropole et Perpignan métropole soutiennent les actions innovantes TAPAJ et Premières heures en chantier. Les CLS de Toulouse et de Montpellier soutiennent



## TAPAJ



Le Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) est une action qui s'adresse à des jeunes marginalisés ayant des problèmes d'addictologie. Il s'agit d'une action de réduction des risques, menée avec l'appui d'un CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues), mais aussi d'insertion, avec des missions payées à la journée.

**FOCUS :** La communauté urbaine de Perpignan a initié ce programme en 2021, cofinancé par la CALPAE. Le nouveau Contrat Local des Solidarités permet la montée en charge de cette action (+ 1 ETP d'encadrement et 1 ETP pour la prospection et la gestion), pour un montant total de 780 K€. Depuis 2021, 255 chantiers de travail (« plateaux de travail ») ont été réalisés.

## PREMIÈRES HEURES EN CHANTIER



Le programme Premières Heures en chantier (PHC) s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion, principalement sans abri, très éloignées de l'emploi, qui ne pourraient pas accéder directement aux ACI (atelier et chantier d'insertion). Il leur permet de se remobiliser sur leur projet de vie, de reprendre confiance en elles et de se réappropriier les codes du monde du travail. L'intégration se fait sur la base de la motivation, sans sélection ni prérequis.

PHC est la première étape d'un projet pouvant évoluer vers Convergence, qui accroît les exigences du dispositif. En 2024, aucune expérimentation PHC n'est qualifiée pour évoluer vers une labellisation Convergence.

## TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE



Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) a été porté dans sa phase de démarrage par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité dans la volonté partagée de faire porter la conduite opérationnelle par une organisation ad hoc. L'association TZCLD a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes. Il part d'un principe simple : il est possible de mettre fin au chômage de longue durée car **personne n'est inemployable** et ce n'est pas un

problème de manque d'emploi ou d'argent.

Chaque personne ou acteur du territoire est invité à contribuer et à participer au projet. **Le Comité local pour l'emploi (CLE) réunit l'ensemble des acteurs** et anime territorialement la démarche, appuyé par une équipe projet. La gouvernance du projet et le management de l'entreprise doivent s'adapter au concept (partir des personnes, de leurs compétences, de leurs capacités et de leurs souhaits). **Les personnes sont embauchées dans une entreprise à but d'emploi (EBE).**

Une EBE a principalement trois objectifs :

- ▶ **assurer l'embauche des personnes privées d'emploi sans sélection en créant des emplois à proportion des besoins du territoire ;**
- ▶ **créer et développer des activités utiles qui ne sont pas réalisées sur son territoire ;**
- ▶ **atteindre la viabilité économique en complétant la réallocation des dépenses passives par du chiffre d'affaires.**

Au 20 janvier 2025, l'expérimentation compte 75 territoires au national et 85 entreprises à but d'emploi qui emploieraient plus de 3 600 personnes. **Le premier TZCLD d'Occitanie est à Lodève (Hérault, 2022). Trois nouveaux territoires occitans ont été lauréats en 2024 : Saint-Girons (Ariège), Septfonds dans le Tarn-et-Garonne, ainsi que Montpellier (Hauts de Massane) et Grabels dans l'Hérault.**



# 4.

## L'ACCÈS AUX DROITS POUR PRÉVENIR LA BASCULE DANS LA GRANDE PAUVRETÉ

La grande exclusion touche les personnes les plus vulnérables, qui cumulent précarité matérielle, isolement social et difficultés d'accès aux dispositifs d'aide. Garantir un accès effectif aux droits fondamentaux – logement, santé, emploi, protection sociale – est une priorité pour lutter contre la grande pauvreté et favoriser l'insertion durable.

**PACTE** DES

**SOLIDARITÉS**

ACCÈS AUX  
DROITS

## 4.1 L'accès aux droits fondamentaux

La loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

Les droits à l'éducation et la formation, ainsi qu'à la protection de la famille et de l'enfance, ont été traités aux chapitres précédents (axes 1 et 2). La santé et le logement font l'objet d'un chapitre spécifique infra.

Il nous a semblé pertinent d'introduire un chapitre sur les droits des femmes dans ce chapitre des droits fondamentaux. De la même façon, l'égalité au sens de la non-discrimination a semblé une évidence dans cette liste des droits fondamentaux.

### LES DROITS DES FEMMES

Cette sous-partie aborde les droits des femmes en tant que femmes. Sur la question de la parentalité, voir axe 1.

**Ces droits comprennent le droit de vivre libre de toute violence et discrimination, le droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, le droit à l'éducation, le droit à la propriété, le droit de voter et le droit à un salaire égal.** La première partie, relative à l'état des lieux de la pauvreté en Occitanie, a montré que les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté ou en risque de pauvreté que les hommes.

**PACTE DES SOLIDARITÉS ACCÈS AUX DROITS** Le Pacte des Solidarités prévoit un Plan «femmes précaires et vulnérables» : accueils de jour et réseau de coordinateurs dédiés aux femmes sans domicile ; pérennisation des solutions d'hébergement et de soins adaptées, notamment pour celles sortant de maternité (HU spécialisé / LHSS pédiatriques) ; doublement des crédits aux associations luttant contre la précarité menstruelle

### L'emploi des femmes

**GOVERNEMENT** La journée régionale d'étude sur la pauvreté des femmes, organisée par le CIDFF pour le compte du Commissaire et de la Directrice des

droits des femmes et pour l'égalité, a porté principalement sur les inégalités dans l'emploi.

Françoise Milewski, économiste<sup>1</sup>, y a dressé l'état des lieux suivant : *« Malgré une insertion croissante sur le marché du travail, les femmes restent largement précarisées. L'écart de taux d'activité entre les femmes et les hommes réduit à 5,6 points en 2023 (contre 13 points en 1995) ne garantit pas l'autonomie économique des femmes.*

*En effet, en 2024 en France, 74,7% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. 26,5% d'entre elles travaillent à temps partiel contre seulement 8,7% des hommes. Cette situation contribue à la « pauvreté en emploi », particulièrement marquée dans les secteurs à bas salaires où les femmes sont surreprésentées. Par ailleurs, 9,6% des femmes salariées sont en CDD, contre 6,2% des hommes. Ces inégalités persistent jusqu'à la retraite, où l'écart moyen des pensions reste de 27,9 % en 2021, atteignant même 39,6% si l'on ne considère que les droits propres.*

**Face à ces constats, les politiques publiques doivent non seulement encourager l'emploi des femmes, mais aussi améliorer la qualité de ces emplois en agissant sur la réduction du temps partiel contraint, la revalorisation des métiers féminisés, réformer le congé parental et développer des structures d'accueil. La mise en place de dispositifs contraignants, comme l'éga-conditionnalité<sup>2</sup> dans l'attribution des marchés publics, est également une piste pour garantir une égalité effective. »**

### La lutte contre les violences faites aux femmes

**La région Occitanie se classe, de façon chronique, dans les 3 premières régions de France quant aux taux de féminicides** (et d'informations préoccupantes concernant les enfants en danger). En 2024, une hausse de 5,2% des violences sexuelles et de 5,1% pour les coups et blessures intra-familiaux volontaires a été enregistrée par rapport à 2023 par le ministère de l'Intérieur.

**Le sujet des violences fait l'objet de grandes causes nationales** comme l'égalité femme-homme (plan interministériel 2023-2027), la lutte contre les violences faites aux femmes (Grenelle des violences conjugales 2019) ou la protection des enfants.

Si la violence n'est pas l'apanage des milieux

1 Présidente du conseil scientifique du programme de recherche sur le genre à Science Po.

2 « Il ne faut pas donner un euro d'argent public (...) sans contrepartie d'égalité hommes-femmes », selon Sylvie Pierre-Brossolette, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. En échange de fonds publics, les entreprises et institutions devraient « au minimum se mettre en règle avec la loi sur l'égalité salariale et de promotion de carrière, ou encore la mise en place de mesures de lutte contre le harcèlement sexuel.



défavorisés, elle l'aggrave du fait de la non-connaissance et du non-recours au droit. Plusieurs actions ont été financées sur crédits de lutte contre la pauvreté, dont la CALPAE du département du Lot 2019-2023 a comporté une action visant à accompagner les femmes victimes de violences conjugales, afin de détecter au mieux les situations de fragilité, informer, orienter et mettre en place un suivi spécifique.

## MESURE N°12 LE PLAN FEMMES PRÉCAIRES ET VULNÉRABLES

### Les places d'hébergement et de logement adaptées dédiées aux femmes victimes de violence



L'État se mobilise pour protéger dans l'urgence les femmes victimes de violences et mettre fin durablement au cycle de violences dont elles sont victimes. L'hébergement et le logement sont des leviers clés de cette politique interministérielle. Ils permettent la décohabitation, soit par la mise à l'abri de la victime, soit par l'éloignement de l'auteur des violences.

► **915 places spécialisées pour les personnes victimes de violence étaient ouvertes en juin 2024 en Occitanie.** En sus, de nombreuses places sont attribuées aux femmes victimes de violence dans le parc d'hébergement généraliste classique et vers le logement. Entre 2017 et 2023, le nombre de logements de personnes victimes de violence a augmenté de 45%.

► Un travail est en cours afin d'**améliorer le parcours des femmes victimes de violence** par une coordination renforcée entre SIAO, lieux d'écoute d'accueil et d'orientation des victimes, centres d'hébergement, et forces de l'ordre. L'objectif est d'offrir les meilleures solutions aux femmes victimes de violence en fonction de leurs souhaits et de leur situation.

► **Le contrat local des solidarités du département de l'Hérault** comporte une action d'accompagnement renforcé des femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de trois ans, hébergées en hôtel. L'objectif est de réduire les durées d'hébergement, en favorisant le relogement par le biais d'un accompagnement social renforcé et en priorisant les victimes de violences et leurs enfants.

solidarité, la précarité menstruelle demeure encore aujourd'hui un tabou, bien qu'elle touche en France près de 2 millions de femmes d'après une étude nationale menée en 2021. L'accès à des protections hygiéniques, pourtant produit de première nécessité, demeure contrarié par l'absence de moyens financiers suffisants. Au-delà de la question du confort intime, de la dignité et de l'estime de soi, la précarité menstruelle peut entraîner des répercussions sur la santé et l'insertion des femmes mais aussi générer de l'inquiétude voire un sentiment de honte.

► L'appel à projets Alliances locales des Solidarités porté par le Commissaire et la DREETS en 2023 a comporté **un volet spécifique de lutte contre la précarité menstruelle.** Ainsi, 17 projets ont été soutenus toute l'année 2024 dans 10 départements et 2 à l'échelle de l'ensemble la région Occitanie, pour un montant total de 247 K€ sur le programme 304 ;

Depuis 2021, **plus de 100 actions ont été financées sur l'ensemble des territoires occitans**, pour près d'un million d'euros. Par exemple Coallia dans le Gard a été financé pour des distributions de protections périodiques.

**FOCUS :** La région académique de Montpellier a initié sur le sujet de la précarité menstruelle un travail avec des élèves de 6 lycées proposant le baccalauréat Technicien de Chaudronnerie Industrielle (TCI) en vue de conceptualiser et de créer un distributeur à protections hygiéniques jetables à la fois pratique et abordable (200 €). Pour commander le modèle de distributeur et engager une campagne de sensibilisation dans l'établissement, une page sur Genial-Ly a été réalisée.

### La santé des femmes : lutte contre le renoncement aux soins



Comme le constate la FAS, "les difficultés liées à la précarité et à la sexualité se conjuguent et aggravent la santé des femmes en situation de précarité, notamment des femmes migrantes, en situation de handicap, avec des inégalités territoriales des femmes vivant en quartier Politique de la Ville et/ou en milieu rural."

En France,  
**10 millions de femmes renoncent chaque année aux soins.**

Pour Le cœur des femmes " La précarité aggrave plus particulièrement l'insécurité sanitaire chez

### Lutter contre la précarité menstruelle

Enjeu de santé publique et de

Une mesure de la  
STRATÉGIE  
DE PRÉVENTION ET  
DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ  
2017 - 2023

PÔLE EMPLOI

les femmes... Plus de la moitié des femmes chef de famille monoparentale renoncent au soin. Les femmes sollicitent moins les aides sociales. La précarité rend l'accès aux dépistages (cancer du col, du sein ou du côlon) encore plus difficile (31 % des femmes de faibles revenus n'ont pas de frottis)".

- ▮ Les ateliers Naissance « Santé /Prévention » de la CPAM de Haute-Garonne : afin d'accompagner les futures mères en situation de vulnérabilité, la CPAM 31, la PMI et la CAF leur proposent des ateliers Naissance « Santé /Prévention » mêlant temps collectifs, suivi individualisé et aller-vers dans des structures d'hébergement.
- ▮ Les « Après-Midi Santé des Femmes » en Haute-Garonne : la CPAM développe en collaboration avec des structures partenaires (Secours populaire, CCAS, centre sociaux, résidence sociale...) des après-midi « santé des femmes » afin de faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers (sein, col de l'utérus, colo rectal).
- ▮ Le dispositif e-care du CHU de Toulouse vise à réduire les inégalités sociales de santé et lutter contre l'exclusion et le non-recours aux soins en améliorant l'accès aux soins et en facilitant la mise en place de parcours de soins coordonnés et adaptés aux besoins de personnes en situation de précarité avec un LHSS de jour et un réseau de professionnels. Des ateliers collectifs visent à améliorer le pouvoir d'agir des personnes sur leur santé en proposant des séances de prévention et d'éducation pour la santé, adaptées aux besoins.

## LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS FAITES AUX PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

L'ensemble des motifs (sexe, âge, origine, handicap...) et des domaines (emploi, logement, services publics et privés...) de discrimination prohibée par le code pénal touche au premier chef les personnes en situation de pauvreté, qui sont des victimes ne recourant pas ou peu au droit.

**Le motif de la discrimination à raison de la particulière vulnérabilité économique ne dit pas clairement qu'elle recouvre les discriminations au motif de la pauvreté,** mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Introduit en 2013 dans notre système juridique suite à l'insistance d'ATD Quart Monde et du Secours catholique, le critère n'a hélas jamais donné lieu à la moindre jurisprudence, juste quelques décisions du défenseur des droits. Les raisons en sont connues : les personnes en situation de pauvreté ne connaissent pas leurs droits,

quand elles les connaissent elles n'y recourent pas car elles n'en ont pas les moyens financiers, ont d'autres priorités, préfèrent "passer à autre chose" car le temps de la justice n'est pas le temps des pauvres, ou bien elles n'ont souvent pas confiance dans notre système judiciaire.

**PACTE des SOLIDARITÉS ACCÈS AUX DROITS** C'est la raison pour laquelle a été organisée en 2023 à Montpellier, dans le cadre d'un large partenariat qui a mobilisé notamment le défenseur des droits, ATD, le Secours catholique ou encore la fondation FACE, une journée régionale d'études. **En 2024 a été administré un sondage en région Occitanie par le Commissaire sur le vécu discriminatoire des personnes en situation de pauvreté.** Les résultats de ce sondage ont donné lieu à une soirée-débat à Montpellier et une présentation à la presse. En 2025, un concours d'affiches est ouvert aux jeunes, en classe ou en club, pour faire connaître cette forme particulière de discrimination qui doit légitimement faire l'objet de plus de communication.

## L'ACCÈS À LA JUSTICE



L'aide à l'accès au droit consiste en une politique de consultation et d'assistance juridique. **Le service public de la justice** concourt à l'accès au droit. Toute personne peut ainsi demander à **bénéficier gratuitement d'une information juridique sur ses droits et ses obligations, d'une aide pour accomplir des démarches juridiques...** L'aide à l'accès au droit est piloté par les **conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD)**. Les CDAD rassemblent différents acteurs professionnels du droit et présidés par le président du tribunal judiciaire du chef-lieu de département. **Les personnes qui souhaitent bénéficier d'une aide sur une question juridique doivent se rendre dans un point-justice.**

- ▮ **L'aide juridictionnelle** permet une prise en charge partielle ou totale des frais du procès. Il faut en faire la demande auprès du bureau d'aide juridictionnelle (tribunal judiciaire). En cas d'octroi, l'État prend en charge totalement ou partiellement l'ensemble des frais de justice (y compris les frais d'avocat). À titre indicatif, en 2023, l'obtention de l'aide juridictionnelle totale est subordonnée à un plafond de revenu fiscal de référence de 12 271 euros pour une personne seule, sous réserve du patrimoine immobilier du demandeur.

- ▮ **Le 3039 est le numéro gratuit et anonyme qui permet d'obtenir des informations ou une aide**



pour accomplir une démarche juridique, de prendre rendez-vous avec un professionnel du droit, de connaître l'adresse du point-justice le plus proche, d'obtenir les coordonnées du service d'accueil unique du justiciable en cas de dossier déjà enregistré auprès du tribunal. Ce numéro est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

## LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE



En Occitanie, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) intervient en matière de lutte contre la pauvreté via l'accès aux droits et la lutte contre les inégalités d'accès à la culture.

Par ailleurs, la DRAC décline le protocole d'accord interministériel en faveur de **l'éveil artistique et culturel (EAC) des jeunes enfants** (2017). Elle veille également à la mise en œuvre de la feuille de route du ministère de la Culture de mars 2022 ainsi que des mesures prises par le gouvernement lors des comités interministériels pour l'enfance de novembre 2022 et juin 2023.

**PACTE des SOLIDARITÉS** ACCÈS AUX DROITS La DRAC collabore avec le commissaire. Le 28 juin 2024 un séminaire a eu lieu en DRAC Occitanie, il a réuni les associations, chercheurs et opérateurs culturels ou sociaux qui ont conduit des actions expérimentales dans 2 domaines:

► **« culture – pauvreté - ruralité »** : y ont été considérés les objectifs poursuivis par la DREETS et les perspectives d'ingénierie territoriale d'accompagnement des EPCI (4 territoires, Haut-Languedoc, Cévennes, Aigoual, Conflent), en vue d'un engagement dans l'accès à la culture pour tous dans la prise en compte du Pacte des Solidarités ;

► **l'accès à la culture chez les Tziganes** et l'expression de leurs droits culturels a été considéré au regard des données présentées par des associations de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, du Gard.

La DRAC a collaboré à la conférence régionale sur la pauvreté des jeunes en Occitanie par le biais de l'atelier « *jeunesse et droit à la culture* », qui s'est déroulée en octobre 2024 à Narbonne. Cet événement a mobilisé la Micro-Folie du Grand Narbonne et la Scène Nationale.

## 4.2 Faciliter l'accès aux services publics et sociaux

### LES CCAS, LA PORTE D'ENTRÉE LOCALE VERS L'ACCÈS AUX DROITS

Les communes jouent un rôle déterminant pour faciliter l'accès aux droits des administrés, identifier et aller vers ceux qui en ont le plus besoin et lutter contre le non-recours. Au sein des communes de plus de 1 500 habitants, le **centre communal d'action sociale (CCAS) vient en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement**. C'est le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) lorsque plusieurs communes de petite taille se rapprochent pour créer un centre unique. On dénombre **488 CCAS et CIAS en Occitanie**.

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, **les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants**. Ils possèdent une double fonction : accompagner l'**attribution de l'aide sociale légale** (instruction

des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) **et dispenser l'aide sociale facultative** (aide alimentaire, micro-crédit...), fruit de la politique d'action sociale de la commune. **La domiciliation, la transmission des demandes d'aides légales au département et la réalisation d'une analyse des besoins sociaux** font partie de leurs obligations au titre de leur compétence d'action sociale.

### AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS

#### Les maisons France services



Depuis 2020, France services permet à chaque Français d'être accompagné dans ses formalités administratives par deux conseillers formés, à moins de 30 minutes de son domicile. En novembre 2024, 110 000 actes de conseil et orientation ont été délivrés dans les **351 maisons France service d'Occitanie**. Coordonné par l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT), le réseau France



service fait l'objet d'une animation par les préfetures de département.

**PACTE DES SOLIDARITÉS** L'enjeu pour le Pacte des Solidarités a été d'une part d'assurer le lien avec le Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP), mesure phare de la stratégie nationale 2019-2023 et équivalent social des MFS. D'autre part les MFS sont souvent au cœur des démarches des Territoires zéro non-recours (voir infra), du fait de leur rôle d'animation territoriale le partenariat avec le pacte des solidarités paraît ainsi une évidence et reste à construire.

Le Pacte des Solidarités prévoit ainsi le déploiement de l'aller-vers grâce aux 250 France services et centres sociaux itinérants pour lutter contre le non-recours aux droits.

### Simplifier les démarches administratives afin de favoriser le recours aux droits



Grâce à la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), plus de 100 formulaires ont été simplifiés dans un but d'accessibilité.

Une intelligence artificielle souveraine, nommée «Albert», a été déployée dès 2023 pour simplifier les procédures administratives. Cette IA pré-rédige les réponses aux demandes administratives, accélère les délais de traitement et permet aux agents de se concentrer sur des tâches plus relationnelles, tout en garantissant des réponses sécurisées et adaptées.

### Le facile à lire et à comprendre (FALC)

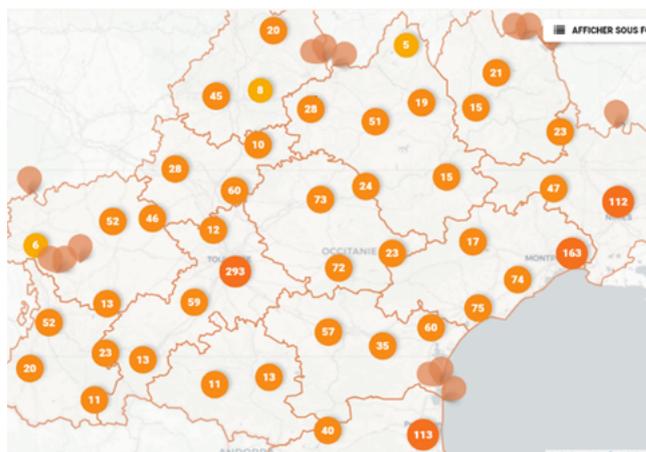


Le facile à lire et à comprendre (FALC) est une méthode qui a pour but de traduire un langage administratif en un langage accessible à tous. Le FALC

permet de rendre l'information plus simple et plus claire et est ainsi utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française. Lorsqu'un texte est reconnu FALC, ce logo y est apposé.

### Faciliter l'accès au numérique

On dénombre officiellement 186 lieux de médiation numérique sur le territoire de l'Occitanie (baromètre de l'action publique) mais dans les faits plus de 2 000 (carte : Rhin'occ).



Une mesure de la STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 2017 - 2023

Depuis 2021, 879 conseillers numériques accompagnent gratuitement les Occitans qui souhaitent mieux maîtriser le numérique du quotidien, depuis la prise en main d'un ordinateur jusqu'à la création de contenus en ligne. En outre, 2 257 aidants numériques ont été formés, qui ont réalisé 534 586 accompagnements numériques sur les 11 premiers mois de l'année 2024.

Le groupe de travail **Inclusion numérique d'Occitanie porté par RhinOcc** (hub numérique impulsé par la Banque des Territoires en partenariat avec le Programme Société Numérique de l'ANCT), a mené en 2024 diverses actions pour favoriser l'inclusion numérique dans le domaine de la lutte contre la précarité. Il a accompagné la définition de 13 feuilles de route départementales et soutenu deux structures (La Passerelle 31 et La Palanquée). Des actions de sensibilisation ont été organisées, dont un **webinaire et des événements sur le don d'ordinateurs reconditionnés**. Un **guide sur l'inclusion numérique** a été conçu et recense 2 000 lieux d'accompagnement en région. Enfin, une plateforme sociale de collaboration pour les acteurs de l'inclusion numérique a été déployée, réunissant 300 utilisateurs. Depuis 2022, des actions de partenariat sont développées entre le Commissaire et le hub Rhin'Occ pour rapprocher les professionnels de la lutte contre la pauvreté et ceux de l'inclusion numérique.

### Présenter aux publics une cartographie pratique de l'offre de services

Une mesure de la STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 2017 - 2023

Offrant une cartographie numérique à jour des lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité et à leurs accompagnants, le Soliguide poursuit son développement en Occitanie. Accessible depuis n'importe quel poste



informatique ou smartphone, la plateforme ambitionne d'offrir partout en France d'ici 2027 une cartographie à jour des lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité et à leurs accompagnants. Après l'Hérault et la Haute-Garonne en 2022, c'est le département du Gard qui s'est engagé en 2023, dans la cartographie de son territoire. En 2024, le déploiement des cartographies territoriales s'est poursuivi avec une accélération des travaux de recensement de l'offre sur tous les départements d'Occitanie. Le Pacte des Solidarités a également cartographié à l'échelle régionale les points de distribution alimentaire, les points conseil budget (PCB), les structures domiciliaires et les accueils de jour. **A ce jour 1 222 lieux ont été identifiés en Occitanie.**

## DÉVELOPPER UNE NOUVELLE RELATION SOCIALE AUX PUBLICS FRAGILES

### Garantir un premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)



En Occitanie, le premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) vise à **garantir à toute personne en difficulté un accès**

**immédiat à une écoute bienveillante et une prise en charge globale de ses besoins.** Ce dispositif assure une orientation rapide vers les services et aides adaptés, tout en respectant le principe de participation des personnes aux décisions les concernant.

- En Occitanie, les lieux labellisés PASIP accueillent chaque année plus de 200 000 personnes. Plus de 80% des PASIP sont à moins de 30 minutes du domicile des usagers. Plusieurs contrats locaux des solidarités inscrivent le PASIP parmi les mesures à poursuivre et approfondir, comme l'Ariège ou le Tarn-et-Garonne.

### Le référent de parcours



La démarche du référent de parcours, en articulation avec celle du PASIP, a vocation à **proposer un accompagnement renforcé aux**

**personnes dans des situations complexes et confrontées à des difficultés multiples.** Le référent de parcours est un travailleur social disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne, dans une dynamique transversale avec l'ensemble des intervenants qui l'accompagnent et assure la

continuité de son parcours d'insertion.

- Depuis 2022, plus de 760 intervenants ont été formés ou sensibilisés à la démarche au sein de huit départements de la région Occitanie. Plusieurs contrats locaux des solidarités confortent la démarche comme l'Ariège où le dispositif national est né en 2014.

### Un centre social par quartier en politique de la ville ou espace « France ruralité revitalisation »

L'Éducation populaire est une philosophie pratique de l'action sociale qui vise à l'émancipation des populations. Par émancipation, on désigne un processus qui se décline conjointement dans deux directions : développer notre compréhension du monde et notre pouvoir d'agir. Les centres sociaux (CS) et espaces de vie sociale (EVS), cofinancés par les Caf et les collectivités territoriales, s'inscrivent dans cette démarche en proposant des activités ainsi qu'un cadre de soutien à la prise d'initiatives. En outre, ils contribuent à l'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique.



Poursuivi par le Pacte des Solidarités, la mesure de promouvoir un CS ou EVS par QPV ou France ruralités revitalisation (FRR, anciennement zones de revitalisation rurale - ZRR) a d'abord été soutenue par la SNLP. L'Etat a soutenu dans ce cadre plusieurs études de faisabilité en Occitanie. Le Pacte des Solidarités programme le développement de centres sociaux itinérants pour lutter contre le non-recours aux droits, et des points d'accès avec 610 nouveaux espaces de vie sociale à l'échelle nationale. Sur le même financement, **une évaluation est actuellement en cours sur leur insertion dans l'écosystème local, conduite par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD).**

### Encourager les démarches d'aller-vers



L'*aller-vers* désigne une démarche proactive consistant à **aller au-devant des personnes en situation de précarité, plutôt que d'attendre**

**qu'elles sollicitent une aide.** Trop souvent, les obstacles administratifs, la méconnaissance des dispositifs ou la perte de confiance dans les institutions freinent l'accès aux droits et à l'accompagnement social.

- En Occitanie, cette approche s'est renforcée en 2024 à travers des initiatives de médiation sociale, de médiation scolaire, des équipes mobiles et des dispositifs de proximité. Elle repose sur **un engagement fort des acteurs**



locaux pour aller au contact des plus éloignés, dans une logique de rétablissement du dialogue et de co-construction de solutions adaptées.

### Développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité



Dans un contexte marqué par des inégalités persistantes et des défis sociaux croissants, la question du pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité est devenue un enjeu majeur des politiques publiques. Le pouvoir d'agir – ou **capacité des individus et des collectifs à être acteurs de leur propre vie et de leur environnement** – est un levier essentiel pour lutter contre la pauvreté de manière durable.

► Ainsi, soutenue par le pacte des solidarités, La Cloche porte le projet de mobiliser les

personnes à la rue dans un parcours progressif, depuis leur identification lors des maraudes ou des permanences chez des partenaires, jusqu'à leur engagement en tant que bénévoles réguliers. Ce processus permet de créer du lien social, de restaurer la confiance et de favoriser la réinsertion sociale, en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire.

Au total, comme au cours des années précédentes, la formation des travailleurs sociaux a été une priorité du Pacte des Solidarités. En dehors des actions contractualisées au sein des contrats locaux et des formations à la santé mentale, la formation des travailleurs sociaux a mobilisé 160 K€ pour renforcer le droit commun de la formation professionnelle.

## 4.3 Le soutien au budget des ménages : le rôle de la Banque de France

### LA LUTTE CONTRE L'INFLATION



La Banque de France a pour première mission d'assurer la stabilité des prix et lutter contre l'inflation, en tant que membre du Système européen de banques centrales (SEBC), participant à la mise en œuvre de la politique monétaire commune. L'inflation post-Covid a engendré une dynamique heurtée de l'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages. Conséquemment à **la lutte contre l'inflation**, l'année 2023 a été marquée par la hausse des taux d'intérêts, qui a affecté l'accès au crédit des ménages. **Le bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente** a permis de réduire le niveau général des prix d'environ 2 points en 2023. La composition de l'inflation a toutefois sensiblement évolué : après une première phase d'inflation énergétique, suivie par la hausse des prix alimentaires et manufacturés, l'inflation des services a progressivement pris le relais en 2023, dans le sillage des salaires.

► En moyenne annuelle, **l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) augmente de 2,3% en 2024**, après +5,7% en 2023. Cette décreuse repose largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. L'inflation énergétique est quant à elle restée limitée. Grâce à la **décreuse de l'inflation**, la croissance a été de + 1,4%, un rythme proche

de la tendance de long terme de l'économie française. On observe **un rebond progressif de la consommation** des ménages. Mais, pâtissant de la hausse des taux d'intérêts réels, **l'investissement des ménages a continué de reculer**.

### L'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE



Depuis 2016, dans le cadre de la politique d'éducation financière et budgétaire (EDUCFI), la Banque de France propose **des sessions de formation sur la gestion budgétaire**, les procédures de droit au compte et de surendettement, les outils bancaires et les notions économiques, participant ainsi à la lutte contre les inégalités et la prévention du surendettement. Ces formations sont adressées à plusieurs publics : jeunes, enseignants, travailleurs sociaux.

► Avec la création du SNU en 2019, le nombre de jeunes formés a crû rapidement en Occitanie : de 1 800 jeunes en 2021 à plus de 5 150 en 2024. En outre, **en 2024, 2 677 intervenants sociaux et 763 enseignants ont également été formés**.



**FOCUS :** les points conseil budget (PCB) accueillent gratuitement et de manière inconditionnelle toute



personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Leurs objectifs sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire. Au nombre de 48 en Occitanie, pour un soutien de l'Etat de plus de 1,1 M€, ils ont reçu 4 058 nouvelles personnes et réalisé 15 568 entretiens en 2024.

Retrouvez la liste des PCB sur le site :

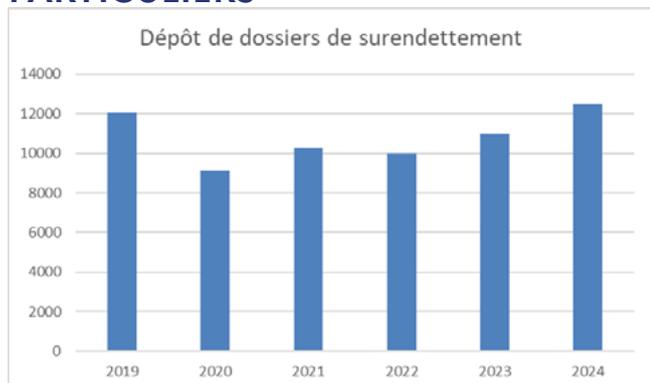
[www.mesquestionsdargent.fr](http://www.mesquestionsdargent.fr)

## LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT AU COMPTE BANCAIRE



Le droit au compte est un dispositif légal qui permet aux personnes qui se sont vu opposer un refus par les banques d'ouvrir un compte de dépôt auprès d'un établissement de crédit désigné par la Banque de France et ainsi de bénéficier des services bancaires de base. **En 2024, 2 172 personnes ont bénéficié du droit au compte en Occitanie, un chiffre stable par rapport à l'année précédente.**

## LE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS



La procédure de surendettement s'adresse aux particuliers qui n'arrivent plus à faire face à leurs engagements financiers (crédits, arriérés de loyers, etc.). Elle est mise en œuvre par la Banque de France qui étudie les dossiers, les présente à la **commission de surendettement** de chaque département, et élabore la solution décidée par la commission.

En Occitanie,

**12 480** dossiers de surendettement

ont été déposés en 2024, soit une hausse de 13,6 % par rapport à 2023.

Le niveau actuel du surendettement en Occitanie

est proche de celui observé en 2019 (12 051 dossiers) mais reste en deçà du niveau de 2014 (18 000 dossiers). Avec 241 dossiers pour 100 000 habitants, la prévalence reste légèrement inférieure à la moyenne nationale. **Le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault connaissent une augmentation supérieure à 10 % sur la période 2019-2024**, tandis que le Lot, la Lozère et le Tarn-et-Garonne rencontrent une diminution de 9 % ou plus sur 5 ans.

- ▶ La part des personnes surendettées dont le niveau de vie est inférieur au SMIC reste stable depuis 2022 (45,8% en 2024), tandis que celle des allocataires du RSA recule depuis 2021 (20,3% en 2024).
- ▶ Il est à noter que les personnes en situation de surendettement peuvent bénéficier du plafonnement des frais bancaires et de l'offre "clientèle fragile" proposée par les banques, mais celle-ci reste encore peu développée.
- ▶ Enfin, **l'inscription au fichier central des chèques**, qui recense les chèques sans provision, les peines d'interdiction judiciaire d'émettre des chèques et les retraits de carte bancaire, connaît également une baisse de 12% depuis 2020.

## LA PROMOTION DU MICROCRÉDIT



La Banque de France s'attache à promouvoir le microcrédit, notamment par le biais de l'annuaire du microcrédit. Le microcrédit accompagne la création d'entreprise ou l'acquisition d'un véhicule à finalité de mobilité professionnelle au bénéfice des personnes qui n'ont pas accès à un crédit classique.

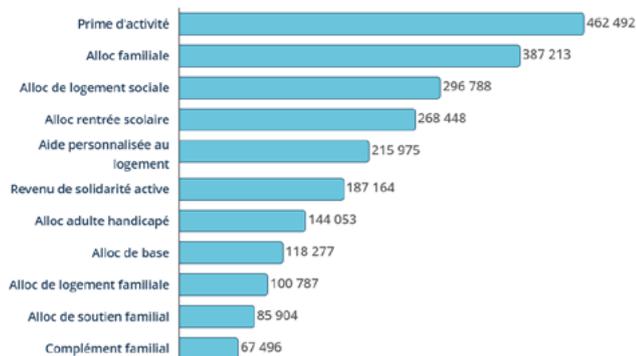
- ▶ **À l'échelle nationale, le microcrédit se développe et son encours dépasse pour la première fois 2 milliards d'euros à la fin 2023.** En 2025, la Banque de France poursuit son engagement en faveur de la promotion et de la valorisation du microcrédit et renouvelle l'attribution de ses Prix du microcrédit accompagné, ainsi que l'organisation de ses rencontres régionales du microcrédit, qui se tiendront en avril 2025 pour la région Occitanie.

En 2024, sous l'impulsion du Commissaire, **l'ensemble des banques et associations agréés pour le microcrédit en Occitanie a réalisé un livre blanc**, diffusé à l'ensemble des collectivités compétentes, afin de développer ce dispositif dans la région. Plusieurs outils sont proposés à ce titre, dont notamment le "guichet zéro-avance".



## 4.4 L'accès aux prestations sociales

### Les prestations sociales en Occitanie



Une mesure de la  
**STRATÉGIE  
DE PRÉVENTION ET  
DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ**  
2017 - 2023

Les minima sociaux ont pour objet d'assurer un revenu minimum à leurs bénéficiaires. **Il n'existe pas un unique minimum social**

**couvrant toute la population mais douze dispositifs**

qualifiés de minima sociaux qui couvrent chacun une population particulière, dont les principaux sont : le « revenu de solidarité active » (RSA), « l'allocation de solidarité spécifique » (ASS), « l'allocation aux demandeurs d'asile » (ADA), « l'allocation aux adultes handicapés » (AAH) et « l'allocation de solidarité pour les personnes âgées » (ASPA, qui remplace progressivement l'allocation de solidarité vieillesse - ASV).

La figure ci-dessus présente le nombre d'allocataires des principales prestations sociales en 2023. Au cours des six années qui viennent de s'écouler, le nombre total d'allocataires de minima sociaux en Occitanie est passé de 889 000 à 971 000 (DREES, février 2025)

► **L'effectif des bénéficiaires du minimum vieillesse croît de 23%** dans le contexte de vieillissement de la population avec l'arrivée à la retraite de personnes qui ont connu des périodes d'inactivité plus longues que la génération précédente, ainsi qu'avec l'emménagement en Occitanie de retraités en situation de précarité en provenance du reste de l'hexagone.

► Avec 153 838 allocataires en 2024, **l'AAH connaît une croissance de 19% depuis 2019**. Il s'agit du deuxième minimum social en nombre d'allocataires après le RSA et ses effectifs ne cessent d'augmenter depuis sa création il y a plus de quarante ans.

**7 allocataires sur 10 sont des personnes seules et sans enfant.**

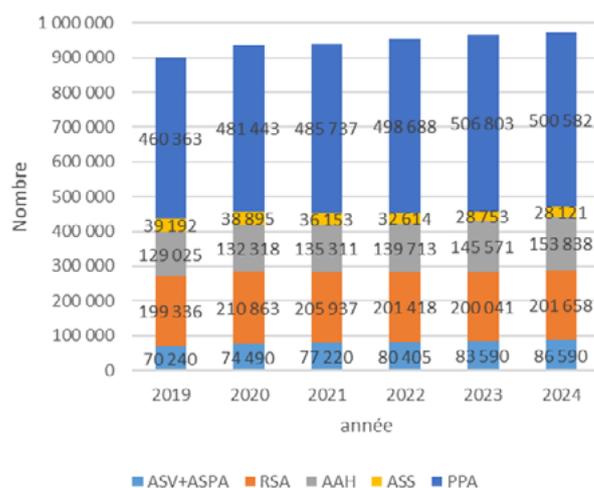
Depuis fin 2012, la croissance du nombre d'allocataires s'explique par des facteurs institutionnels (recul de l'âge légal de départ à la retraite pour inaptitude, augmentation des

plafonds de ressources, décret portant de 2 à 5 ans la durée maximale d'attribution de l'AAH), mais par une plus grande déclaration due à un recul de l'autocensure.

► Le montant maximum de l'AAH à taux plein a été réévalué à 1 016,05 € par mois pour une personne seule (+ 4,6 %, soit + 44,68 € par mois en un an) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

► **Passant de 199 336 à 201 658 en six ans (+1%), le RSA a connu un pic durant la crise sanitaire**, avec 210 863 allocataires. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024 et jusqu'au 31 mars 2025, le montant forfaitaire du RSA s'élève à 635,71 €. Prestation de nature financière versée par la Caf ou la MSA, le RSA est géré par le conseil départemental (voir supra expérimentations de recentralisation du RSA).

Effectifs des allocataires de minima sociaux en Occitanie

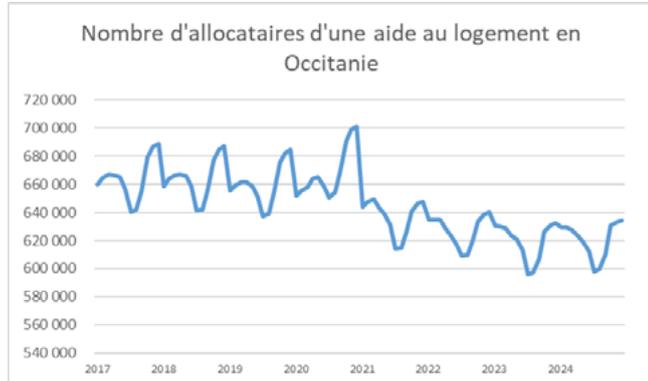


► La **prime d'activité** a pour objet d'inciter les travailleurs (salariés ou non salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Elle concernait déjà 460 000 bénéficiaires en 2019, et a atteint 500 582 bénéficiaires en moyenne annuelle 2024.

► A l'ensemble de ces prestations s'ajoute l'aide au logement, dont le nombre moyen d'allocataires a diminué d'environ 8% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la réforme des APL. Il existe 3 types d'aides : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL est versée en raison d'un critère de financement du logement (conventionné), l'ALF est versée en raison de la situation familiale, et l'ALS est versée dans tous les autres cas.



- Le nombre des allocataires de l'aide au logement en Occitanie passe de 684 500 en décembre 2019 à 634 230 en décembre 2024. La réforme des «APL en temps réel» mise en place en janvier 2021 a changé le mode de calcul, depuis lors en fonction des ressources de la dernière année et non plus sur celle des revenus deux ans plus tôt. L'effet est net sur le nombre d'allocataires.



## Où trouver les infos pertinentes sur les aides financières et prestations sociales ?

- Le site Aides et démarches recense 36 aides nationales : <https://solidarites.gouv.fr/aides-et-demarches>
- Par ailleurs, le site <https://mes-aides.gouv.fr/> propose des simulateurs de calcul de droits sociaux.

## La lutte contre le non-recours

**PACTE DES SOLIDARITÉS ACCÈS AUX DROITS** Le **non-recours aux droits** désigne la situation où des personnes éligibles à des prestations sociales ou dispositifs d'accompagnement ne les sollicitent pas, pour des raisons diverses et complexes. Pour le minimum vieillesse et le RSA, le non-recours représenterait 4 milliards d'euros non demandés. Ce phénomène, largement répandu, n'épargne pas la région Occitanie.

- Depuis 2014, « les rendez-vous des droits élargis » des Caf augmentent le recours aux prestations sociales, pour faire le point sur un grand nombre de droits sociaux, qu'ils soient gérés ou non par les Caf. Cette action est depuis 2020 renforcée par « l'aller-vers ».

Fin 2023 et début 2024, 5 expérimentations de Territoires zéro non-recours (TZNR) ont été lancées dans le cadre de contractualisations 2024-2026 conclues entre l'Etat et 5 territoires occitans : communautés de communes de Piège-Lauragais-Malpère (Aude), Astarac-Arros en Gascogne (Gers), Lot et Vignoble (Lot), département de la Haute-Garonne et Ville de Montpellier.

Cette expérimentation offre aux acteurs locaux la possibilité d'imaginer des outils permettant d'améliorer l'accès aux droits sur leur territoire par rapport aux réalités observées. A l'échelle territoriale, il est ainsi plus facile pour les différents acteurs de travailler ensemble et penser des actions très opérationnelles en lien avec le vécu des habitants.

**FOCUS :** l'expérimentation TZNR en Haute-Garonne, d'un apport de 450 000€ par l'Etat, soutient le déploiement et la pérennisation de l'expérimentation locale pour lutter contre le non-recours primaire aux droits sociaux des personnes de plus de 50 ans et des agriculteurs à l'échelle départementale. Le dispositif s'articule autour de 3 actions principales : 1/ animer, former et accompagner les professionnels ; 2/réaliser des actions multipartenariales d'aller-vers ; 3/ concevoir des kits d'aller-vers.

## MESURE N°13 LE PLAN «100% D'ACCÈS AUX DROITS»

### La solidarité à la source



**PACTE DES SOLIDARITÉS ACCÈS AUX DROITS** La solidarité à la source est qualifiée de Grand chantier du quinquennat.

Les allocataires du RSA et de la Prime d'activité devaient jusqu'à présent déclarer tous les trimestres l'ensemble des revenus de leur foyer. Expérimentée dans plusieurs départements dont **l'Hérault depuis octobre 2024, la solidarité à la source doit permettre de simplifier, pour plus de 6 millions de personnes en France, les démarches administratives** pour obtenir ces allocations. Cette expérimentation, généralisée à partir du 1er mars 2025, permet aux bénéficiaires de trouver sur le site de la Caf une déclaration de ressources préremplie, sur le modèle de ce qui existe pour les déclarations d'impôt, grâce aux données directement transmises par leur employeur, France Travail, les caisses de retraite, la Caf ou la MSA.



## 4.5 L'accès aux soins, à la santé et à l'hygiène

L'état de santé physique et psychique ne se définit pas exclusivement par l'absence de maladie ou de pathologie. L'environnement naturel et social des individus a un impact déterminant sur leur santé : pollution, toxicité environnementale ou alimentaire, insalubrité du logement, violences conjugales, addictions, etc. Durant la crise du COVID 19, la mortalité la plus élevée a concerné des personnes en situation précaire et de pauvreté.



Le « Programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies » (PRAPS) Occitanie vise à améliorer

l'accès aux soins des populations précaires en tenant compte des réalités locales. Il s'articule autour de quatre enjeux majeurs : réduire les inégalités territoriales, anticiper le vieillissement, répondre aux impacts du changement climatique et prendre en charge les besoins des migrants. Il met en place une approche proactive avec **des dispositifs innovants comme des médico-bus ou des campagnes de sensibilisation**. Il lutte contre le renoncement aux soins en intégrant des solutions concrètes, telles que **la prise en charge des frais de garde des animaux pour les SDF hospitalisés ou des hébergements temporaires pour les plus démunis**.

### PROMOUVOIR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ



La promotion de la santé couvre une **vaste gamme d'interventions sociales et environnementales** et vise à favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel en luttant contre les principales causes de la mauvaise santé, notamment par la prévention.

**L'Éducation à la Santé met en œuvre une démarche qui implique les sujets** et leur fournit des éléments de réflexion et d'information pour renforcer leurs capacités à prendre des décisions concernant leur santé

**FOCUS** : Promotion santé Occitanie est une association de loi 1901, qui a pour objet de soutenir les démarches en éducation et promotion de la santé sur les différents territoires de la région, auprès des acteurs concernés, des professionnels intervenant dans le secteur sanitaire, social et éducatif, et auprès des publics fragiles.

### MESURE N°15 SOIGNER LES PERSONNES MALADES À LA RUE

Le Pacte des Solidarités marque son ambition nationale de soigner les personnes malades à la rue grâce aux équipes mobiles «santé social» : soins généraux / infirmiers / psy /maladies chroniques / addictions, grâce au modèle innovant de **CSAPA «hors les murs»**.



L'ARS Occitanie finance des dispositifs multiformes ciblant les personnes en situation d'exclusion, vivant à la rue : Permanences d'accès aux soins de santé mobiles (PASS mobile), maraudes mixtes assurées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et le CAARUD, Equipes mobiles santé précarité (EMSP), Lits Halte Soins Santé mobiles (LHSS), maraudes de psychologues et permanences au sein d'accueils de jour, lieux d'hygiène et d'information sur la santé.



La CPAM 31 réalise des actions d'aller vers sur l'accès aux droits CPAM, menées sur des lieux de vie précaires ou dans des structures partenaires accompagnant des personnes à la rue et en situation de fragilité sociale. Elle intervient notamment avec la Plateforme Santé Précarité sur les squats et bidonvilles dans le cadre du dispositif DocMobile et dans les locaux de partenaires (Médecins du Monde, SIAO, espace social du Grand Ramier). En 2024, dans le cadre des actions avec ces structures, la CPAM a réalisé 65 actions et rencontré 822 personnes, ce qui a permis d'ouvrir 532 droits CPAM (affiliation, Complémentaire Santé Solidaire, Aide Médicale d'Etat).

### MESURE NOUVELLE LA SANTÉ MENTALE, GRANDE CAUSE NATIONALE 2025

**La santé mentale est un enjeu primordial pour notre société**, avec une vulnérabilité accrue chez les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables. **La dépression touche 11 % des Français adultes**. La crise sanitaire de la Covid-19 a aggravé ces problématiques, en particulier chez les jeunes adultes :

**40 % des 18-24 ans souffrent aujourd'hui de dépression modérée à sévère**, contre 26 % avant la crise.





La santé mentale fait l'objet de plusieurs stratégies nationales (feuille de route nationale Psychiatrie et Santé mentale 2018-2026, Assises de la santé mentale et de la psychiatrie). C'est dans ce contexte que le Premier ministre a confirmé, dans sa déclaration de politique générale, que la santé mentale serait la grande cause nationale pour l'année 2025. Cette initiative vise à sensibiliser le grand public, à lutter contre la stigmatisation de la santé mentale, à mettre en œuvre des actions concrètes pour relever ce défi.

► Depuis 2022, des **consultations de psychologues** sont assurées par l'Assurance Maladie via le dispositif **Mon Soutien Psy**. Depuis le 1er juillet 2024, les étudiants peuvent bénéficier avec « Santé Psy Étudiant » de 12 séances gratuites avec un psychologue partenaire, sans avance de frais. Voir en outre dans la partie relative à l'axe 1 **les maisons des adolescents**.

► **PACTE des SOLIDARITÉS ACCÈS AUX DROITS** La DIPLP a financé la **formation de 650 travailleurs sociaux d'Occitanie** en présentiel et de plusieurs milliers en distanciel. Par ailleurs, en 2024 **plus de 7 730 professionnels ont participé à 8 webinaires gratuits**, organisés par le Commissaire avec l'appui de la DREETS et la Région Académique et réalisés par Santé mentale France.

## LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS

Le renoncement aux soins est principalement fondé sur des difficultés d'accès aux droits (absence de mutuelle, difficulté d'accès à un médecin traitant) et aux soins (reste à charge, mobilité réduite des patients, difficulté d'accès à un praticien).



La **Mission Accompagnement Santé (MisAS)** est un dispositif d'accompagnement, existant dans toutes les CPAM, pour la mise en œuvre des politiques d'accès aux droits visant à repérer, détecter, expliquer et ensuite accompagner les assurés dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins.

► La **MisAS de la CPAM de la Haute-Garonne** porte de nombreuses actions en matière d'accès aux droits, aux soins et à la santé. En 2024, plus de 6 800 saisines ont été traitées, dont la moitié provient des partenaires. La **MisAS de la CPAM de l'Aveyron** a accompagné 993 personnes en situation de renoncement aux soins, dont 66% ont abouti à la réalisation effective des soins.

## LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ



En Occitanie, **un groupe de travail spécifique rattaché à la Commission permanente de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA)** est dédié aux Inégalités Sociales de Santé (ISS) depuis janvier 2024. Ses missions sont les suivantes : initier des échanges intersectoriels sur les ISS, permettre une culture commune sur le sujet, et émettre des recommandations pour construire des politiques publiques partenariales.

► Le groupe de travail a établi un programme pour 2024, qui prévoit la sensibilisation des élus locaux, des professionnels de santé et des commissions de la CRSA, la création d'outils méthodologiques pour les Contrats Locaux de Santé, ainsi qu'un axe autour du public agricole sur la prévention et la prise en compte des expositions et des conditions de vie.

► Les enjeux de participation citoyenne sont au cœur de la lutte contre les ISS et un travail de rapprochement est amorcé avec la commission spécialisée des droits des usagers (CSDU), qui donnera lieu à un séminaire commun en juin 2025.

► Par ailleurs, l'année 2024 est la dernière année de contractualisation des projets financés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt de lutte contre les ISS lancé fin 2021. Les 17 projets financés sont en cours d'évaluation en vue d'un éventuel renouvellement en 2025.

## DÉPLOYER DES DISPOSITIFS INNOVANTS D'ACCÈS AUX SOINS

### Les maisons et centres de santé pluri professionnels

Face aux déserts médicaux, **329 maisons de santé et 42 centres de santé pluri professionnels sont référencés en Occitanie** au 1er juin 2024. Ils participent à l'amélioration de l'accès aux soins, notamment dans des déserts médicaux de la région.

### Des dispositifs spécifiques pour le soin des publics très précaires



L'organisation d'appels à projet fin 2023 a vu le déploiement, tout au long de l'année 2024, de **31 places d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) avec hébergement, de 103**



## places d'ACT « hors les murs » et de 18 places de lits d'accueil médicalisés (LAM).

La campagne budgétaire pour 2024 des établissements relevant de l'ONDAM spécifique a par ailleurs permis :

- L'ouverture de 15 places d'ACT « hors les murs » supplémentaires ;
- Le renforcement de 3 équipes mobiles santé précarité (EMSP) ;
- Le renforcement du secteur de l'addictologie au profit de 9 établissements de la région (CSAPA et

CAARUD).

L'année 2024 est également marquée par la création de nouveaux modes d'accompagnement portés par des structures lits halte soins santé (LHSS) avec 4 équipes mobiles, 4 accueils de jour et 11 places en LHSS périnatalité. Enfin, un nouvel appel à projet relatif à l'ouverture d'ACT, porté dans le cadre du dispositif "Un chez-soi d'abord", en cofinancement avec l'ARS et la DREETS, a permis l'ouverture d'une 4ème structure régionale de 55 places dans les Pyrénées-Orientales.

## 4.6 L'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement

L'enjeu du logement et de l'hébergement reste une préoccupation essentielle. Notre région est marquée par **un taux d'équipement en logement social de 11,7%, très inférieur à la moyenne nationale de 17,4 %**, il est donc nécessaire d'améliorer la construction de nouveaux logements sociaux.

**FOCUS :** 19 décembre 2024, secondes Assises du Logement. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, a réuni 350 participants pour la deuxième journée des assises du logement en Occitanie à Labège, pour partager un plan d'action régional en faveur du logement en Occitanie issu du travail partenarial initié par l'État au cours de l'année 2024.



Tout au long de l'année 2024, sous la conduite de la DREETS et de la DREAL, directions régionales compétentes en la matière, 4 groupes de travail ont co-construit un plan d'action, avec 59 actions concrètes structurées en 5 axes, en faveur de la production et de la rénovation des logements et

de l'habitat (schéma ci-contre).

### HÉBERGEMENT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉ



Le « Logement d'abord » vise à assurer à toute personne la possibilité de dormir sous un toit et d'accéder et se maintenir dans un logement pérenne.

Cette politique publique consiste à **orienter les personnes sans abri ou mal logées le plus rapidement vers le logement**, tout en assurant un accompagnement social dans la durée. Ce dispositif repose sur le principe que **le logement est un droit fondamental** et constitue la première étape vers une réinsertion sociale et professionnelle.

► En 2024, la mise en œuvre du programme en Occitanie a permis d'intensifier l'offre de logements accessibles, d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires et de renforcer la coordination des acteurs locaux engagés dans la lutte contre l'exclusion. Au total, la DREETS a engagé 202 M€ (programme 177) pour la mise en œuvre de l'hébergement et de l'accès au logement.

### La domiciliation

Le droit à la domiciliation, élément essentiel de la lutte contre le non-recours aux droits, est assuré à toute personne sans domicile stable et ne pouvant recevoir et consulter son courrier de manière constante et confidentielle. Le Pacte des Solidarités planifie la domiciliation de plus de 500 000 personnes en France grâce au financement de 200 associations supplémentaires et au soutien de 100 CCAS/CIAS en difficulté.



**PACTE DES SOLIDARITÉS** ACCÈS AUX DROITS En lien avec le commissaire, la DREETS organise chaque année une campagne pour **référer les activités de domiciliation** auprès des organismes de plein droit (CCAS-CIAS et communes sans CCAS) et ceux, associatifs, habilités par les préfets de département. Au 31 décembre 2023, **sur les 53 organismes agréés au niveau départemental, on dénombre 18 204 attestations de domiciliation.**

## L'offre d'hébergement et de réinsertion sociale

**GOUVERNEMENT** Libéral Égalité Fraternité Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique Au 31 décembre 2024, le **parc d'hébergement d'urgence compte 11 528 places.** Malgré le maintien de capacités régionales élevées, la demande d'hébergement demeure très soutenue, avec 35 962 personnes différentes ayant sollicité le 115 au cours de l'année. En décembre 2024, les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault comptabilisent toujours le nombre de refus le plus élevé (respectivement 87% et 84%), faute de places disponibles ou adaptées.

► **Les CHR d'Occitanie offraient au 31 décembre 2024 une capacité de 3 077 places.** Outre le conventionnement de 10 CHR, l'année a permis de poursuivre la transformation de 61 places d'hébergement d'urgence en places autorisées.

## La mise à l'abri des publics vulnérables

**GOUVERNEMENT** Libéral Égalité Fraternité Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique **Les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sont chargés de la coordination des dispositifs de veille sociale et d'orientation,** et des fonctions de guichet enregistreur pour l'accès au logement social. 38 ETP supplémentaires ont été financés par l'Etat en 2024, portant à 163 ETP mobilisés dans les SIAO de la région. En outre, la DREETS a mis en place un groupe de travail pour dynamiser et coordonner les pratiques d'observation sociale dans la région. Par ailleurs, des comités de veille et de coordination hivernale ont été mis en place. Le renfort en capacités du parc en période hivernale a été porté à + 221 places. En 2022 et 2023 le commissaire avait pu, sur reliquats financiers, soutenir plusieurs actions des SIAO, notamment dans le Gard.

A noter un colloque de la Fondation Abbé-Pierre à Toulouse sur les accueils de jour en juin 2024 et une journée URIOPS / FAS / Croix-Rouge sur les maraudes en novembre.

► Certains publics font l'objet de dispositifs spécifiques : **sans-abris en provenance d'Ile-de-France** (749 personnes depuis mars 2023), accueil

des **Ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire** (1 100 places fin 2024), **programme EMILE** (Engager pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi) au bénéfice de 7 ménages (12 personnes) en Lozère.

► **PACTE DES SOLIDARITÉS** ACCÈS AUX DROITS En matière d'hébergement des femmes, on dénombre **131 places dédiées aux femmes victimes de violences**, comprenant hébergement, soutien et accompagnement, ainsi que **100 places d'hébergement pour femmes enceintes ou sortant de maternité** qui ont permis d'accueillir 444 personnes en 2023, dont 150 nourrissons.

## L'ACCÈS AU LOGEMENT

### Le droit à un logement droit au logement / hébergement opposable

**GOUVERNEMENT** Libéral Égalité Fraternité Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique Le droit au logement opposable (DALO) ou à l'hébergement opposable (DAHO) permet aux ménages mal logés de faire valoir leur droit à un logement décent. **6 430 recours ont été déposés en Occitanie en 2024.**

► Bien que les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault représentent 73 % des dossiers déposés en Occitanie, il est à noter que les plus grandes tensions se situent dans les départements « intermédiaires » (Aude, Gard, Pyrénées-Orientales, Tarn), qui ont vu leur nombre de recours augmenter de façon significative depuis 2017.

### Le plan Logement d'abord 2

**GOUVERNEMENT** Libéral Égalité Fraternité Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique En 2024, 7 % des attributions totales de logements sociaux ont concerné des ménages issus de l'hébergement généraliste ou en situation de sans-abrisme. Par ailleurs, citons deux programmes d'accompagnement à l'insertion dans le logement des réfugiés.

**GOUVERNEMENT** Libéral Égalité Fraternité Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique Pour 2024, étaient programmées la production de 1 129 places de logement adapté en **intermédiation locative**, pension de famille et résidences sociales et la mobilisation de 2 140 logements sociaux au bénéfice de personnes en hébergement, en habitat de fortune ou sans abri. Au total, le plan Logement d'abord 2 mobilise l'intermédiation locative (5 300 places dont 559 supplémentaires en 2024), les **pensions de famille** (2 340 places dont 126 ouvertes en 2024), les **résidences sociales** (276 agréments de constructions de places en PLAI), le **fonds national Accompagner**



**Vers et Dans le Logement** (AVDL) et ses 62 opérateurs (mobilisant une enveloppe de 3,9 M€ en 2024), le **mandat de gestion** porté notamment par **les agences immobilières à vocation sociale** (AIVS), la maîtrise d'ouvrage d'insertion (financement de 25 logements en 2024).

## LA CONSTRUCTION DU LOGEMENT SOCIAL

### Le parc social

L'offre locative sociale dans la région Occitanie s'élève à 331 381 logements au 1er janvier 2024, soit 5 381 de plus que l'année précédente. Le parc social représente, au 1er janvier 2023, 11,7 % des résidences principales contre 17,4 % au niveau national.

Fin 2024, plus de 146 772 ménages étaient en attente d'un logement social (hors demandes de mutation), soit 11 % de plus qu'en 2023. Avec les demandes de mutation, le nombre de ménages s'élève à 205 2361 ménages. On note également une légère diminution du nombre d'attributions avec 24 392 attributions (hors mutations). La pression sur la demande (nombre de demandes par attribution) s'élève à 6,02. Pour 2024, était programmé le financement de 9443 logements sociaux pour 37,3 millions d'euros du Fonds National des Aides à la Pierre.

### Le financement du logement social neuf

Le fonds national des aides à la pierre (FNAP) et l'ANRU ont permis le **financement total de 9 009 logements autorisés en 2024**. Le financement du logement social se décline en Plans Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), PLUS et PLS.

- ▶ Les logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), sont attribués aux locataires en situation de grande précarité. Des PLAI adaptés sont financés notamment au bénéfice des pensions de famille ;
- ▶ Les logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux locations HLM ;
- ▶ Les logements PLS (Prêt Locatif Social) sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

57 % des logements produits l'ont été par **Vente en l'État Futur d'Achèvement** (VEFA). Ce programme de rachat réalisé par Action Logement et CDC Habitat vise à soutenir la production de logements neufs et la promotion immobilière, dans un contexte de baisse de vente.

- ▶ En termes de la livraison nette, 7 637 logements sociaux ont été mis en service dans la région. Parallèlement, 2 171 logements sont sortis du parc social, dont 1 238 ont été démolis et 196 vendus aux occupants. Tous logements confondus, en 2024, 48 % des logements financés sont des T1/T2, ce qui permet de mieux répondre aux besoins du public.

- ▶  La construction de logements sociaux pour publics spécifiques a concerné les pensions de famille (106 logements financés en 2024), le logement étudiants (556 logements) et jeunes (197 logements), le logement destiné aux personnes âgées et aux personnes en perte d'autonomie (449 logements).

**FOCUS :** le bilan de la construction par territoire est contrasté, avec 74 % de la production en zone très tendue (les métropoles de Toulouse, Perpignan, Nîmes, le Muretain aggro, Hérault Méditerranée...). On note également une augmentation de la production dans les communes classées SRU, mais sur 134 communes concernées, 88 communes n'ont pas atteint leurs objectifs et 47 communes ont été carencées.

### Le logement jeune et étudiant

Les tensions sur le logement des jeunes et des étudiants demeurent. Chaque année depuis 2021, le commissaire participe au comité de pilotage régional du logement des jeunes (CRLJ), qui suit les actions d'accès au logement du public jeune. De forts enjeux demeurent pour ce public fortement touché par la précarité.

Deux dispositifs financent la construction du logement jeunes et étudiants :

- ▶ Les PLS permettent de financer des logements pour étudiants ou jeunes. En 2023, on dénombrait le financement de 566 logements étudiants (sur PLS) et 186 logements jeunes. 2 opérations étaient en cours pour le CROUS de Toulouse (résidences CHAPOU et TRIPODES) programmées sur 2024 et 2025.
- ▶ En 2024, 91 agréments PLAI ont été délivrés pour les foyers de jeunes travailleurs. 556 logements étudiants sur PLS et 197 logements jeunes ont été financés en 2024. Les perspectives de production remontées des territoires s'élèvent à 682 logements jeunes, dont 511 logements étudiants, plus 60 logements intergénérationnels.





S'agissant des étudiants, en 2023 le dialogue territorial de la vie étudiante dans les Villes Universitaires d'Équilibre avait fait ressortir un problème qualitatif plus que quantitatif de l'offre de logements (classification F et G), avec mise en avant d'initiatives positives des collectivités territoriales (comme le permis de louer). Toujours fin 2023, l'URHAJ et l'ARML avaient publié les résultats d'une étude régionale financée sur crédits commissaire sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs en faveur du logement des jeunes sortant de l'ASE. La semaine du logement des jeunes a eu lieu du 5 au 11 juin 2024, le commissaire a eu l'occasion de visiter un FJT à Montpellier, porté par ADOMA.

## LE PARC PRIVÉ

### L'offre sociale à loyers maîtrisés



Dans un contexte d'accès au logement tendu pour les ménages, avec des niveaux de loyers très élevés, le parc privé conventionné représente une offre de logements à des fins sociales. Le dispositif « **Loc'Avantages** » renforce l'intérêt pour les propriétaires à s'engager dans une démarche solidaire. Par l'engagement conventionnel avec l'État, les propriétaires peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt en mettant en location leur bien à un montant inférieur aux loyers du marché local et d'aides spécifiques pour leurs travaux. Dans ce cadre 595 logements ont bénéficié d'aide aux travaux, pour un montant total de 13,78 M€.

### L'accession sociale à la propriété



L'année a vu un doublement des ventes du **Bail Réel Solidaire** (BRS) mais une stagnation du **Prêt Social Location Accession** (PSLA). Le BRS permet l'accès à la propriété à un coût relativement abordable par rapport aux prix du marché immobilier, notamment en zone tendue. Le PSLA permet à des ménages sous plafonds de ressources de devenir propriétaires de leur résidence principale, à prix maîtrisé avec un statut de locataire accédant. En 2024, 668 logements ont été financés en PSLA.

## LA LUTTE CONTRE LE MAL-LOGEMENT

### La résorption des bidonvilles

Entre 2019 et 2023, une dizaine de sites de bidonvilles a été résorbé sur Toulouse et Montpellier, permettant le relogement de plusieurs centaines de personnes. La Délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (Dihal) joue un rôle clé en apportant son expertise et ses financements pour la mise en place de solutions durables.

Le Commissaire a globalement doublé jusqu'en 2023 le budget alloué par la DIHAL, à partir des reliquats de crédits sur les CALPAE, ce qui n'a pas pu être poursuivi en 2024 dans le cadre des CLS, qui ne génèrent pas a priori de reliquats.

Désormais les actions de résorption des bidonvilles doivent être inscrites dans les contrats locaux des solidarités, c'est le cas avec le CLS de Montpellier métropole.

### La lutte contre l'habitat indigne



L'habitat indigne désigne tout logement présentant des conditions de vie qui mettent en danger la santé, la sécurité ou la dignité de ses occupants. 1 546 logements ont été financés par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) à ce titre, mobilisant 24,1 M€ d'aides aux travaux, soit 73 % de logements financés de plus qu'en 2023.

Par exemple, une action de lutte contre l'habitat indigne est conduite par la métropole de Toulouse avec l'ADIL 31 et la Fondation pour le logement des défavorisés.

## PRÉVENIR LA PERTE D'UN LOGEMENT

### La prévention des expulsions locatives



En 2024, 11 des 13 **Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées** (PDALHPD) sont révisés. Ces plans permettent de coordonner les actions et de favoriser les démarches d'aller-vers, en partenariat étroit avec les conseils départementaux. Le travail sur la prévention des expulsions locatives s'est poursuivi avec la **reconduction des financements et des chargés de mission CCAPEX**.





## Mesure n°14 Déployer des équipes de prévention des expulsions

Les postes de chargés de mission ont été pérennisés et des moyens budgétaires ont été mobilisés dans le cadre des contrats locaux de solidarités de 5 départements.

- Le Pacte des Solidarités prévoit de déployer des équipes de prévention des expulsions dans 30 nouveaux départements français (permanences ou équipes mobiles).

### FOCUS : Équipe mobile de prévention des expulsions locatives et de leur réitération dans le Tarn

Dans le cadre du CLS, l'État et le Département du Tarn renforcent la prévention des expulsions locatives, avec la création d'une équipe mobile pluridisciplinaire (travailleur social, juriste, psychologue) portée par l'association SOLIHA. Cette équipe intervient sur toute la durée de la procédure (avant et après la résiliation du bail) pour éviter l'expulsion et, lorsque cela n'a pas été possible, éviter que les difficultés non résolues des ménages les entraînent dans une nouvelle procédure d'expulsion.

## Les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)

**PACTE des SOLIDARITÉS ACCÈS AUX DROITS** Les CCAPEX ont deux missions : coordonner, évaluer et orienter le dispositif de prévention des expulsions locatives défini par le PDALHPD et la charte pour la prévention de l'expulsion et **examiner les situations individuelles dans l'objectif de prévenir les expulsions. Elle peut ainsi être saisie tant par les locataires rencontrant des difficultés dans le règlement de leur loyer que par les bailleurs ou encore un partenaire.**

## Le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat

**GOVERNEMENT** *Liberté Égalité Fraternité* Mobilisation des dispositifs dans une approche systémique

La mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 du nouveau cadre de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales doit permettre la pérennisation des différents dispositifs pour l'amélioration de l'habitat (Programme d'Intérêt Général – PIG - et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – OPAH) dans le cadre d'une seule convention, le **pacte territorial**. Cette convention, signée pour une durée de 3 à 5 ans renouvelable, comporte trois volets d'intervention éligibles à une subvention de l'Anah : les volets obligatoires « Dynamique territoriale » et « Information, conseil et orientation » et le volet facultatif « Accompagnement ».

# 5.

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE

**Le développement durable fait référence à un développement économique et social que la planète peut supporter sur le long terme. Il vise à préserver l'environnement et ses ressources pour que les générations actuelles et les générations futures puissent répondre, avec équité, à leurs besoins.**

En effet, le modèle économique actuel a montré ses limites et ses effets néfastes sur l'environnement et nos sociétés : changements climatiques, production de déchets, menaces sur la santé publique, famine, raréfaction des ressources naturelles, perte de biodiversité sont autant de signes que nos modèles de croissance montrent leurs limites et doivent être repensés.

Une transition apparaît nécessaire pour refonder nos modèles et aboutir à un développement économique plus sobre et respectueux de l'environnement. Cette transition constitue un défi comme une opportunité, à laquelle tous les acteurs de la société doivent prendre part pour assurer son succès.

Or, les personnes en situation de pauvreté contribuent moins au changement climatique et sont davantage impactées par celui-ci.

Dans ce cadre, la transition écologique solidaire désigne le souci tout particulier que les personnes en situation de pauvreté, et plus généralement la société civile et les associations qui les accompagnent, soient associées à toutes les actions de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation à la transition écologique, dès la conception des politiques publiques qui les concernent en passant par la mise en œuvre jusqu'à l'évaluation.

**PACTE** DES  
**SOLIDARITÉS**  
**TRANSITION  
SOLIDAIRE**

## 5.1 Une stratégie régionale de mobilisation face aux enjeux



La transition écologique est qualifiée de Grand chantier du quinquennat.

En 2024, la région Occitanie poursuit son engagement pour une transition écologique juste, qui allie enjeux environnementaux et justice sociale. Cette dynamique a été initiée par **une coopération lancée en 2023 entre le Commissaire à la lutte contre la pauvreté et l'ADEME**, visant à intégrer les plus vulnérables dans les processus de transition, et articulée à la COP Occitanie. Cette collaboration a conduit à **la tenue d'une journée régionale d'étude en janvier 2025**, au cours de laquelle 300 participants se sont réunis pour échanger et s'informer sur la nécessité de coopération pour une transition écologique juste. En parallèle, un travail de réflexion a nourri la feuille de route de la COP régionale, co pilotée par les services de l'État et le Conseil régional, qui intègre les enjeux sociaux et environnementaux pour une action ciblée.

**Les enjeux sont particulièrement importants pour l'Occitanie.** La température moyenne en Occitanie entre 2011-2020 est déjà supérieure de 2,1°C par rapport à l'ère préindustrielle (contre +1,7°C en France). On sait avec certitude que les effets du réchauffement vont s'amplifier. Du fait de ses particularités, le territoire d'Occitanie est exposé à l'augmentation de tous les risques : canicules, sécheresses, inondations, submersions, feux, ravageurs, maladies et nuisibles, retrait-gonflement des argiles, recul du trait de côte, etc.

Ces phénomènes affectent principalement les populations les plus précaires, souvent confrontées à des logements mal isolés, des difficultés d'accès à une alimentation durable et une moindre capacité d'adaptation aux risques climatiques. Ainsi, 19 % des personnes pauvres en Occitanie vivent déjà dans des zones à risque, et cette proportion pourrait augmenter à l'avenir.

**La transition écologique en Occitanie s'inscrit dans un cadre de justice sociale**, tout en déclinant des actions prioritaires dans les secteurs du transport, de l'agriculture et de l'industrie. Dans ce contexte, il s'agit de garantir des emplois et des formations adaptées, en particulier dans des secteurs comme le bâtiment, où un déficit de recrutement pourrait atteindre 14 % d'ici 2030 en l'absence de mesures pour soutenir la transition. La dynamique lancée repose sur une coopération entre acteurs publics, privés et associatifs pour accompagner les plus vulnérables et garantir une transition inclusive et solidaire.

►  **Les actions concrètes ont été listées dans la feuille de route de la Cop Occitanie annoncée en janvier 2025.** Elles comprennent

des projets pilotes visant à renforcer la résilience des populations vulnérables aux risques climatiques, et l'affinement des contributions de chaque acteur dans la feuille de route de la transition. Un directeur de projet a été nommé auprès du préfet de région pour assurer la coordination de l'ensemble. Ainsi, l'année 2024 a constitué une étape essentielle pour concrétiser la transition écologique juste en Occitanie, avec une mobilisation collective de tous les acteurs pour relever ces défis ambitieux.

► Le Pacte des Solidarités comprend un axe relatif à la transition écologique solidaire, mis en œuvre notamment dans le cadre des Contrats locaux des Solidarités pour plus de 2 M€.

## 5.2 L'alimentation durable



Au plan stratégique, la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) anime en région le **Programme National de l'Alimentation (PNA)**, un programme interministériel intégré à la future Stratégie

Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), attendue fin 2025. Le PNA constitue l'un des deux piliers de la SNANC, aux côtés du Programme National Nutrition Santé (PNNS). La SNANC bénéficie depuis cette année d'un renfort de crédits issus de la planification écologique.



La DRAAF soutient les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) depuis 10 ans. Ce sont des politiques alimentaires locales, principalement portées par des collectivités territoriales. Les PAT structurent des politiques alimentaires locales et multisectorielles œuvrant à l'ancrage territorial de l'alimentation, à l'initiative des acteurs d'un territoire. Le dispositif de reconnaissance des PAT comprend deux niveaux : **PAT en émergence (octroyé pour 3 ans) et opérationnel (5 ans).**

► **La région Occitanie est très dynamique, avec 62 PAT labellisés**, répartis dans tous les départements.

Le réseau des PAT d'Occitanie est co-piloté par la DRAAF et le Conseil régional. Voir le site du réseau PAT : <http://www.pat-occitanie.fr/>

► Dans le cadre de la SNANC, la DRAAF décline plusieurs AAP en région : l'un pour les PAT émergents (en cours d'instruction), un second pour les PAR opérationnels (31 lauréats en 2024), un pour la restauration collective dans le secteur médico-social, un pour les actions du PRSE (Plan Régional Santé Environnement).

## LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Classiquement, l'aide alimentaire est fournie par des associations habilitées par l'Etat en vue d'accéder au fonds européen d'aide alimentaire, devenu en 2022 FSE+. Au 31 décembre 2024, l'Occitanie comptait 258 associations habilitées par la DREETS, auxquelles il faut ajouter les antennes des 16 têtes de réseaux nationaux habilités par le ministère des Solidarités (Restos du cœur, banque alimentaire, secours populaire...). En tout, ce sont 1 300 points de distribution qui sont répertoriés.

► L'apport européen (environ 65M€ en Occitanie) ne comporte pas de produits frais, les associations recourent donc à la « ramasse » auprès des grandes surfaces et font appel à la générosité publique. En outre, elles doivent acheter les produits qu'elles ne peuvent se procurer autrement. Les DREETS ont alloué 2,3 M€ aux associations habilitées pour l'achat de denrées et le soutien au fonctionnement des structures.

A côté de l'aide alimentaire gratuite existent deux réseaux d'épicerie sociale, portés par le Gesmip<sup>1</sup> et l'ANDES<sup>2</sup>, qui proposent l'achat à petit prix (entre 10 et 30 % du prix observé en magasin) de produits alimentaires et d'hygiène,

mais ne peuvent pas de ce fait bénéficier du fonds européen. Les deux réseaux doivent proposer un accès aux droits et un accompagnement social aux bénéficiaires.

► Le modèle économique de l'aide alimentaire pose la question de la quantité versus qualité et celui des épicerie sociale de sa soutenabilité financière à la suite de la période récente d'inflation. C'est pourquoi le commissaire accompagne le collectif Coopalim' dans ses travaux en vue d'accompagner les évolutions nécessaires.

Dans ce cadre un certain nombre de travaux et d'expérimentations a visé en Occitanie à **travailler sur l'ensemble des segments de la chaîne alimentaire**, depuis le glanage dans les champs ou encore l'apport en produits de la chasse, en passant par une étude confiée à l'INRAE sur le coût minimal de l'alimentation équilibrée et de qualité, jusqu'à la confection des repas en commun ou le marketing de la mise en conserve. NB : Les innovations en matière de solidarité alimentaire sont présentées plus bas.



Le projet de plateforme régionale mutualisée de stockage de l'aide alimentaire tarde à voir le jour, à Nîmes

ou Toulouse, buttant à la fois sur des questions de bouclage financier, de calendrier des acteurs et surtout de modalités de coopération. Mais le dialogue permet d'avancer pas à pas. Dans cette attente, la réorganisation de la logistique alimentaire se poursuit avec l'ouverture de la plateforme de Hérisson Bellor dans l'Ariège ou le regroupement interdépartemental des Restos sur Rodez. Le soutien à l'investissement mis en œuvre par la DREETS a permis de solder des 13 projets initiés en 2023 et de soutenir 36 nouveaux projets pour un montant total de 1,5 M€ pour des travaux de mise aux normes, d'hygiène et sécurité alimentaire, économies d'énergie, traitement des déchets...



Les tiers-lieux alimentaires au bénéfice des personnes en hôtel social ont été pérennisés et diverses expériences sont conduites pour les publics à la rue, comme le **dispositif expérimental porté la Croix Rouge au sein d'un accueil de jour ariégeois**, financé par l'ARS, comprenant des ateliers de cuisine en partenariat avec le CAARUD et la CAF, la gestion et confection d'une collation journalière en impliquant les personnes concernées à toutes les

1 Groupement des épicerie sociale de Midi-Pyrénées, adhérent à l'UGES.

2 Association nationale des épicerie solidaires.



tâches, ainsi qu'un petit déjeuner hebdomadaire en présence de l'Équipe Mobile de Psychiatrie et Précarité (EMPP) et de la PASS.

**Au total, l'Etat en Occitanie a financé**

**4,5 M€**

**au titre de l'aide alimentaire en 2024 sur le programme 304.**

## L'ACCÈS DES POPULATIONS FRAGILES À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Améliorer le dispositif actuel d'aide alimentaire n'est pas suffisant. C'est l'alimentation elle-même dont il convient de prendre soin. Le secours catholique a publié en 2024 **un rapport sur « l'injuste prix de notre alimentation »** qui pointe les dysfonctionnements du système alimentaire français et de son coût sanitaire, social et environnemental.

L'accès à une alimentation digne et de qualité pour toutes et tous est un des axes forts du PNA. La justice sociale est ainsi un critère clé dans l'évaluation des dossiers de candidature des PAT et des différents AAP (PRSE, restauration collective, etc.). Des projets sur cette thématique sont également directement financés sur le budget régional DRAAF, comme « Mieux mang'Gers pour tous » (Conseil départemental du Gers) en 2023 ou la « Réduction du gaspillage alimentaire » (Le Maillon Solidaire, Pyrénées-Orientales), en 2024.

### La sécurité sociale de l'alimentation



La sécurité sociale de l'alimentation décline le projet le plus innovant de lutte contre la précarité alimentaire. Faisant suite à deux expérimentations financées par le plan de Relance en 2021 à Toulouse et Montpellier, plusieurs caisses alimentaires communes ont vu le jour, en milieu urbain comme en milieu rural.

Forme de démocratie alimentaire visant à la transformation des systèmes alimentaires, la caisse est un budget commun issu de fonds publics et privés et de cotisations des citoyens, qui permet aux habitants volontaires de dépenser chaque mois 100 euros, via une monnaie solidaire, dans des lieux de distribution alimentaire qui répondent à des critères élaborés collectivement : épiceries, groupements d'achats...

### Mesure n°16 Déploiement du programme « Mieux manger pour tous »

**PACTE DES SOLIDARITÉS** Le Pacte des Solidarités vise à déployer le programme Mieux Manger pour tous avec des paniers, des chèques et des ateliers verts et solidaires. Ainsi, Mieux Manger pour tous est organisé autour d'un volet central visant à améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de des denrées (fruits et légumes, légumineuses et produits sous label de qualité) et d'un volet local visant à réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire (développement des circuits courts) et faire évoluer les dispositifs locaux (soutien des expérimentations, couverture des zones blanches).

- ▶ Au 31 décembre 2024, 92 projets ont été soutenus dont 41 nouveaux projets au titre de 2024-2027. Par exemple, HopHopFood est une plateforme digitale de dons de produits frais par des commerçants solidaires à Toulouse et Montpellier accessible via une application.
- ▶ Au total, l'Etat a financé plus de 2,8 M€ d'actions en 2024 en Occitanie au titre du programme Mieux manger pour tous.

### Mesure n°17 Renforcer la tarification sociale des cantines pour une alimentation saine

**PACTE DES SOLIDARITÉS** A ce titre, le Pacte des Solidarités a entendu créer un « bonus EGALIM » adossé aux « cantines à 1 € » pour accompagner les mairies s'engageant de manière volontariste dans la mise en œuvre des objectifs EGALIM. Mis en œuvre dès 2024, il concerne déjà une vingtaine de collectivités en Occitanie.

**Pour davantage d'informations, voir axe 1 : cantines à tarification sociale en milieu rural.**



## 5.3 La lutte contre la précarité énergétique

### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE LOGEMENT SOCIAL



Le parc social est relativement récent en Occitanie : 23% des logements sociaux ont moins de dix ans, contre 13% au niveau national. Les logements classés en A et B, peu énergivores, représentent 34,2% du parc social et à l'inverse les logements classés en F et G, qualifiés de « passoires thermiques », représentent 1,2% du parc régional.

- ▶ En 2023, 369 logements ont fait l'objet d'une restructuration lourde couplée à une rénovation énergétique et 898 logements ont fait l'objet d'une rénovation énergétique seule, pour un total de 1 267 logements.
- ▶ Au titre du fonds vert « recyclage des friches », 60 dossiers validés permettront de réhabiliter environ 27,6 ha de friches et de créer 265 logements sociaux (43,5% du total des logements).

**FOCUS :** pour sa part, la Région Occitanie propose un Dispositif d'aide au logement communal et intercommunal à vocation sociale, visant à soutenir la production de nouveaux logements, y compris des formes d'habitat intergénérationnel. Les subventions peuvent atteindre 10 000 € par logement, avec des majorations pour les zones de montagne ou des projets intégrant des matériaux biosourcés.

### MAPRIMERÉNOV', AU SERVICE DES PARTICULIERS

Notons pour commencer que de manière générale, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) finance la réhabilitation de logements.



En 2024,  
**232 394** dossiers  
**MaPrimeRénov'** ont été

**validés en Occitanie** (à fin novembre), pour un budget de 308 M€. Cette aide publique est accessible à tous les propriétaires de logements et aux copropriétés, construites depuis au moins 15 ans. Elle concerne les résidences principales et sert à aider à financer des travaux pour améliorer la performance énergétique d'un logement.

- ▶ Outre **MaPrimeRénov'** accessible à tout public, en fonction des revenus et dépenses prévues, **MaPrimeRénov' Parcours Accompagné**

(aide aux rénovations globales, nécessitant obligatoirement l'accompagnement par un MAR - MonAccompagnateur Rénov' -, 209 structures agréées en Occitanie) destinée aux ménages modestes et très modestes dans le cadre des aides à la pierre gérées au niveau régional. 72 % des logements aidés dans le cadre de MPR Parcours Accompagné ont bénéficié à la suite de travaux d'un gain d'énergie moyen de plus de 50 %.

- ▶ A noter aussi MaPrimeRénov' Copropriétés (aide aux rénovations énergétiques des copropriétés, notamment pour les rénovations d'ampleur des parties communes et parties privatives d'intérêt collectif).

Le vieillissement de la population constitue un enjeu important pour la société et en Occitanie en particulier. C'est pourquoi l'Anah reste un acteur majeur dans l'**adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap** avec 4 880 ménages accompagnés pour un montant total de 25,6 M€.

- ▶ Cependant, si elle touche l'ensemble de la classe moyenne, MaPrimeRénov' reste peu accessible aux personnes en situation de pauvreté en raison du reste à charge, d'où des actions spécifiques (voir programme SLIME). L'ANAH intervient au titre de l'humanisation des structures d'hébergements (800 k€ en 2024) et pour le financement d'études de faisabilité dans le cadre d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) et de restauration immobilière (THIRORI) (2,2 M€ en 2024).

### LE PROGRAMME SLIME



En France, six millions de ménages sont confrontés à la précarité énergétique en raison de logements mal isolés et d'équipements vétustes, ce qui entraîne des factures élevées. Le programme Slime, lancé en 2013, aide à repérer ces ménages et à leur proposer des solutions adaptées.

- ▶ Les collectivités locales, avec le soutien de partenaires, détectent les ménages en difficulté, réalisent un diagnostic socio-technique à domicile et les orientent vers des solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ce programme centralise les actions locales pour mieux coordonner les efforts et réduire les inégalités énergétiques. En 2024, Slime continue de contribuer à l'amélioration du confort et à la baisse des dépenses énergétiques des foyers fragiles.



- Le Commissaire a convié les collectivités à s'engager dans le programme Slime au titre des contrats locaux des solidarités, notamment par l'organisation d'un webinaire dédié (voir axe 4).

**FOCUS :** Le programme territoires zéro exclusion énergétique

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique (TZEE) est une initiative visant à éradiquer la précarité énergétique en concentrant les efforts sur des zones géographiques spécifiques. En Occitanie, ce programme a été lancé en partenariat avec l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC) et l'association STOP à l'Exclusion Énergétique.

Depuis novembre 2023, Carcassonne Agglo fait partie des lauréats nationaux de TZEE et accompagne via l'équipe du PRÉAU, pépinière de la Rénovation Énergétique à Accompagnement Unique, les propriétaires occupants dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement.

**FOCUS :** la journée régionale d'études sur la précarité énergétique. La journée régionale d'études sur la précarité énergétique s'est tenue le 10 décembre 2024 au Pont du Gard, organisée par le commissaire et l'agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) du Département du Gard. L'objectif était d'aborder la précarité énergétique hivernale et estivale comme une nouvelle forme de mal-logement en identifiant les enjeux et les solutions adaptées.

- Plusieurs propositions ont émergé de la journée organisée avec l'ADHL dans le Gard : outil d'identification des logements les plus vulnérables à l'inconfort estival, développement de recommandations adaptées aux spécificités des bâtiments, expérimentation de capteurs de température humidité et suivi de consommation énergétique ; enquête sociologique auprès des locataires et gestionnaires pour mieux comprendre leurs perceptions et besoins.
- L'année 2024 a permis une avancée notable dans **la reconnaissance de la précarité énergétique estivale**. Les travaux menés mettent en lumière la nécessité d'intégrer cette problématique aux politiques publiques et aux stratégies de rénovation énergétique. Des solutions techniques et sociales commencent à émerger mais leur déploiement à grande échelle nécessitera un engagement renforcé des acteurs du logement et des collectivités.

## RENFORCER LE CIBLAGE ET ÉTENDRE L'USAGE DU CHÈQUE ÉNERGIE

Le Pacte des Solidarités vise à renforcer le ciblage et étendre l'usage du chèque énergie aux charges locatives du parc social et garantir sa réception effective par les ménages via la mobilisation de France Services.

En 2023, en région Occitanie, 629 310 ménages ont reçu le chèque énergie, pour un montant moyen de 149 €. Cette aide vise à soutenir les ménages modestes dans le paiement de leurs factures d'énergie. Cependant, seulement 520 160 ont utilisé leur chèque énergie, soit 82,7% des bénéficiaires de l'année 2023. Ce sont donc près de 110 000 bénéficiaires potentiels qui n'ont pas utilisé leur chèque énergie, mettant en évidence un enjeu de non-recours. En 2024, les Maisons France Services ont été mobilisées pour faire connaître et déployer l'utilisation du chèque énergie.

- NB : En raison de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, l'envoi des premiers chèques énergie au titre de la campagne 2025 interviendra exceptionnellement en novembre 2025, puis les envois se poursuivront dans les mois qui suivent pour les personnes qui se déclareront sur la plateforme.
- La loi de finances pour 2025 prévoit un envoi automatique aux ménages éligibles, par l'Agence de services et de paiement (ASP). L'attribution du chèque énergie s'appuiera désormais sur le numéro de Point de Livraison (PDL) d'électricité du logement et sur les revenus du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité.



## 5.4 La mobilité solidaire

Dès la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté déclinée en Occitanie de 2019 à 2023, la mobilité solidaire a été une priorité. Complémentaire des actions de transport en commun dont la compétence relève de la Région Occitanie et des autres autorités organisatrices de la mobilité (AOM), telles que les métropoles de Toulouse et Montpellier, la mobilité solidaire désigne la levée des freins que peuvent connaître les publics précaires, de l'autolimitation aux compétences cognitives (lecture d'un horaire de train ou d'un plan de tram), en passant par les moyens de se déplacer.

### L'ÉCO-MOBILITÉ

L'éco-mobilité inclusive vise à permettre des mobilités durables et accessibles à tous. Financé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE) et coordonné par Mob'In Occitanie et l'AREC, le programme mobilité durable et inclusive (TIMS) se développe en Occitanie, en vue de répondre aux besoins spécifiques du territoire, accompagner au changement de comportement des populations et informer et fédérer les acteurs de la mobilité. 12 lauréats occitans développent 60 actions sur trois ans. Parmi eux, les communautés de communes Castelnadaury Lauragais audois et Piège Lauragais Malpère expérimentent avec le département de l'Aude le programme territoire expérimentateur de mobilité inclusive et durable (TEMI).

### MESURE N°18 RENFORCER LES AIDES À L'ACHAT DE VÉLO

Parmi les mesures de la mobilité solidaire, le Pacte des Solidarités a souhaité renforcer en 2024 les aides à l'achat de vélo pour les publics les plus précaires afin de diminuer leur reste à charge jusqu'à 40 %. Outre la construction de 6 308 Km de pistes cyclables sécurisées dans la région, les personnes physiques, ayant un revenu fiscal de référence en 2022, inférieur ou égal à 15 400 € par part, ainsi que les personnes en situation de handicap, ont pu bénéficier jusqu'au 15 février 2025 d'une aide de 2000 euros au maximum, via le site dédié : [primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr)

### Encourager le passage à la voiture électrique



Rouler en voiture électrique permet de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, tout en réalisant des économies de carburant. Pour accélérer la cette transition, l'État aide à l'acquisition et la location de voitures électriques et s'assure du bon déploiement de bornes de recharge. Au 1er décembre 2024, 89 373 personnes ont bénéficié de l'une des différentes aides à la conversion en Occitanie, et 14 633 points de recharge ouverts au public ont été installés.

### LES PLATEFORMES DE MOBILITÉ SOLIDAIRE



La Plateforme de mobilité solidaire accompagne la mobilité vers l'emploi ou la formation, des publics les plus fragilisés. Elle a un rôle d'interface entre les publics, les structures d'accompagnement social et professionnel et les acteurs de la mobilité. Elle mobilise ou complète les dispositifs existants pour faciliter l'accès à une mobilité autonome.

Financées dès 2021 par subventions sur crédits Commissaire, les plateformes sont aujourd'hui soutenues soit dans le cadre des marchés publics de France Travail ou de la Région, soit dans le cadre des contrats locaux des Solidarités.

**FOCUS :** une offre d'écomobilité dans le Tarn (véhicules électriques sans permis) pour mise à disposition d'un public en insertion, au sein de l'association Le Foyer Protestant. Avec un parc de 12 véhicules thermiques, l'association bénéficie d'un financement de 80 000€ pour couvrir la moitié du tarif de location hebdomadaire, facilitant ainsi les démarches d'insertion des plus précaires. Ce financement a permis également l'acquisition de véhicules électriques sans permis afin d'amorcer une transition vers une offre d'écomobilité et d'élargir le service aux personnes ne disposant pas d'un permis de conduire.

Soutenu par les crédits Commissaire, le Cerema a été missionné en 2023 pour réaliser un état des lieux cartographié et assorti de propositions de la mobilité solidaire en Occitanie. Il a construit sa méthodologie en adéquation avec celle définie dans les Etats Généraux de la Mobilité Solidaire



(EGMS) organisés par la Région Occitanie en novembre 2023 en présence du commissaire. Le diagnostic réalisé par le Cerema sur les mobilités solidaires constitue une étape clé dans l'élaboration des Plans d'Actions pour la Mobilité Solidaire (PAMS). Le rapport final doit être rendu en avril 2025.

## FACILITER L'ACCÈS AUX ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Pour améliorer la qualité de l'air dans et autour des grandes villes, la loi Climat et Résilience de 2021 impose aux agglomérations de plus de 150 000 habitants de mettre en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE) avant fin 2024. Ces zones visent à protéger la santé des riverains en réduisant la pollution de l'air provoquée par les véhicules les plus polluants.

En Occitanie, les métropoles de Montpellier, Nîmes, Toulouse et Perpignan sont concernées. Pour circuler dans les zones à faibles émissions, la vignette Crit'air est indispensable si la catégorie de véhicule est concernée par les restrictions mises en place.

► Ces restrictions touchent particulièrement les personnes en situation de pauvreté qui sont souvent atteintes de la **double peine de pauvreté** : elles sont souvent éloignées des centres urbains en raison du coût élevé du logement, ce qui les oblige à utiliser des véhicules anciens et polluants. Leur faible pouvoir d'achat

et leur impossibilité de recourir au prêt bancaire classique font qu'elles achètent prioritairement ces voitures, qui au demeurant leur coûtent chères en entretien.

► Les collectivités territoriales concernées accompagnent les habitants, les entreprises et autres usagers à adapter leur mode de déplacement. Elles peuvent notamment proposer des services d'accompagnement (guichets locaux de conseils et/ou d'aides) et faciliter les mobilités actives (marche, vélo) et partagées (transports en commun, covoiturage, etc.) par le développement d'offres de transports publics durables, le développement d'aménagements dédiés (pistes cyclables, parkings relais, etc.) ou la mise en place d'aides au changement de mobilité.

► Pour cela, **elles peuvent bénéficier des programmes CEE**, par exemple ALVEOLE (pour financer des abris vélos et des actions de sensibilisation à l'écomobilité), ADVENIR (pour le développement de bornes de recharge), AVELO (pour développer l'usage du vélo sur leurs territoires) ou encore LUD+ (pour développer la logistique urbaine durable).

L'État a mis en place une plateforme pour informer les particuliers sur les aides disponibles : Accueil | Je Change Ma Voiture

## 5.5 Soutenir le déploiement d'une politique sociale de l'eau

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Elle est essentielle pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels, ou encore énergie. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a introduit dans le code de l'environnement le principe selon lequel « l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. »

**PACTE des SOLIDARITÉS** TRANSITION SOLIDAIRE Le Pacte des Solidarités vise à soutenir le déploiement d'une politique sociale de l'eau dans les territoires les plus fragiles (dotation d'ingénierie et de démarrage pour les EPCI les plus pauvres).

►  Alors qu'environ 80% des bidonvilles et squats n'ont aucun accès à l'eau sur site, privant leurs occupants d'un droit humain fondamental, une directive européenne transposée en droit français en décembre 2022, impose aux Etats membres d'améliorer l'accès à l'eau des personnes vulnérables et marginalisées. En Occitanie, cet accès est assuré par l'ONG Solidarités International sur financement de l'État.

### MESURE N°19 LA TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU



Faisant suite à une expérimentation conduite de 2013 à 2021<sup>1</sup>, les Assises de l'eau ont posé le principe d'une

1 Une expérimentation lancée en 2013 par la loi Brottes a autorisé 50 collectivités à déployer des dispositifs de tarification sociale ainsi que d'autres mesures en faveur de l'accès à l'eau (allocations, chèques eau, remboursement d'abonnement, aides pour impayés), avec un accompagnement administratif



tarification sociale de l'eau pour toutes les collectivités volontaires. La loi sur l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique permet désormais à toutes les collectivités françaises d'adopter une tarification sociale ou toute autre mesure facilitant l'accès à l'eau.

La collectivité peut s'appuyer sur la boîte à outil dédiée publiée par le ministère de la transition écologique, et sur une aide ponctuelle en ingénierie de l'Etat pour la conception et le lancement de dispositifs de PSE par les communes les plus petites et avec les populations les plus vulnérables déployée en 2024 dans le cadre du Pacte des solidarités.

La politique sociale de l'eau (PSE) garantit les

investissements nécessaires à une gestion durable de la ressource en eau et limite l'augmentation de la dépense contrainte d'eau pour les familles modestes. Elle est choisie et mise en œuvre par la collectivité détentrice de la compétence eau potable et son service public d'eau et d'assainissement (SPEA).

- Plusieurs solutions existent : les aides forfaitaires (chèque eau, allocation eau), les aides financières curatives pour les impayés, la tarification progressive de l'eau pour certaines tranches d'âge et/ou catégories d'utilisateurs, la collectivité a besoin de composition et des revenus du foyer, données qui peuvent être fournies par la CAF.

## 5.6 Le traitement des effets des aléas climatiques sur la santé des personnes

On sait que le changement climatique et ses vagues de chaleur l'été ont des conséquences sur la santé des plus fragiles et des personnes à la rue.



**La Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale (FHRPE)** a lancé

deux premiers projets de recherche

pour comprendre et limiter les effets des vagues de chaleur sur les seniors en situation de précarité en Occitanie. Ces projets, soutenus par l'ARS Occitanie, visent à fournir des recommandations concrètes pour aider les pouvoirs publics et les acteurs de terrain à mieux protéger les populations les plus vulnérables face aux aléas climatiques. La FHRPE a sélectionné deux premiers projets innovants.

- Projet du CREA-ORS Occitanie et du CERPOP (Inserm, Université Toulouse III) : Ce projet vise à développer un indicateur global de vulnérabilité, qui permettra de classer les territoires

d'Occitanie en fonction de leur exposition et de leur sensibilité à la canicule, en particulier pour les seniors précaires. Cet outil permettra de mieux cibler les actions de prévention et d'intervention.

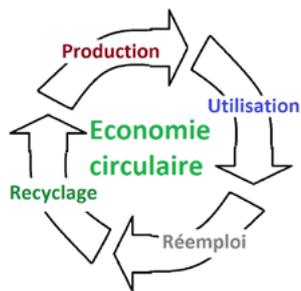
- Projet de l'Université de Nîmes, Institut méditerranéen des métiers de la longévité : En collaboration avec les acteurs de terrain, ce projet propose une approche de recherche-action pour élaborer des stratégies de prévention des effets de la canicule sur les personnes âgées en situation de précarité. L'objectif est de co-construire des solutions adaptées aux besoins réels des populations concernées.

D'autres axes de recherche sont en préparation pour aborder des problématiques telles que la surexposition aux risques des personnes sans-abri, la santé des personnes précaires en milieu rural, l'impact des conditions de travail des travailleurs pauvres sur leur santé, l'accès à l'eau, la précarité alimentaire.

et une sensibilisation aux économies d'eau. Cette expérimentation, clôturée en 2021, a démontré l'importance du principe de subsidiarité, chaque collectivité ayant pu mettre en place des mesures différentes, suivant les enjeux qui lui sont propres.



## 5.7 L'économie circulaire en Occitanie



L'économie circulaire, qui cherche à remplacer l'économie linéaire (extraire, produire, consommer, jeter), doit être un des piliers de la bifurcation vers une société plus durable. Elle est essentielle pour limiter

notre consommation de ressources naturelles, puisqu'elle permet de prolonger la durée de vie des produits, de favoriser la réparation, le réemploi, la réutilisation, et le recyclage. L'économie circulaire consiste ainsi à passer d'un système linéaire

« Extraire, produire, consommer, jeter » à un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit.

En Occitanie, dans le cadre de la planification

écologique, la Région a élaboré un Plan régional en faveur de l'Économie Circulaire, le PRAEC, qui vise à favoriser la prévention et la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire, en impliquant la collectivité régionale et les acteurs du territoire. La Région Occitanie a également approuvé un Plan Plastique visant le « zéro déchet plastique enfoui en 2030 ». Celui-ci s'inscrit dans le Pacte Vert Occitanie, un guide d'actions pour accélérer la transition écologique tout en construisant un modèle juste et solidaire.



La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020, faisant suite aux travaux menés lors de la Feuille de route pour une économie circulaire, se décline autour de 5 grands axes :

- ▶ sortir du tout jetable ;
- ▶ mieux informer les consommateurs ;
- ▶ lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- ▶ agir contre l'obsolescence programmée ;
- ▶ mieux produire.

**57%**  
de  
**valorisation des déchets ménagers**

et assimilés à l'horizon 2031, c'est l'objectif fixé par le SRADET en Occitanie

**FOCUS : L'ESS et l'économie circulaire.** Les structures de l'ESS sont historiquement nombreuses à agir dans le secteur de la gestion des déchets. Aujourd'hui, l'ESS porte et contribue largement à la structuration de nombreuses filières de réemploi, avec un prisme solidaire. Elle innove, propose de nouveaux modèles économiques, fait naître des coopérations et de la mutualisation localement, pour répondre aux enjeux de sobriété. Le 25 Novembre 2024 se tenait au Palais des congrès de Gruissan le 7ème forum régional de l'économie circulaire en Occitanie.

**FOCUS : DCR – Dépose Collecte Réemploi** – est un regroupement de structures engagées dans la transition écologique et sociale, spécialisées dans la dépose, la collecte, et le réemploi de matériaux et équipements : Les Rudovaloristes, ENVOI et Sobra BTP. L'association les Rudovaloristes propose son expertise qui s'étend du tri sélectif, au réemploi du mobilier commercial et à la valorisation des mobiliers. L'entreprise d'insertion ENVOI donne une seconde vie aux équipements numériques. SOBRA BTP est une entreprise d'insertion qui prend en charge le réemploi des éléments du bâti (fenêtres, portes et autres éléments structurels).



# 6.

## LE FONCTIONNEMENT DU PACTE DES SOLIDARITÉS EN OCCITANIE

Sous la responsabilité interministérielle de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et encadrée au plan national par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), le Pacte des Solidarités, est mis en œuvre en région Occitanie par le Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté, sous l'autorité directe du préfet de région.

**PACTE** DES  
**SOLIDARITÉS**

Agir ensemble pour faire  
reculer la pauvreté

## 6.1 Le rôle du commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Aux termes du **décret n°2020-42**, le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté est chargé de **l'animation interministérielle de cette politique publique à l'échelle régionale et départementale**, sous l'autorité du préfet de région. Par ailleurs, **le commissaire est en lien étroit avec les opérateurs de l'Etat** : France Travail, les organismes de protection sociale, les opérateurs tels que France Travail, l'INSEE, l'Agence de services et de paiement, l'ADEME, les CAF, les CPAM, ou encore le CEREMA. S'agissant d'une politique largement décentralisée, **il coopère avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics**, la Région, les départements, les métropoles, les autres intercommunalités et les communes.

**Le Commissaire travaille beaucoup avec le monde associatif.** Il réunit une fois par an une commission ad hoc composée des 54 grands réseaux régionaux représentant la diversité du monde associatif. **Il mobilise également le monde de l'entreprise**, notamment via les clubs « Les Entreprises s'engagent » et en particulier les clubs FACE de la région. La coopération s'étend aux organisations syndicales, le MEDEF et la CFDT s'étant engagés dans des groupes de travail.

**Les personnes concernées sont l'ADN de la lutte contre la pauvreté.** Un paragraphe est consacré à la diversité des actions conduites ci-dessous.

### MESURE N°20 MOBILISER LES ENTREPRISES

Le Pacte des solidarités vise à mobiliser les entreprises, soit au titre de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, soit au bénéfice de leurs salariés quand ils sont en situation de pauvreté. Il soutient le déploiement de la dotation d'action territoriale via la fondation Break Poverty.

En 2024, **les 12 clubs "des entreprises s'engagent"** d'Occitanie ont participé à des actions d'inclusion des demandeurs d'emploi : jobs datings, places de l'emploi, parrainage, stages vers l'emploi... Des prestations innovantes mobilisent l'art et la culture pour remobiliser les demandeurs d'emploi et valoriser leurs compétences et savoir-être auprès des entreprises. Dans l'Aude, l'Ariège, le Gard, des demandeurs d'emploi ont pu suivre des stages de valorisation et d'estime de soi, confiance en soi, communication, gestion du stress, et ont pu rencontrer des chefs d'entreprise.

### Le livret des pratiques inspirantes de la DIPLP

La délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté a édité à l'été 2024 un livret de pratiques inspirantes **"Travailleurs pauvres : détecter et agir"**. Ce guide comprend trois parties : des leviers pour détecter, favoriser l'accès aux droits et informer les salariés, accompagner les salariés en difficulté. Le guide recommande de créer des alliances. Il est téléchargeable sous le lien suivant :

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7314639144083742720/>

### FOCUS : Visite de la déléguée interministérielle à Toulouse en mai 2024



Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté, est venue en visite à Toulouse les 15 et 16 mai 2024.

Mercredi 15 mai matin : séquence conseil départemental de la Haute-Garonne

La transformation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA : pour des parcours dynamiques, justes et respectueux du temps des personnes, exemple du parcours socio-professionnel « Actipro » mis en oeuvre par Vidéo 34 à Toulouse.

Vidéo 34 est une association qui intervient dans le cadre des politiques publiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi (Accompagnement et Orientation des demandeurs d'emploi, formation professionnelle, etc...)

Déjeuner avec 3 membres du CRPA Occitanie. Sujets abordés : fonctionnement du CRPA Occitanie, retour sur trois thématiques abordées récemment par le CRPA : les discriminations ; construire des parcours d'accompagnement sans



rupture ; accès et maintien dans le logement.  
Mercredi 15 mai après-midi : séquence Métropole de Toulouse

Visite de terrain autour du dispositif « Parcours de REMobilisation et de Socialisation (PREMS) » mobilisé dans le cadre du Pacte des solidarités par les équipes de prévention spécialisée de la métropole au bénéfice de jeunes décrocheurs scolaires.

En fin de journée : signature du contrat local des solidarités de la métropole de Toulouse, en présence de la sous-préfète ville et d'élus : Julie Escudier (Vice-présidente en charge de la cohésion

sociale à la Métropole), Fella Allal (Maire de Quartier du Club de prévention), Daniel Rougé (Adjoint au Maire de Toulouse en charge des solidarités).

Judi 16 mai : séquences associations

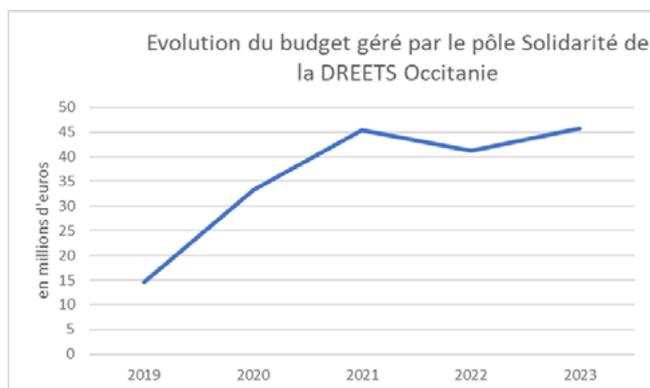
Début de matinée : dispositif « La Balise » des Orphelins apprentis d'Auteuil, à la crèche familiale de Jolimont. La crèche dispose d'un volet insertion permettant d'accompagner directement les parents dans leur recherche d'emploi sur le site même de la crèche. Rencontre avec des personnes concernées.

Fin de matinée : Amicale du Nid, accompagnement des personnes prostituées.

## 6.2 Le budget du pacte des solidarités en Occitanie

**PACTE DES SOLIDARITÉS**  
Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté

Les crédits engagés par l'Etat au titre du Pacte des Solidarités ont représenté 65 M€ en 2024 contre près de 75 M€ en 2022 et 2023 (crédits de l'Etat, programme 304 Lutte contre la pauvreté). La diminution s'explique principalement par le fait que les conventions avec les collectivités (insertion, solidarité, enfance) ayant été signées à l'été (les deux premières), voire en novembre (conventions enfance), ont conduit à ne verser qu'au *pro-rata temporis* les subventions pour les nouvelles actions, qui n'ont démarré au mieux qu'à la signature des conventions.



Ces crédits sont doublés du fait de la parité financière, s'agissant des subventions allouées aux départements et aux métropoles, le département étant le principal partenaire financé (conventions insertion, solidarité, enfance), pour un total de 2x35M€, soit 70M€ par an pendant 4 ans, de 2024 à 2027, donc **une mobilisation totale de 280 M€**. Il est à noter que désormais les conventions insertion sont pilotées par la DREETS Occitanie.

Après validation du commissaire, ces crédits sont engagés par la DREETS Occitanie pour 44,5 M€, par l'ASP pour 20M€ (cantines à tarification sociale), par l'Éducation nationale pour 0,5M€. Ne sont pas

comptabilisés dans ce total les crédits engagés par l'ARS (crédits dédiés, crédits du FIR, crédits de l'ONDAM) et ceux des Caf (dans le cadre de la COG avec l'Etat) et les CPAM (idem), qui ressortissent du Pacte des Solidarités.

**Commentaire sur le graphique ci-dessus :** Le pic de 2021 s'explique par le plan de Relance qui est venu abonder l'enveloppe disponible.

A signaler une enveloppe financière de 1,5 M€, s'agissant des Pactes locaux proposés aux 18 EPCI les plus pauvres de la région, faisant également levier avec parité des financements. Les actions proposées par les EPCI et plus ponctuellement des collectifs d'associations, dans le cadre de partenariats locaux larges, se veulent innovantes en contribuant à la **définition de stratégies locales** plutôt que de soutien d'actions ponctuelles.

En outre, **834 communes sont engagées, directement ou via leur EPCI ou leur regroupement pédagogique, dans le dispositif des cantines à tarification sociale** (voir axe 1), pour un montant de près de 20 M€ en 2024. Enfin, l'Éducation nationale gère l'enveloppe des petits-déjeuners éducatifs dans les QPV, pour 0,5 M€.

C'est un total de 65 M€ qui a été engagé au titre du Pacte des solidarités en 2024, hors crédits ARS et CAF.

Ces **crédits spécifiques viennent en appui aux politiques de droit commun**, ils ont vocation à accompagner le changement des pratiques. Si l'on comptabilise les minima sociaux, les subventions aux associations et le traitement des travailleurs sociaux des départements et des CCAS, ce sont plus de 10 Mds€ qui sont versés chaque année aux plus de 1M de personnes en situation de pauvreté en région Occitanie, dont **1,2 Mds€ pour la seule prime d'activité versée par l'Etat** sur le programme 304 lutte contre la pauvreté.

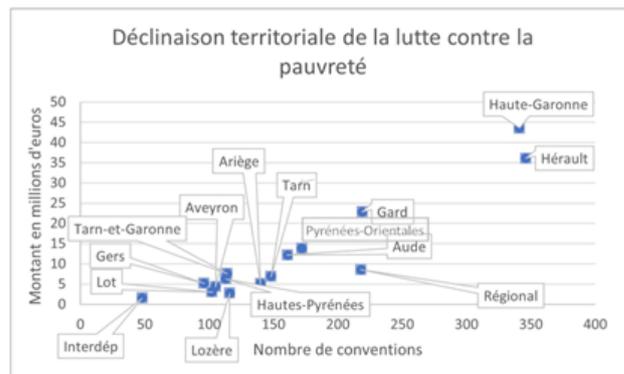


De manière pluriannuelle 2019-2023, le budget spécifique du programme 304 alloué par l'Etat à la lutte contre la pauvreté en Occitanie a représenté 250 M€ sur 6 ans. Sur les 4 années du Pacte des Solidarités, il est prévu un budget total au moins du même montant, soit une augmentation de plus de 40%.

## LA RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES CRÉDITS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

En 2024, la DREETS a effectué un récapitulatif global des crédits engagés par cette administration de 2019 à 2023 au titre de la lutte contre la pauvreté pour le compte du Commissaire. Pas moins de 2 400 actions ont été financées pour un total de 180 M€. Ne sont pas comptabilisés dans ce total les crédits engagés par l'ASP pour les cantines à tarification sociale, par la DREETS au titre du programme 102 "Accès et retour à l'emploi" ni par les différents organismes et administrations

engageant des crédits au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (ARS, Caf...). Le tableau ci-dessous montre la répartition entre départements d'une part, mais aussi l'importance des actions interdépartementales et des actions à l'échelle de l'ensemble de la région, qui ensemble représentent 5,6% des crédits engagés.



# 2 400

actions  
financées

# 180 M€

engagés



# 94,4%

= actions locales ou  
départementales



## LA RÉPARTITION THÉMATIQUE DES CRÉDITS

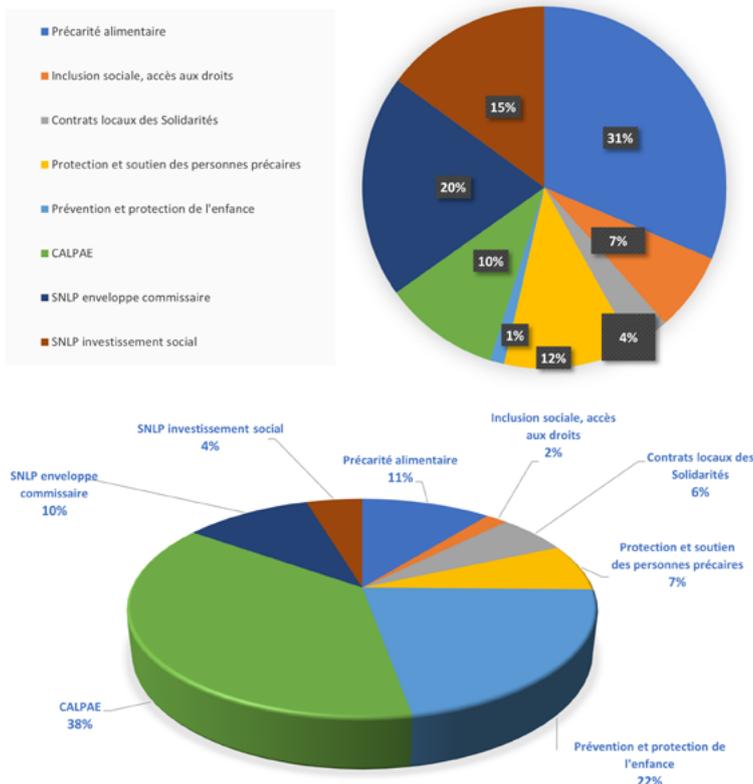
3 033 actions ont été engagées par la DREETS sur le programme 304 Lutte contre la pauvreté de 2019 à 2024, dont 596 au titre de la seule année 2024. Il convient de préciser que le nombre de ces actions est sous-estimé, puisqu'il s'agit de comptabiliser les engagements budgétaires par acteur et par article budgétaire, or dans le cadre des CALPAE comme des CLS la contractualisation regroupe plusieurs actions par axe (un axe = un article budgétaire) et parfois plusieurs dizaines d'actions.

Il convient de rappeler que les CALPAE se sont déployées sur 6 ans tandis que les CLS montent en puissance au terme de leur première année.

Sur l'année 2024, la répartition du budget et des actions est présentée dans les deux tableaux qui suivent. Le nombre d'actions répertoriées au titre des 10 contractualisations de l'enfance est de 10, soit 1 par convention. Il n'est par conséquent pas judicieux de présenter le nombre d'actions selon le regroupement thématique des budgets.

Thème	Montant en €
Précarité alimentaire	20 512 819
Inclusion sociale, accès aux droits	3 443 131
Contrats locaux des Solidarités	11 080 023
Protection, soutien des personnes précaires	13 307 036
Prévention et protection de l'enfance	41 929 285
CALPAE	72 045 329
SNLP enveloppe commissaire	20 176 743
SNLP investissement social	8 843 225

Répartition des actions programme 304, 2019-2024



RÉPARTITION FINANCIÈRE DU BUDGET 2019-2024 DU PROGRAMME 304

On observe que les contractualisations des contrats et pactes locaux et de la prévention protection de l'enfance représentent les deux tiers du budget et seulement 162 actions.

A l'inverse,

**la lutte contre la précarité alimentaire représente**

**304 actions pour 7,3 M€**

NATURE	MONTANT
Contrats et pactes locaux des Solidarités	12 726 903
Prévention et protection de l'enfant	11 866 101
Lutte contre la précarité alimentaire	7 379 922
Autres expérimentations et actions transverses	1 703 894
<b>Total</b>	<b>33 676 819</b>

THÈME	NOMBRE
Aide alimentaire	219
Mieux manger pour tous	85
Pactes et contrats locaux des solidarités	162
Autres contractualisations et expérimentations	96
Inclusion sociale et accès aux droits	33



## 6.3 La contractualisation avec les collectivités et leurs groupements

La contractualisation est le principal support de la déclinaison du Pacte des Solidarités en Occitanie. Le Pacte des Solidarités a en effet prévu de nouveaux contrats avec les Conseils départementaux : Pilier solidarités avec les Pactes locaux des solidarités, pilier insertion avec la contractualisation «France Travail», et de renforcer le partenariat avec les métropoles.

### MESURE N°21 UNE ACTION ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

Cette mesure ne s'applique pas à l'Occitanie.

### MESURE N°22 DE NOUVEAUX CONTRATS AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

#### Les contrats locaux des solidarités avec les départements

Les contrats locaux des solidarités sont conclus avec les départements et les métropoles de la région.

Les contrats métropolitains des solidarités comprennent les 4 axes du Pacte des Solidarités, tandis que les contrats départementaux voient l'axe 2 « insertion » intégré dans une convention spécifique "insertion emploi" (CIE). Néanmoins, 5 départements comme le Gard ont fait le choix de fusionner les deux conventions. Seul le Lot n'a pas souhaité adhérer à la CIE.

<b>La pluriannualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conclus pour 4 ans 2024-2027</li> <li>▶ Plus grande visibilité financière sur la période</li> </ul>
<b>L'adaptation aux territoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plus de responsabilités aux territoires</li> <li>▶ Choisir et adapter les actions aux besoins du terrain</li> </ul>
<b>Le principe de responsabilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Répartition des crédits par axe en fonction des priorités contractuelles</li> <li>▶ Définition d'indicateurs locaux</li> </ul>
<b>La garantie d'un effet accélérateur et multiplicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cofinancement entre État et Département à hauteur de 50 %</li> <li>▶ Soutenir le renfort de l'offre de services et de l'efficacité de l'action publique</li> </ul>

Tous les départements d'Occitanie sont engagés dans la démarche.

Département	Soutien financier de l'Etat	Soutien financier du département	Montant contractualisé 2024	Total contractualisé 2024-2027
Ariège	286 435	286 435	572 870	2 108 446
Aude	894 909	894 909	1 789 818	5 369 454
Aveyron	63 040	63 040	126 080	797 224
Gard	1 132 132	1 132 132	2 264 264	8 062 540
Haute-Garonne	1 580 015	1 580 015	3 160 030	9 480 090
Gers	54 384	54 384	108 768	1 119 464
Hérault	2 021 637	2 021 637	4 043 274	13 139 822
Lot	171 750	171 750	343 500	1 314 500
Lozère	176 565	176 565	353 130	1 159 390
Hautes-Pyrénées	167 421	167 421	334 842	1 708 666
Pyrénées Orientales	756 700	756 700	1 513 400	5 666 100
Tarn	182 412	182 412	364 824	1 956 633
Tarn et Garonne	426 721	426 721	853 442	2 560 363
Total	7 914 121	7 914 121	15 828 242	54 442 692

Les contrats sont financés à parité entre l'Etat (50%) et les départements (50%). Les financements délégués en 2024 tiennent compte pour certains départements d'un *prorata temporis* et de la mobilisation de reliquats issus des CALPAE. En tenant compte des reliquats, le soutien financier de l'Etat en 2024 est de 7 921 025 €.

Le soutien prévisionnel pluriannuel total s'élève à 27,3 millions d'euros (part Etat), pour une mobilisation financière du double (54,4 millions d'euros), du fait de la parité des financements.



## La ventilation par axe

En principe, les trois axes devraient être équilibrés en termes de répartition financière entre eux.

L'axe 3 relatif à l'accès aux droits représente la part la plus importante de l'enveloppe financière, avec un total de 3,2 M€ en 2024 (part Etat). L'axe 1 portant sur l'enfance et la jeunesse représente 2,9 M€ en 2024.



L'axe 4 "transition écologique solidaire", avec seulement 23 % des crédits en 2024 (1,8 M€) témoigne du caractère encore très récent de l'orientation de la politique publique de lutte contre la pauvreté, qui doit continuer à sensibiliser les partenaires pour susciter l'adhésion à cet axe novateur, inscrit dans la COP Occitanie (conférence des parties, déclinaison régionale de la COP internationale sur la transition écologique).

Au total, on dénombre 137 actions, pour un montant moyen de 115 000 euros par action. Les actions contractualisées s'articulent avec les autres conventions entre l'État et les départements, conclues dans le champ des politiques sociales et d'accès à l'emploi (CDPPE, Logement d'abord, contrat territorial d'accueil et d'intégration, FSE+, contrats de ville). Les différents axes se déclinent en sous-axes et ensuite en actions.

## L'axe enfance - jeunesse comprend trois sous-axes

Répartition par axe	Nombre d'actions
Lutte contre les inégalités dès la naissance	44
Lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits	59
Transition écologique solidaire	34
Total	137

**Au titre de la parentalité**, l'Aveyron a contractualisé avec l'Etat sur une action visant à comprendre les besoins des femmes avec enfants lors des situations de rupture et construire des modalités d'accompagnement adaptées.

Dans le Gers, une action vise à accompagner les parents via des ateliers de massages bébés ou d'éducation à l'alimentation dans l'objectif de renforcer le lien familial et de lutter contre l'isolement des familles.

Dans l'Aude où les taux de scolarisation sont inférieurs à la moyenne nationale et régionale, plusieurs projets sont développés en vue de **réduire le décrochage scolaire**.



Dans les Pyrénées-Orientales, la métropole de Perpignan poursuit le dispositif "Intermédiaire" lancé sous la CALPAE, qui accompagne les mineurs en situation de prostitution. Cette démarche d'aller-vers portée par l'Enfance catalane permet des actions interdisciplinaires auprès des jeunes dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, de la prévention et dans leur accès au droit commun. Dans l'Ariège, le département et Soliha 09 poursuivent leur collaboration pour permettre l'accès au logement des jeunes majeurs issus de l'ASE, notamment les colocations pour les ex-MNA.

Dans l'Hérault, **la prévention spécialisée**, mise en oeuvre par l'APS 34, vise à accompagner les jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation afin de restaurer le lien social, de lutter contre l'isolement et toutes formes de conduites à risque. Elle est déployée sur trois quartiers Politique de la Ville : Mosson, Petit Bard Pergola, Lunel-Périphérie.

## L'axe « Lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits » comprend 3 sous-axes



La Lozère a construit un projet de détection, accompagnement et adaptation pour la mise en place d'un **accès au droit** pour les publics isolés (amener les personnes les plus isolées et vivant en milieu rural, à recourir aux soins, aux aides concernant leur vie quotidienne par le développement d'un réel dispositif d'aller-vers à leur égard, renforcer la prévention en santé et la déstigmatisation de la santé mentale).

En matière de « **lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits** », le département du Lot (46) renforce ses actions permettant l'adaptation des hébergements/logements des personnes âgées en structures d'hébergement, à travers la pérennisation de la plateforme OGENIE, le déploiement de services civiques seniors solidarités, l'expérimentation de nouvelles modalités d'hébergement et d'accompagnement et l'adaptation des logements.

Le département du Tarn met en place une équipe mobile de **prévention des expulsions locatives** ou de leur réitération, pour aller-vers les publics en cours d'expulsion, les accompagner et les orienter vers des dispositifs d'aide adaptés à leur situation à travers SOLIHA, afin de permettre d'accompagner les personnes en situation d'expulsion.

Le département du Gers (32) a créé une antenne de prévention des expulsions locatives pour optimiser le dispositif existant auprès des locataires du parc privé, en collaboration avec l'ADIL 32 afin de réaliser une médiation avec les bailleurs et trouver une solution de règlement avant le lancement de la procédure d'expulsion.

### L'axe Transition écologique solidaire comporte également 3 sous-axes



Le département de l'Ariège (09) met en œuvre plusieurs dispositifs. Tout d'abord, la mise en place d'un accompagnement à la **sortie de la précarité énergétique** afin de permettre le maintien des ménages dans des logements décents par le biais d'orientation et conseil, d'accompagnement à la maîtrise des consommations, d'orientation vers les dispositifs de l'Anah pour les travaux de rénovation globale et de médiation avec les bailleurs. Le département mobilise le Fonds d'Aide à la Maîtrise des Énergies (FAME) en vue de financer le reste à charge de travaux de rénovation énergétique pour

des ménages précaires et de financer des travaux non éligibles aux aides de l'Anah. Il soutient les ménages précaires faisant face à la hausse des coûts de l'énergie en poursuivant l'attribution d'aides financières revalorisées depuis 2023, grâce au recouvrement autant que faire se peut des dettes d'énergie des ménages, et en rendant les critères de modalités des aides plus lisibles pour les ménages accompagnés.

Le département de l'Aude (11) améliore le **droit à la mobilité pour tous**, par le biais d'aides financières à la mobilité (aide à la location d'un véhicule et valorisation des montants d'aide pour les frais kilométriques). Le département de l'Aveyron (12) intègre une démarche d'ingénierie pour la mise en place d'une plateforme mobilité solidaire, à travers la constitution d'un comité de pilotage, de la réalisation d'un parangonnage et d'une étude de faisabilité, et la définition des actions à mettre en œuvre et des modalités de financement et partenariat. Le département des Hautes-Pyrénées (65) déploie une plateforme départementale de la mobilité solidaire portée par Wimoov pour permettre aux publics les plus fragiles d'accéder à une mobilité autonome. Dernier exemple, le département du Tarn développe une offre d'éco mobilité (véhicules électriques sans permis) pour mise à disposition d'un public en insertion.

Le département de la Haute-Garonne (31) instaure le **gratuité de la restauration scolaire pour les collégiens Repet Rep+** afin d'œuvrer pour l'égalité des chances et lutter contre la précarité alimentaire et permettre l'accès à une alimentation durable pour tous. Par ailleurs, il structure et anime une **stratégie départementale d'accès à l'alimentation** à travers l'organisation d'événements, un appel à projet d'épiceries sociales, le renforcement de liens entre les structures de l'aide alimentaire. Pour sa part, le département du Gers (32) accompagne des structures accueillant des personnes âgées, handicapées ou des jeunes dans le cadre d'un programme de restauration collective en bio. De nombreux départements sont engagés dans l'accompagnement de l'émergence d'un nouveau modèle économique de l'alimentation durable, avec l'accès des personnes précaires à des produits de saison en circuits courts.



## LES CONVENTIONS INSERTION EMPLOI



## LES CONVENTIONS DÉPARTEMENTALES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE



### LES CONVENTIONS INSERTION EMPLOI

Les CIE ont été présentées au chapitre relatif à l'axe 2. Une instruction pluriannuelle est adressée aux préfets de département en mars 2025 en vue de proposer aux Départements de nouvelles CIE pluriannuelles 2025-2027.

### LES CONVENTIONS DÉPARTEMENTALES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Lancées à titre expérimental en 2021 dans le Gard et le Tarn-et-Garonne, les CDPPE ont été ensuite généralisées à l'ensemble des départements volontaires. En 2024, dans l'attente de la définition d'une stratégie pluriannuelle, il a été proposé aux départements de reconduire les actions contractualisées précédemment, 10 départements ont ainsi contractualisé.

Dans le but d'agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, **6 engagements obligatoires** étaient proposés pour contribuer à l'atteinte de cibles nationales :

- ▶ Atteindre dès 2023 un **taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national** ;
- ▶ **Faire progresser le nombre de bilans de santé** en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé ;
- ▶ **Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile** pré- et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables ;
- ▶ Permettre que dès 2023, au niveau national, au moins **15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices** de la PMI en particulier jusqu'aux deux ans de l'enfant en faveur des familles vulnérables ;
- ▶ Permettre que dès 2023, au niveau national, au moins **20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI** correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans ;
- ▶ **Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap.**

Concernant l'engagement de sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, plusieurs objectifs étaient proposés, tels que, par exemple, renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour garantir la qualité des évaluations et atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation, ou systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP). Enfin, un engagement transversal déterminait les objectifs de renforcement de la gouvernance et en matière de formation.

09-Ariège	- €
11-Aude	1 068 217 €
12-Aveyron	- €
30-Gard	1 497 250 €
31-Haute Garonne	3 214 140 €
32-Gers	463 146 €
34-Hérault	2 737 430 €
46-Lot	422 300 €
48-Lozère	- €
65-Hautes-Pyrénées	631 540 €
66-Pyrénées-Orientales	850 695 €
81-Tarn	431 000 €
82-Tarn et Garonne	550 383 €
<b>Total région Occitanie</b>	<b>11 866 101 €</b>

Une des actions inspirantes du CDPPE de Tarn-et-Garonne, signé dès 2020, est la création d'un dispositif expérimental d'accompagnement global pour les jeunes sortants de l'ASSE, afin d'éviter les sorties sèches. L'objectif est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes pris en charge par l'ASE, en prévenant les « sorties sèches » des jeunes arrivés à la majorité. Le conseil départemental en lien avec l'Etat a mis en place un dispositif expérimental d'accompagnement global. Il s'agit de 60 places d'hébergement en diffus dédiées aux sortants de l'ASE, dont 19 places réservées aux ex-MNA sur crédits de l'Etat.

Dans le Tarn, la convention systématisé la participation des enfants et des jeunes à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE). Dans le Gers l'intervention des travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF) renforce l'accompagnement d'un public présentant des troubles psychiques diagnostiqués avant la naissance de l'enfant ou une décompensation à la naissance, d'où un travail en étroit partenariat avec le secteur psy.

Une instruction interministérielle est attendue en 2025 pour cadrer la suite de cette contractualisation.

## MESURE N°23 UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE PARTENARIAT AVEC LES MÉTROPOLIS

Les différents axes se déclinent aussi en sous-axes et en actions. Les sous-axes de l'**axe 1** « Lutte contre les inégalités dès la naissance », doté de 396 500 euros en 2024, sont les suivants : soutien à la parentalité et aux familles (6 actions), prévention du décrochage scolaire (2 actions), autonomie des jeunes (5 actions). L'**axe 2** « favoriser le retour à l'emploi », doté de 659 460 euros, comprend 10 actions. Les sous-axes de l'**axe 3** « Lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits », doté de 390 200 euros en 2024, sont les suivants : « accéder aux droits sociaux et de santé pour prévenir la bascule dans la grande pauvreté » (9 actions) et « prévenir les expulsions locatives » (1 action). Les sous-axes de l'**axe 4** « Transition écologique solidaire », doté de 108 600 euros en 2024, sont les suivants : « lutte contre la précarité énergétique » (1 action), « mobilité pour tous » (1 action), « accès à l'alimentation durable » (4 actions).

Métropole	Soutien financier de l'État	Engagement financier de la métropole	Total 2024	Total contrat 2024-2027
Toulouse Métropole (31)	829 161	829 161	1 658 322	7 001 088
Montpellier Méditerranée Métropole (34)	535 500	535 500	1 071 000	4 284 000
Perpignan Méditerranée Métropole (66)	279 107	279 107	558 214	3 031 192
<b>Total</b>	<b>1 643 768</b>	<b>1 643 768</b>	<b>3 287 536</b>	<b>14 316 280</b>

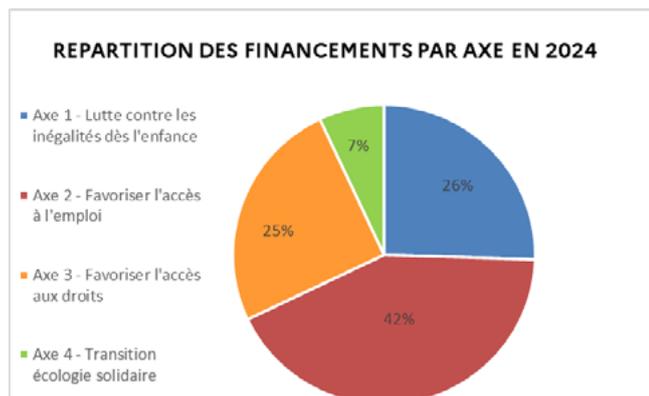
Sur l'accompagnement des familles en situation de pauvreté, la Ville de Montpellier développe deux actions améliorer et adapter **l'offre d'accueil et d'accompagnement des mamans solo** avec leur implication : un 4<sup>e</sup> accueil de jour pour les femmes à la rue et l'adaptation de l'offre d'accueil et d'accompagnement des femmes seules avec enfants en situation de précarité. Perpignan métropole co-finance une **facilitatrice scolaire pour accompagner la scolarité des enfants gitans**.

La métropole de Toulouse propose des **chantiers éducatifs de pré-insertion** afin d'accompagner les jeunes vers la sortie de la marginalisation et valoriser leur socialisation dans un environnement relationnel de qualité, par le biais de l'engagement et dans le droit commun (mission locale) pour leur redonner le goût de l'apprentissage et développer une image positive d'eux-mêmes.

En matière d'amplification de la politique de



l'accès à l'emploi, **les trois métropoles mobilisent les entreprises du territoire en faveur des publics en précarité**. Porté par la Métropole de Montpellier et co-financé par l'État dans le cadre de la « Cité de l'emploi », un portail d'engagement sociétal des entreprises facilite l'interconnaissance des entreprises et associations. La métropole de Perpignan expérimente le dispositif « premières heures en chantier » destiné à la réinsertion des personnes sans-abri, action que le commissaire a pu visiter lors du dernier COPIL de la contractualisation.



En matière de "lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits", les trois métropoles renforcent **la prévention des risques d'expulsion locative** : du repérage des situations à risque à l'accompagnement des ménages, par le biais d'actions d'aller vers conduites par les travailleurs sociaux, la conciliation et le développement de l'offre de médiation et la sensibilisation des bailleurs sociaux à son recours, le renforcement de la communication auprès des bailleurs privés et du milieu judiciaire.

Perpignan Métropole Méditerranée poursuit des actions de médiation en santé et d'accompagnement au logement (déjà lancée à l'époque de la CALPAE), à destination des ménages en habitat social cumulant des problématiques sanitaires et sociales : au sein de ce dispositif interviennent un binôme santé/social qui est en mesure d'identifier et traiter les problématiques de santé complexe en lien avec le droit commun.

## MESURE NOUVELLE LES PACTES LOCAUX DES SOLIDARITÉS

Lancés par une instruction ministérielle du 12 juin 2024, les pactes territoriaux ont vocation à faire intervenir un ensemble d'acteurs au niveau local pour décliner les objectifs du pacte national des solidarités sur un territoire donné. S'articulant avec les dispositifs contractuels existants à l'échelle de territoires infra-départementaux et mobilisant un large partenariat, ils visent à concrétiser une stratégie territoriale afin de dépasser les approches en silos. Ils doivent enfin avoir un impact réel et mesurable sur les bénéficiaires.

Vingt-quatre pactes ont été initiés en Occitanie. Les porteurs sont majoritairement des EPCI. Quelques associations ont également été sélectionnées. Dix-neuf d'entre eux intègrent ainsi, au moins pour partie, des zones rurales, quand sept sont à destination d'habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les projets portent sur l'ensemble des axes stratégiques du Pacte des Solidarités. Certains sujets sont cependant plus particulièrement au cœur des plans d'actions :

- ▶ Des dispositifs d'aide à la parentalité sont ainsi portés dans 9 projets ;
- ▶ Les actions d'accès aux droits concernent quant à elles 7 projets ;
- ▶ Les problématiques associées à la mobilité solidaire sont présentes dans 6 projets.
- ▶ Plusieurs actions concernent enfin les sujets d'insertion sociale et professionnelle, d'inclusion sociale, de lutte contre le décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes en difficulté.

**FOCUS : Hauts-Tolosans et Cœur et Coteaux de Comminges.** Le Pacte territorial des solidarités du CIAS Cœur et Coteaux de Comminges (143 500 €) et le projet Comminges Solidaires (30 000 €) visent l'accompagnement des jeunes précaires et l'accès aux droits. Une formation accélérée au permis pour personnes en insertion (32 050 €) et un programme de bénévolat inclusif pour personnes en grande précarité à Toulouse (73 734 €) sont également soutenus. Une étude sur la scolarisation des enfants en habitat précaire (65 600 €) complète les actions du territoire.



## 6.4 La structuration en région de la politique publique de lutte contre la pauvreté

### LES TEMPS FORTS ANNUELS

#### La conférence régionale annuelle

Chaque année, le Commissaire organise avec l'appui d'un bénévole une ou deux conférences régionales réunissant les acteurs engagés. **En 2024, la conférence régionale a porté sur la précarité des jeunes.** Elle a été organisée au Racing club Narbonnais, en partenariat avec la CA de Narbonne, le Racing club, la mission locale et la Banque alimentaire de l'Aude. Elle a mobilisé plus de 650 participants dont 170 jeunes sur une douzaine d'ateliers, en plus des tables-rondes en plénière.



#### La commission ad hoc

Dès son arrivée, le Commissaire a constitué une commission réunissant des représentants de 54 fondations, fédérations et associations régionales, pour des échanges informels réguliers et une rencontre annuelle. En 2024, **la commission s'est réunie à Carcassonne pour échanger sur les enjeux de la transition écologique solidaire.**



#### Les journées d'études

Le Commissaire organise ou délègue chaque année un certain nombre de journées régionales thématiques dont le but est de désenclaver les territoires, les institutions et les métiers pour faciliter l'appropriation et diffusion des bonnes pratiques venant des acteurs eux-mêmes. En 2024, 18 journées d'études ont ainsi été organisées qui ont réuni au total plus de 2 500 personnes. Certaines de ces journées d'études portent sur les sujets au coeur du Pacte des solidarités, d'autres sur des sujets croisant deux thématiques, comme handicap et pauvreté.

Un grand merci aux partenaires qui ont organisé ces journées d'études !

#### Les webinaires

Les webinaires, au nombre d'une dizaine en 2024, ont pour objectif de faire connaître un dispositif ou une bonne pratique. D'une durée d'une heure à une heure trente et systématiquement enregistrés, ils sont dans un second temps mis en ligne sur LinkedIn et Youtube. Ils sont également confiés à des structures spécialisées. Ainsi, Mobin et Villes et territoires en ont organisé chacun plusieurs en 2024 sur divers sujets de lutte contre la pauvreté.

#### Les groupes de travail

L'Occitanie est la seule région où les groupes de travail lancés en 2019 existent toujours. Ils sont au nombre de 13, les animateurs des GT étant eux-mêmes animés par la Fondation FACE. Certains sont les mêmes depuis le début, comme le GT petite enfance co-animé par la CAF de la Haute-Garonne et les Apprentis d'Auteuil, le GT réussite éducative co-animé par deux DASEN adjoints de la région académique, ou le GT Participation animé par la FAS. D'autres GT ont été regroupés comme le GT emploi ou créés ex-nihilo comme le GT bidonvilles co-animé par les villes de Toulouse et Montpellier ou le GT égalité des chances animé par l'AFEV.

### DES POINTS D'APPUI STRATÉGIQUES AU COMMISSAIRE

Le commissaire est seul sur sa mission, sans secrétariat ni chargé de mission : l'objectif n'est pas de créer une nouvelle administration territoriale de l'Etat mais de fluidifier le système, tout en le mobilisant, voire en impulsant des changements.



En réalité, son fonctionnement prend appui sur un grand nombre d'acteurs précisément identifiés. Tout d'abord les personnes engagées dans les groupes de travail, quelquefois depuis le lancement de la stratégie en 2019, sont plusieurs centaines, quelquefois de manière ponctuelle, souvent de manière durable voire de très longue période. Mais de manière plus précise, le commissaire prend appui sur des relais de plusieurs types.

### La participation des personnes concernées

La participation est vraiment l'ADN de la lutte contre la pauvreté.

Le Conseil Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées (CRPA) Occitanie a été créé en 2010 et reconnu par le décret en 2016. C'est un lieu d'échanges, de réflexion, de construction collective et d'alerte des pouvoirs publics».

En 2024, 4 séances plénières ont été organisées, sur l'hébergement d'urgence, droits et devoirs des personnes hébergées, l'accès au travail, l'accompagnement de la personne.



Créé en 2019 au moment du lancement de la Stratégie nationale, le groupe de travail (GT) participation comprend des membres dont une partie engagée depuis le début dans ce GT ! En 2024, il a administré la deuxième année du **sondage sur la participation** dont les résultats seront publiés en avril 2025. Il a supervisé diverses actions de ses membres, dont les formations - sensibilisations à la participation, la **"particip'action" qui consiste dans l'accompagnement de structures qui veulent progresser** dans la mise en oeuvre de la participation en leur sein... Le GT Participation du Pacte des Solidarités en Occitanie poursuit son action en 2025 : travail autour de la participation des personnes concernées par la pauvreté dans les Contrats locaux de santé, démarrage d'une réflexion sur la mesure d'impact social de la participation.

Les missions locales de Toulouse et de Haute-

Garonne ont animé en 2023 et 2024 un groupe de travail de jeunes qui ont pu exprimer leur point de vue sur divers sujets concernant la pauvreté. Ce groupe nommé "A nous la parole" a rencontré en mai 2024 la déléguée interministérielle lors de sa visite à Toulouse.

### Les partenaires privilégiés

Le Commissaire a confié à la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) le soutien à l'animation des groupes de travail (GT). En 2024, les animateurs se sont réunis deux fois, à Narbonne, pour échanger sur l'action et les projets des différents GT et examiner les synergies entre eux.

En 2024, Ressources et Territoires, centre de ressources en politique de la ville à Toulouse, a réalisé une cartographie des actions, une analyse des actions inspirantes financées sur appels à projets, accompagne le Commissaire sur la mesure d'impact des actions associatives financées et réalise sa newsletter (voir infra).

Villes et Territoires, centre de ressources en politique de la ville à Montpellier, anime deux groupes de travail (connaissance, pauvreté en milieu rural), assiste le commissaire dans la réflexion stratégique sur l'articulation de la lutte contre la pauvreté avec la politique de la ville, et organise des webinaires sur divers sujets

## MESURE N°24 CRÉATION D'UN INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

Le Pacte des Solidarités vise à la création d'un institut national du travail social : rattaché à un IRTS, cet institut aurait pour but d'établir une doctrine partagée et actualisée pour nourrir des connaissances communes à l'ensemble des travailleurs sociaux. En région, plusieurs actions sont mises en oeuvre par les IRTS et les autres formations universitaires du développement social, notamment le master dirigé à Béziers par Benoît Prévost, très engagé auprès du commissaire dans les conférences régionales et journées d'études.

Il existe aussi deux comités locaux du travail social et de développement social (CLTSDS) cofinancés par l'Etat dans le cadre des contrats locaux des solidarités, le premier régional, animé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, le CRPOA et la Croix-Rouge, et le second départemental mis en oeuvre par celui des Hautes-Pyrénées. Créé en 2019 dans le cadre de la démarche d'ancrage territorial lancée par le Haut-conseil en travail social (HCTS), le conseil régional réunit 14 acteurs



dans cette démarche, il a pour objectif d'être un interlocuteur et relais du HCTS, un espace partenarial de réflexion sur les questions de travail social et de développement social local, visant à élaborer une vision stratégique sur le travail social et valoriser le travail social.

### Les référents

Le Commissaire dispose d'un référent par services régional et départemental de l'Etat, ainsi que dans les grands services publics opérateurs tels que France Travail, l'ARML ou l'ADEME. Ces quelques 80 référents sont ses partenaires privilégiés au quotidien, pour la circulation de l'information, l'avis technique sur les projets, ou encore la rédaction des contributions au bilan annuel par exemple.

### Les stagiaires

Depuis 2021, le Commissaire bénéficie de deux stagiaires de master 2 par an financés par la SGAR (préfecture de région), l'un au premier semestre et l'autre au second semestre. Les stagiaires l'accompagnent dans l'ensemble de ses missions et le soutiennent dans la rédaction du bilan annuel. De plus, les administrations partenaires accueillent aussi des stagiaires pour des durées variables (de deux à six mois), sous la maîtrise de stage des référents pour des missions de lutte contre la pauvreté dans le droit fil des compétences desdites administrations. Le Commissaire les réunit tous ensemble une fois par semaine pour accompagner le bon déroulement de leur mission. C'est ainsi que chaque année vers mai-juin ils atteignent une dizaine, comme en 2024, ce qui crée une belle dynamique coopérative et leur donne une vision assez large de la lutte contre la pauvreté, chacun ayant une mission définie mais étant informé de ce que font les autres.

### Les volontaires en service civique

L'agence du service civique finance les volontaires du Commissaire. Après deux volontaires en service civique en 2023, le Commissaire n'en a pas eu en 2024, mais trois volontaires ont commencé leur mission fin 2024 (deux en novembre, un en décembre). Leur mission porte en premier lieu sur les visites et rencontres de terrain, mais ils l'assistent dans toutes ses missions, par exemple la réalisation de vidéos des déplacements.



Ci-dessus, l'équipe actuelle de volontaires : Coralie, Lina, Joseph

### L'équipe de la DREETS Occitanie

Principal soutien administratif et financier du programme 304 Lutte contre la pauvreté, la DREETS Occitanie dispose d'un service à Montpellier en charge de la politique publique, de l'animation des DDETS, de l'engagement des crédits et du suivi des actions. Composée de six personnes, elle pilote plusieurs dispositifs et assiste le Commissaire pour les autres. De manière générale, elle assure le conventionnement et suivi des actions de niveau région ou interdépartemental et délègue aux DDETS les crédits pour l'engagement et le suivi de niveau départemental ou local.

## LA COMMUNICATION SUR LA STRATÉGIE ET SES ACTIONS

La délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP) produit chaque mois une newsletter thématique et chaque année un bilan de son action.





## Pelisson Eric · 1er

Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté chez Préfecture de la région Occitanie

Préfecture de la région Occitanie · INHESJ Institut national des hautes études de sécurité et de justice  
Toulouse, Occitanie, France

15 496 abonnés · [Plus de 500 relations](#)

Le commissaire et la préfecture sont pleinement mobilisés pour mettre en lumière la Stratégie au niveau local à travers leurs canaux de diffusion respectifs. Pour que la Stratégie rayonne, une multitude de vecteurs ont été mobilisés, qu'il s'agisse de relations presse ou de communication digitale. De nombreuses interviews avec la presse locale ont été réalisées par Éric Péliesson sur l'ensemble de l'Occitanie. De nombreux communiqués de presse et invitations ont été diffusés, notamment lors d'appels à projet ou lors de la Conférence régionale. L'ensemble ayant été relayé sur les réseaux sociaux et site internet régional des services de l'État. Une newsletter trimestrielle est rédigée par le centre de ressources en politique de la ville **Ressources et Territoires**, Groupement d'intérêt public installé à Toulouse.

Au 21 janvier 2025, le Commissaire avait quant à lui atteint plus de 14 000 abonnés sur LinkedIn. Ses publications quotidiennes auront été lues au total plus de 1,9 millions de fois en 2024, soit par 5 200 lecteurs ou lectures chaque jour.

Enfin, **deux prestataires** ont été retenus en 2023 dans le cadre d'un marché public, l'un pour réaliser des **vidéos courtes** au cours de la conférence annuelle et des journées d'études, le second pour concevoir des **supports d'information (flyers, affiches)** et mettre en forme le bilan annuel.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE</b> .....	<b>05</b>
1.1 La mesure de la pauvreté monétaire .....	06
1.2 Quelques indicateurs non monétaires de la pauvreté.....	08
La pauvreté en conditions de vie .....	08
Le halo autour de la pauvreté .....	08
Les difficultés financières du quotidien .....	08
Le mal-logement.....	08
La précarité énergétique.....	08
Le surendettement et ses conséquences .....	09
Des inégalités sociales de santé.....	09
Illettrisme et illettrisme.....	09
La précarité relationnelle.....	09
Les difficultés d'accès aux droits.....	09
Les publics types de la pauvreté .....	10
Les femmes, la moitié du monde.....	10
Les familles monoparentales.....	10
Les enfants .....	10
Les jeunes .....	11
Les personnes immigrées .....	11
Les demandeurs d'emploi .....	11
Les travailleurs pauvres.....	11
Focus grande pauvreté.....	11
<b>2. PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE.</b> .....	<b>13</b>
2.1 Prévenir la pauvreté dès la petite enfance.....	14
Le service public de la petite enfance (SPPE).....	14
Le bonus Territoire.....	15
<b>Mesure n°1</b> Le Fonds d'innovation pour la petite enfance.....	15
<b>Mesure n°2</b> Le plan d'urgence « enfants sans domicile ».....	15
L'accès aux soins de santé.....	15
Les tiers-lieux alimentaires.....	15
La formation des professionnels de la petite enfance .....	15
2.2 <b>Mesure n°3</b> Le comité départemental de services aux familles (CDSF).....	16
Le comité départemental de services aux familles (CDSF).....	16
Assurer un maillage du territoire en structures de soutien à la parentalité.....	16
Le Programme des 1000 premiers jours .....	17
L'individualisation du taux de prélèvement à la source.....	17
Un engagement fort dans le cadre des contrats locaux des solidarités .....	17
La médiation familiale.....	18
Les maraudes mixtes.....	18
Les actions de lutte contre les violences intra-familiales .....	18
Une approche globale de la séparation conjugale en tant que risque de basculement dans la pauvreté.....	18
Soutenir la monoparentalité.....	19
Le service public des pensions alimentaires.....	19
2.3 <b>Mesure n°4</b> Relever le défi de la malnutrition infantile.....	20
Les petits déjeuners gratuits à l'école .....	20

Le programme MALIN .....	20
Les cantines à tarification sociale .....	20
<b>2.4 L'égalité des chances à l'école</b> .....	<b>21</b>
Le droit à l'éducation.....	21
La mobilisation de l'Education nationale dans la lutte contre la pauvreté.....	21
La médiation scolaire.....	21
Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.....	22
Le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 .....	22
Les compétences psychosociales .....	22
La coéducation: des parents davantage associés à la scolarité de leurs enfants.....	22
Des territoires prioritaires .....	22
Les Réseaux d'éducation prioritaire (REP-REP+) .....	22
Les cités éducatives .....	22
Les territoires éducatifs ruraux (TER) .....	23
La mixité sociale au collège.....	23
Promouvoir l'égalité des chances .....	23
Les cordées de la réussite .....	23
Devoirs faits au collège .....	23
La réforme du lycée professionnel .....	24
De la persévérance scolaire à l'obligation de formation .....	24
Lutter contre le décrochage scolaire .....	24
Tous droits ouverts (TDO).....	25
L'obligation de formation des 16-18 ans .....	25
<b>2.5 Favoriser l'accès de tous les enfants à des loisirs de qualité</b> .....	<b>26</b>
L'action des Caf en matière d'accès aux loisirs .....	26
Le Pass Culture.....	26
Deux heures d'activité physique supplémentaire par semaine..	26
Le Pass'Colo.....	26
Apprendre en s'amusant: école ouverte et colos apprenantes	26
<b>2.6 Informer les jeunes sur leurs droits et promouvoir leur engagement</b> .....	<b>27</b>
L'information des jeunes.....	27
La Boussole des Jeunes .....	27
L'information des jeunes sur leur droit à la santé .....	27
L'engagement des jeunes .....	27
Le service civique .....	27
Plusieurs autres dispositifs sont aussi mis en place afin d'accompagner les jeunes en plus du service civique.....	28
<b>2.7 Le soutien aux dispositifs de prévention</b> .....	<b>28</b>
La protection de l'enfance.....	28
Les conventions départementales de prévention et protection de l'enfance (CDPPE) .....	28
Les mineurs non accompagnés (MNA).....	28
La lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance....	28
Le renforcement des équipes de prévention spécialisée en QPV.	29
Accompagner les jeunes présentant des problématiques de santé mentale (MDA, PAEJ) .....	29
<b>2.8 Lutter contre la pauvreté des étudiants</b> .....	<b>30</b>
L'aide alimentaire aux étudiants.....	30
Le Resto U à 1 euro.....	30
<b>Mesure nouvelle</b> : L'aide du Pacte des solidarités aux étudiants	30
L'action des collectivités territoriales .....	31
L'accès aux droits sociaux et de santé des étudiants.....	31
Le logement des jeunes et des étudiants.....	31
Les Contrats locaux des Solidarités .....	31



### 3. AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI. .... 33

#### 3.1 Cadrage : la réforme plein emploi..... 34

Le réseau pour l'emploi (RPE).....34  
 Le nouveau parcours du demandeur d'emploi .....34  
 La mobilisation des entreprises .....35  
 Les conventions départementales 2024 pour l'insertion et l'emploi (CIE).....35

**Mesure n°6** Prime "reprise d'activité" .....35

#### 3.2 L'insertion sociale et professionnelle des jeunes..... 37

La remobilisation des NEET.....37  
 Parrainage et mentorat .....37  
 Le parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie PACEA 37

Le contrat engagement jeunes.....37

**Mesure n°11** Pérenniser et poursuivre le déploiement du Contrat d'Engagement Jeunes - en rupture (CEJ-JR). .....38

L'apprentissage .....38  
 L'Epide .....38

#### 3.3 Actions en faveur des travailleurs pauvres... 39

La prime d'activité .....39  
 Le livret des pratiques inspirantes de la DIPLP .....39  
 Une enquête en cours conduite par l'université Aix-Marseille en Occitanie .....39

#### 3.4 Lever les freins d'accès à l'emploi ..... 40

**Mesure n°7** Accompagner les personnes en insertion vers la santé .....40

Lever les freins à l'insertion en matière de mobilité ..... 41

**Mesure n°8** Développer une offre d'accompagnement simultané emploi-logement ..... 41

**Mesure n°9** Lever les freins à l'insertion en matière de garde d'enfant..... 41

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ..... 41  
 Accompagner vers la solution d'accueil adaptée .....42

Lever les freins à l'insertion en matière d'illettrisme / illettrisme .....42

Lever les freins relatifs à la qualification .....42

Lever les freins à la création d'entreprise.....42

#### 3.5 L'insertion des publics éloignés de l'emploi. 43

Orienter plus rapidement et renforcer l'offre d'insertion sociale et professionnelle .....43

Accompagner les personnes très éloignées de l'emploi.....44

Déployer le dispositif de l'insertion par l'activité économique (IAE) .....44

Les contrats aidés.....44

Autres actions en faveur de la sortie de la pauvreté par l'emploi.....45

#### 3.6 Expérimentations et innovations ..... 45

SEVE .....45

TAPAJ .....46  
 Premières heures en chantier.....46  
 Territoires zéro chômeur de longue durée.....46

### 4. L'ACCÈS AUX DROITS POUR PRÉVENIR LA BASCULE DANS LA GRANDE PAUVRETÉ.....47

#### 4.1 L'accès aux droits fondamentaux..... 48

Les droits des femmes.....48  
 L'emploi des femmes .....48  
 La lutte contre les violences faites aux femmes.....48

**Mesure n°12** Le plan femmes précaires et vulnérables .....49

Les places d'hébergement et de logement adapté dédiées aux femmes victimes de violence.....49  
 Lutter contre la précarité menstruelle.....49  
 La santé des femmes : lutte contre le renoncement aux soins .....49

La lutte contre les discriminations faites aux personnes en situation de pauvreté .....50

L'accès à la justice .....50

La démocratisation de l'accès à la culture..... 51

#### 4.2 Faciliter l'accès aux services publics et sociaux..... 51

Les CCAS, la porte d'entrée locale vers l'accès aux droits..... 51

Améliorer l'accessibilité des services publics ..... 51  
 Les maisons France services..... 51

Simplifier les démarches administratives afin de favoriser le recours aux droits.....52

Le facile à lire et à comprendre (FALC) .....52

Faciliter l'accès au numérique .....52

Présenter aux publics une cartographie pratique de l'offre de services .....52

Développer une nouvelle relation sociale aux publics fragiles.....53

Garantir un premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) .....53

Le référent de parcours.....53

Un centre social par quartier en politique de la ville ou espace « France ruralité revitalisation » .....53

Encourager les démarches d'aller-vers .....53

Développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité.....54

#### 4.3 Le soutien au budget des ménages : le rôle de la Banque de France..... 54

La lutte contre l'inflation .....54

L'éducation financière et budgétaire.....54

La mise en œuvre du droit au compte bancaire .....55

Le traitement du surendettement des particuliers .....55

La promotion du microcrédit.....55

#### 4.4 L'accès aux prestations sociales ..... 56

Les prestations sociales en Occitanie .....56

Où trouver les infos pertinentes sur les aides financières et prestations sociales ? .....57

La lutte contre le non-recours.....57

**Mesure n°13** Le plan «100% d'accès aux droits» .....57

La solidarité à la source .....57

#### 4.5 L'accès aux soins, à la santé et à l'hygiène.... 58



Promouvoir la santé et l'éducation à la santé .....	58
<b>Mesure n°15</b> Soigner les personnes malades à la rue.....	58
<b>Mesure nouvelle</b> La santé mentale, grande cause nationale 2025 .....	58
Lutter contre le renoncement aux soins .....	59
Lutter contre les inégalités sociales de santé.....	59
Déployer des dispositifs innovants d'accès aux soins.....	59
Les maisons et centres de santé pluri professionnels.....	59
Des dispositifs spécifiques pour le soin des publics très précaires .....	59
<b>4.6 L'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement .....</b>	<b>60</b>
Hébergement et logement accompagné .....	60
La domiciliation.....	60
L'offre d'hébergement et de réinsertion sociale.....	61
La mise à l'abri des publics vulnérables .....	61
L'accès au logement.....	61
Le droit à un logement droit au logement / hébergement opposable.....	61
Le plan Logement d'abord 2.....	61
La construction du logement social.....	62
Le parc social .....	62
Le financement du logement social neuf.....	62
Le logement jeune et étudiant.....	62
Le parc privé .....	63
L'offre sociale à loyers maîtrisés .....	63
L'accession sociale à la propriété.....	63
La lutte contre le mal-logement .....	63
La résorption des bidonvilles .....	63
La lutte contre l'habitat indigne.....	63
Prévenir la perte d'un logement .....	63
La prévention des expulsions locatives .....	63
<b>Mesure n°14</b> Déployer des équipes de prévention des expulsions.....	64
Les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).....	64
Le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat .....	64
<b>5. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE .....</b>	<b>65</b>
<b>5.1 Une stratégie régionale de mobilisation face aux enjeux.....</b>	<b>66</b>
<b>5.2 L'alimentation durable .....</b>	<b>66</b>
La lutte contre la précarité alimentaire.....	67
L'accès des populations fragiles à une alimentation de qualité .....	68
La sécurité sociale de l'alimentation.....	68
<b>Mesure n°16</b> Déploiement du programme « Mieux manger pour tous » .....	68
<b>Mesure n°17</b> Renforcer la tarification sociale des cantines pour une alimentation saine .....	68
<b>5.3 La lutte contre la précarité énergétique.....</b>	<b>69</b>
La transition écologique dans le logement social.....	69
MaPrimeRénov', au service des particuliers.....	69
Le programme SLIME.....	69
Renforcer le ciblage et étendre l'usage du chèque énergie....	70

<b>5.4 La mobilité solidaire .....</b>	<b>71</b>
L'éco-mobilité .....	71
<b>Mesure n°18</b> Renforcer les aides à l'achat de vélo.....	71
Encourager le passage à la voiture électrique .....	71
Les plateformes de mobilité solidaire.....	71
Faciliter l'accès aux zones à faibles émissions (ZFE).....	72
<b>5.5 Soutenir le déploiement d'une politique sociale de l'eau .....</b>	<b>72</b>
<b>Mesure n°19</b> La tarification sociale de l'eau .....	72
<b>5.6 Le traitement des effets des aléas climatiques sur la santé des personnes.....</b>	<b>73</b>
<b>5.7 L'économie circulaire en Occitanie .....</b>	<b>74</b>
<b>6. LE FONCTIONNEMENT DU PACTE DES SOLIDARITÉS EN OCCITANIE.....</b>	<b>75</b>
<b>6.1 Le rôle du commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté .....</b>	<b>76</b>
<b>Mesure n°20</b> Mobiliser les entreprises .....	76
Le livret des pratiques inspirantes de la DIPLP.....	76
<b>6.2 Le budget du pacte des solidarités en Occitanie .....</b>	<b>77</b>
La répartition départementale des crédits de lutte contre la pauvreté.....	78
La répartition thématique des crédits.....	79
<b>6.3 La contractualisation avec les collectivités et leurs groupements .....</b>	<b>80</b>
<b>Mesure n°21</b> Une action adaptée aux spécificités des Outre-Mer .....	80
<b>Mesure n°22</b> De nouveaux contrats avec les Conseils départementaux .....	80
Les contrats locaux des solidarités avec les départements ....	80
La ventilation par axe .....	81
L'axe enfance - jeunesse comprend trois sous-axes .....	81
L'axe « Lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits » comprend 3 sous-axes.....	81
L'axe Transition écologique solidaire comporte également 3 sous-axes.....	82
Les conventions insertion emploi.....	83
Les conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance.....	83
Les conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance.....	83
Les conventions insertion emploi.....	83
<b>Mesure n°23</b> Une nouvelle ambition pour le partenariat avec les Métropoles .....	84
<b>Mesure nouvelle</b> Les pactes locaux des solidarités .....	85
<b>6.4 La structuration en région de la politique publique de lutte contre la pauvreté.....</b>	<b>86</b>
Les temps forts annuels .....	86
La conférence régionale annuelle.....	86
La commission ad hoc.....	86



Les journées d'études .....	86
Les webinaires .....	86
Les groupes de travail .....	86
Des points d'appui stratégiques au commissaire.....	86
La participation des personnes concernées .....	87
Les partenaires privilégiés.....	87
<b>Mesure n°24</b> Création d'un institut national du travail social	87
Les référents.....	88
Les stagiaires .....	88
Les volontaires en service civique .....	88
L'équipe de la DREETS Occitanie.....	88
La communication sur la stratégie et ses actions.....	88



## ANNEXE

ACI : Atelier et Chantier d'Insertion	CEJ-JR : Contrat d'Engagement Jeune - Jeunes en Rupture
ACT: Appartement de coordination thérapeutique	CIE : Convention d'Insertion à l'Emploi
ACEPP : Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels	CIO : Centre d'Information et d'Orientation
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	CLP : Commissaire à la lutte contre la pauvreté
AGEPI : Aide à la Garde d'Enfants pour Parents Isolés	CLPE : Comité Local pour l'Emploi
AGIR : Accompagnement global et individualisé des réfugiés	CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
AFPA : Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes	CNLE : Conseil National de la Lutte contre l'Exclusion
AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale	CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales
ALPH : Aide au Logement pour Personnes en situation de Handicap	CNLAPS : Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée
ALEJ : Accompagnement au Logement et à l'Emploi des Jeunes	CNPE : Conseil National de la Protection de l'Enfance
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme	CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CRPE : Comité Régional pour l'Emploi
ARIPA : Agence de Recouvrement des Impayés de Pension Alimentaire	CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
ARS : Agence Régionale de Santé	CSAPA: Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
ARML : Association régionale des missions locales	CTG : convention territoriale globale
AVIP : (crèche) à vocation d'insertion professionnelle	CVS : Conseil de la Vie Sociale
ARSA : allocataire du RSA	DALO/DAHO : Droit au Logement Opposable / Droit à l'Hébergement Opposable
BPI: bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés)	DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (devenue en 2021 DDETS)
CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues	DDCS-PP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (devenue en 2021 DDETSPP)
CALPAE : convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	DDETS et DDETSPP: Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (et de la protection des populations)
CAP EMPLOI : Organisme d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi	DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles	DIPLP: Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté
CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives	DRAC : direction régionale des affaires culturelles
CDPE : Comité Départemental pour l'Emploi	DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
CDPPE : Convention Départementale de Prévention et Protection de l'Enfance	DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CEJ : Contrat d'Engagement Jeune	DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (ministère des solidarités)
	DREETS : Direction régionale de l'économie, de



l'emploi, du travail et des solidarités  
 DRFiP : Direction Régionale des Finances Publiques  
 EAC : Éducation Artistique et Culturelle  
 E2C : École de la Deuxième Chance  
 EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant  
 EDUCFI : Éducation financière et budgétaire  
 EITT : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion  
 EMSP : Équipes mobiles santé précarité  
 EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale  
 EPIDE : Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi  
 EVS: Espace de vie sociale (petit centre social)  
 FALC : Facile à Lire et à Comprendre  
 FDVA : Fonds de Développement de la Vie Associative  
 FIPE : Fonds d'innovation de la petite enfance  
 FIR : Fonds d'Intervention Régional  
 FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs  
 FRR : France ruralités revitalisation (ex-ZRR)  
 IML: Intermédiation locative  
 IIPS : Indice de position sociale  
 ISS : inégalités sociales de santé  
 LAM : Lit d'accueil médicalisé  
 LHSS : Lit halte soins santé  
 MDA : Maison des Adolescents  
 MFS: maison France services  
 MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire  
 MNA : Mineur Non Accompagné  
 NEETS : Not in Education, Employment or Training (jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation)  
 O2R : Offre de Repérage et de Remobilisation  
 ONDAM : Objectif national de dépenses d'assurance maladie  
 OVE : Observatoire National de la Vie Étudiante  
 PACEA : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie  
 PAEJ: Point accueil écoute jeunes  
 PAQTE : Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises  
 PASIP : premier accueil social inconditionnel de proximité

PDALHPD : plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées  
 PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse  
 PMI : Protection Maternelle et Infantile  
 PSAD : Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (scolaires)  
 PSU : prestation sociale unique (CAF)  
 QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville  
 REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents  
 REP : Réseau d'Éducation Prioritaire  
 RPO : Réseau pour l'Orientation  
 RSA : Revenu de Solidarité Active  
 SGAR: secrétariat général pour les affaires régionales (préfecture de région)  
 SIBEL : Sortie inclusive du Bidonville par l'Emploi et le Logement  
 SLIME : Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie  
 SJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
 SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation  
 SIEI : Système Interministériel d'Échange d'Informations  
 SNPLP : stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2023  
 SPPE : Service Public de la Petite Enfance  
 TAPAJ : Travail Alternatif Payé à la Journée  
 TER : Territoire Éducatif Rural  
 TZCLD : Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée  
 TZEE : Territoire Zéro Exclusion Énergétique



## **CONTACT PRESSE :**

### **Préfecture de la région Occitanie**

**Delphine AMILHAU**

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

**Adèle DUMAS**

Tél : 05 34 21 36 17 | 06 75 50 10 65

**Romarc ZURCZAK**

Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur X et Facebook

**Eric PÉLISSON**

eric.pelisson@occitanie.gouv.fr

Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Préfecture de la région Occitanie Préfecture de la Haute-Garonne

1, place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE

Tél : 09 88 88 89 69

